



Toujours au service de la qualité

2019

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

AU 31 DÉCEMBRE 2019



QUI SOMMES NOUS ?

La Compagnie ZEP-RE

QUI SOMMES-NOUS ?

ZEP-RE est une institution spécialisée du Marché commun de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe (COMESA), chargée de collaborer avec les gouvernements et les acteurs locaux de la région pour développer les activités d'assurance et appuyer le renforcement des capacités. La Compagnie a été créée le 23 novembre 1990 à Mbabane (Swaziland), en vertu d'un Accord signé par les Chefs d'État et de gouvernement. Actuellement, les pays signataires de l'Accord portant création de la Compagnie sont les suivants : Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Kenya, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Objectifs de la Compagnie

La Compagnie s'est fixée comme objectifs fondamentaux, la promotion du développement du secteur des assurances et de la réassurance dans la région du COMESA, le renforcement des capacités nationales et régionales de souscription et de rétention, l'élargissement du marché de l'assurance grâce à l'amélioration de l'accès et de l'inclusion financière et l'appui au développement économique de la région.

Au cœur de notre mission

Les activités opérationnelles de ZEP-RE sont guidées par la volonté de fournir des services techniques de qualité à tous nos clients et contribuer ainsi activement au développement du secteur de l'assurance et de la réassurance de la région. Au cours des 25 dernières années, ZEP-RE est devenue une compagnie régionale de réassurance de renom, tant à l'intérieur qu'au-delà de la région du COMESA.

Ce succès remarquable a été possible grâce à la vision de ZEP-RE de devenir un réassureur de premier plan en Afrique et guidé par sa mission, qui est de fournir aux clients des garanties et des services de première classe. Guidée par sa devise « Toujours au service de la qualité », la Compagnie s'emploie à offrir des solutions adaptées aux besoins de chaque client. ZEP-RE propose à ses clients et partenaires des produits novateurs leur permettant de tirer le meilleur parti de leurs opérations.



La réassurance constitue l'activité principale de ZEP-RE. La Compagnie souscrit toutes les branches d'assurance vie et non vie et ces dernières sont réparties comme suit:

Incendie et risques techniques

La branche « incendie et risques techniques » fournit une couverture de réassurance du portefeuille immobilier. La réassurance incendie comprend, notamment, les risques classiques liés à l'incendie et à tous les risques industriels, tandis que la réassurance des risques techniques comprend l'assurance tous risques chantier, la perte de profit anticipée, la couverture des équipements électroniques, les pannes de machines, etc.

Responsabilité civile

ZEP-RE fournit, entre autres, une capacité de réassurance de dommages, notamment des prestations relatives aux responsabilités générales résultant des dommages corporels et matériels, de responsabilités professionnelles et des accidents de travail.

Maritime

La réassurance du transport couvre les « coques de navires et le fret maritime ». La couverture « coque de navire » porte sur les pertes ou les dommages ayant trait aux navires dans les ports, en mer ou sur les voies navigables alors que la couverture « fret maritime » couvre les pertes ou dommages liés à la cargaison en cours de transbordement sur terre ou sur mer.

Aviation

La branche réassurance Aviation offre une protection contre les risques liés au « fuselage » ainsi que les risques connexes.

Vie

Les produits d'assurance-vie de la Compagnie couvrent une vaste gamme de produits à court et à long terme, y compris l'assurance-vie temporaire et des polices d'assurance-vie à primes variables.

Maladie

L'assurance-maladie est l'un des secteurs les plus dynamiques dans la région et ZEP-RE a joué un rôle pionnier en matière d'appui technique et de renforcement des capacités de souscription pour les produits de santé remboursés, dans les secteurs des patients hospitalisés et des soins ambulatoires.

Automobile

L'assurance automobile est un autre segment en croissance dans la région et la Compagnie offre des produits de réassurance pour tous les types de risques liés aux véhicules automobiles. Ces risques concernent surtout les responsabilités statutaires et les obligations prévues par la loi en matière de dommages matériels, de décès et de dégâts matériels à la suite d'un accident.

La branche automobile offre également une protection financière contre la perte ou le vol de véhicules, de même que les pertes liées aux catastrophes naturelles.

Consortiums de réassurance

La création des consortiums pour l'administration des divers risques pour le compte et dans l'intérêt des marchés de l'assurance et de réassurance de la région figure parmi les principaux mandats fondateurs de la Compagnie. À cet égard, la Compagnie offre des services de gestion de consortium à divers projets de la région, notamment le régime de la Carte jaune du COMESA, le Régime régional de garantie du transit sous douane du COMESA (RGTD) et le guichet *Retakaful*.

Régime de la Carte jaune du COMESA

La Carte jaune est essentiellement un régime régional de couverture de la responsabilité civile automobile pour la partie responsable et l'indemnisation des frais médicaux résultant des accidents de la circulation routière causés par les automobilistes de passage. Outre la couverture de responsabilité civile offerte à l'assuré ou au conducteur se trouvant dans un pays étranger, le Régime de la Carte jaune du COMESA offre également une couverture médicale d'urgence pour le conducteur et les passagers du véhicule automobile étranger impliqué dans un accident de la circulation. Le Régime de la Carte jaune du COMESA est actuellement opérationnel dans douze États membres du COMESA et dans un pays non membre du COMESA, dans les pays suivants : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

En activité depuis plus de 32 ans, ce Régime a été créé pour répondre aux problèmes d'assurance de la responsabilité civile automobile posés par la circulation routière entre les États. Le Conseil des bureaux a établi un consortium de réassurance qui a été actualisé en 1998 dans le but de stimuler les opérations du Régime de la Carte jaune en vue de renforcer les capacités, et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des sociétés d'assurances participantes. ZEPRE a par la suite été désignée gestionnaire du Consortium et elle continue à assumer ces fonctions.

Le RGTD du COMESA

Le Régime régional de garantie du transit sous douane

(RGTD) du COMESA a été mis en place pour faciliter le mouvement des marchandises en transit dans la région du COMESA, en assurant aux pays de transit une garantie adéquate pour le recouvrement des droits et des taxes

en cas d'écoulement illégal des marchandises en transit et leur consommation locale dans le pays de passage. Le Régime est partie intégrante du Protocole relatif au commerce et aux facilités de transit, qui fait partie du Traité

du COMESA.

Dans le cadre du RGTD, une seule garantie est émise, à savoir le CARNET, permettant ainsi d'éviter la nécessité d'un cautionnement dans chaque pays de transit. Le CARNET facilite et améliore le mouvement des marchandises, leur

dédouanement et la mainlevée en transit, ce qui réduit les coûts et le montant des cautions, le temps de transit et le coût total des échanges transfrontaliers dans la région.

PRODUITS ET SERVICES

Un Consortium de réassurance a été mis en place pour soutenir ce Régime et ZEP-RE a été désignée comme gestionnaire de ce consortium en juin 2010.

Guichet Retakaful

Selon un rapport de Dubai Center for Islamic Banking and Finance (DCIBF), l'assurance Takaful a connu une croissance phénoménale au cours des années et le marché mondial de l'assurance Takaful devrait atteindre 52,5 milliards de \$EU en 2020. En Afrique, le guichet Takaful a une plus grande assise au Soudan, en Égypte, en Tunisie, en Algérie et au Sénégal et une présence

modeste en Afrique du Sud et en Gambie. L'assurance Takaful a été adoptée comme alternative au régime traditionnel d'assurance commerciale. Elle a pour

but de répondre aux exigences de la loi islamique sur les principes du riba (intérêt), d'al-maisir (jeu de hasard) et al-Gharar (incertitude). En reconnaissance de l'importance croissante de ce secteur et en réponse à la demande de ses clients, ZEP-RE a mis en place un guichet Retakaful au Soudan, qui est le marché Takaful le plus ancien d'Afrique. Devenu opérationnel depuis janvier 2010, ce guichet dessert le marché au Soudan et au-delà.

ZEP-RE a été la première compagnie multinationale africaine à mettre en place ce guichet sur le continent africain. La Compagnie dispose d'une équipe qualifiée et dotée de bonnes connaissances techniques capable de gérer les opérations de ce guichet et offrir des services, des conseils et des produits conformes à la Sharia.

Service de gestion des risques

Au Soudan, la Compagnie a mis sur pied une équipe interne qui offre des services de gestion des risques à valeur ajoutée dans des domaines comme les conseils techniques, les études de risque et les services d'appui en actuariat. Ces services ont été organisés en tenant compte de la complexité croissante des activités d'assurance et de la nécessité d'aider nos clients et l'industrie régionale d'une manière générale dans la gestion efficace des risques et améliorer les compétences techniques dans cette industrie.

Formation et l'Académie de ZEP-RE

L'Académie de ZEP-RE a été lancée en 2016 pour promouvoir le développement des secteurs de l'assurance et de la réassurance dans la région, grâce à la formation et le renforcement des compétences techniques.

L'objectif principal de l'Académie est de mettre en place un leadership éclairé dans l'industrie de l'assurance de la région et de créer un espace d'interaction et de réflexion sur les questions clés qui intéressent l'industrie locale.

L'Académie entend également devenir un fournisseur de solutions au niveau continental grâce à une formation professionnelle visant à concrétiser notre forte conviction dans le domaine de l'assurance et de la réassurance.

La formation phare actuellement offerte par l'Académie porte sur les compétences techniques de réassurance à court terme et la gestion des sinistres (PSTRPCM). Cette formation est dispensée par l'Académie, en collaboration avec le Collège des Assureurs du Kenya. Il est destiné à tous les employés des sociétés d'assurance et de réassurance, aux courtiers et autres prestataires de services dans les départements chargés des activités d'assurance directe, des réclamations, de la souscription et de la comptabilité de réassurance. L'Académie de ZEP-RE organise également des ateliers portant sur les branches incendie, risques techniques, assurance-vie, assurance-responsabilité civile automobile et assurance-maladie.

Depuis 2017, l'Académie a élargi ses programmes de perfectionnement pour y inclure des ateliers de haut niveau et des cours conçus spécialement pour les responsables de l'industrie (Forums des PDG) et des cours spécifiques destinés aux services de régulation du secteur.

Notre personnel

Conformément à notre ambition de devenir l'un des meilleurs réassureurs de classe mondiale en Afrique, ZEP-RE s'est dotée de ressources humaines diversifiées destinées à accroître sa présence physique en vue de se rapprocher davantage de ses clients et d'offrir des services de première classe. Notre objectif est de faire de ZEP-RE un partenaire informé, digne de confiance et qui offre un accès à une expertise technique de haut niveau, en adoptant des méthodes novatrices adaptées aux besoins de nos clients en matière de souscription et de gestion des risques.

À ZEP-RE, attirer et retenir les compétences est un objectif essentiel et nous prenons soin de recruter et d'investir dans les meilleurs talents disponibles sur le marché. Grâce à des investissements stratégiques dans nos ressources humaines et par une formation et des recrutements ciblés, nous nous employons à mettre en place une culture de haute performance et de collaboration au sein de notre organisation. Les conditions générales de service dans la Compagnie sont structurées de manière à favoriser la rétention du personnel.

ZEP-RE est un employeur qui garantit l'égalité des chances et elle s'emploie à se doter d'un personnel talentueux recruté par voie de concours. Un budget de formation est prévu pour l'ensemble du personnel, conformément à des plans de développement personnel qui répondent le mieux aux objectifs de la Compagnie.

La Compagnie accorde également une attention particulière au développement de jeunes cadres (PJP) qui sont indispensables pour notre succès et à la continuité de nos activités. Le Programme des jeunes professionnels (PJP) est l'une de ces initiatives. Le PJP est un programme d'une année, conçu pour les jeunes diplômés qui se distinguent dans les domaines de la science actuarielle, l'ingénierie, les finances et la comptabilité. Le programme permet à chaque jeune professionnel (JP) d'acquérir une bonne connaissance et une expérience de première main dans les diverses activités de la Compagnie par la rotation dans les différents départements. Le programme vise à constituer un vivier de jeunes professionnels hautement qualifiés et expérimentés auxquels la Compagnie peut faire appel lorsqu'elle a besoin d'assurer un service professionnel.

Le PJP est décentralisé vers les pays où ZEP-RE exerce ses activités. En tant que réservoir stratégique de talents pour la carrière professionnelle en ZEP-RE, le PJP vise les diplômés au potentiel exceptionnel, susceptibles d'aider la Compagnie à mener à bien sa mission et atteindre ses objectifs.

Les jeunes cadres sélectionnés passent 12 mois dans les bureaux de la Compagnie dans le pays où le programme est applicable, avec la possibilité d'être déployés dans d'autres pays où la Compagnie est présente. Les JP bénéficient d'un suivi personnalisé et d'une orientation professionnelle accompagnés d'un large éventail de formations ciblées et de possibilités de perfectionnement. Une fois le programme achevé avec succès, les jeunes professionnels sont remis sur le marché ou ils regagnent leur pays d'origine lorsque le programme est organisé au siège social pour les jeunes professionnels des autres pays.

ZEP-RE prend en charge tous les frais de subsistance et verse aux jeunes professionnels une allocation pour la durée de leur programme.

NOTRE VISION, NOTRE MISSION, NOS VALEURS



NOTRE VISION

Devenir un réassureur de premier
plan en Afrique

NOTRE MISSION

Fournir à nos clients des garanties
et des services de première classe

NOS VALEURS

Nous répondons aux besoins de nos clients.

Nous sommes une équipe professionnelle.

Nous restons attachés à notre objectif.

Nous agissons avec intégrité.

Nos sommes une entreprise responsable.



PRIMES BRUTES ÉMISES

207
MILLIONS \$EU



BÉNÉFICE ANNUEL DE L'EXERCICE

29
MILLIONS \$EU



FONDS PROPRES

262
MILLIONS \$EU



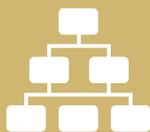
PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS
VALEUR DE PORTEFEUILLE

337
MILLIONS \$EU



PARC D'AFFAIRES ZEP-RE
ACHEVÉ EN 2019 –
VALORISÉ À HAUTEUR DE

33
MILLIONS \$EU



DIVIDENDES PROPOSÉS

5
MILLIONS \$EU

NOTATION



L'agence de notation AM Best a réitéré la note de solidité financière de B++ et une cote de crédit de l'émetteur 'bbb' (perspective stable).



GCR a revu à la hausse la note de solidité financière de ZEP-RE au niveau national, la faisant passer de AA+ à AAA (perspective stable).

ACADÉMIE

ZEP-RE EN 2019



22 | **714**

FORMATIONS

PARTICIPANTS



BUREAUX
RÉGIONAUX

1 nouveau bureau en RDC

Informations d'entreprise	8-10
Profil des membres du Conseil d'administration	11-13
Équipe de direction	16
Avis de convocation à la 29e Assemblée Générale annuelle	17
Rapport du Président du Conseil d'administration	18-20
Évaluation des activités opérationnelles et financières:	
Évaluation des performances	22-30
Académie ZEP-RE	31
Insurtech	32
Mandat de développement	32
Gestion des risques d'entreprise	37
Responsabilité sociale des entreprises	38
Notre personnel	42
Perspective pour 2020	42
Rapport sur la gouvernance d'entreprise	46-51
Rapport des Administrateurs	52
Déclaration sur la responsabilité des Administrateurs	53
Rapport du Commissaire aux Comptes	54-55
États financiers:	
État du résultat net et des autres éléments du résultat global	56
État de la situation financière	57
État de variation des capitaux propres	58
État des flux de trésorerie	59
Notes aux états financiers	60-115
Informations supplémentaires:	
Compte de revenus de 2019	Annexe I
Compte de revenus de 2018	Annexe II
État des souscriptions au capital	Annexe III
Certificats de notation	Annexes IV-V

INFORMATIONS D'ENTREPRISE

Conseil d'administration

M. William Erio	Réélu le 24 juin 2019 - Président
M. Caleb Rwamuganza	Réélu le 24 juin 2019 - Vice-président
Mme Hope Murera	Directrice générale
Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe	Élue le 24 juin 2019
Mme Christabel Banda	Élue le 24 juin 2019
M. Daher Warsama Robleh	Élu le 24 juin 2019
M. Ewan Wheeler	Élu le 24 juin 2019
M. Simon Putsai Chikumbu	Élu le 24 juin 2019
M. Jan Gross	Réélu le 24 juin 2019
M. Mohammed Mousa Idris	Réélu le 24 juin 2019
M. David Kibet Kemei	Réélu le 24 juin 2019 et ayant siégé jusqu'au 27 août 2019
M. Tadesse Admassu	Réélu le 24 juin 2019
M. Aden Saleh Omar	Sorti à la retraite le 24 juin 2019
Mme Carole Amela Agito	Sortie à la retraite le 24 juin 2019
M. George Silutongwe	Sorti à la retraite le 24 juin 2019
M. Novat Niyungeko	Sorti à la retraite le 24 juin 2019
M. Yaw Kuffour	Sorti à la retraite le 24 juin 2019

Administrateurs suppléants

M. Hosea Kashimba	Élu le 24 juin 2019
Dr. Kipyego Cheluget	Élu le 24 juin 2019
M. Kennedy Siamuwele	Élu le 24 juin 2019
M. Mohammed Kalif	Élu le 24 juin 2019
M. Ingo Schultz	Élu le 24 juin 2019
M. Zuheir Hassan Ibrahim	Réélu le 24 juin 2019
Mme Joy Uwinema Ntare	Réélue le 24 juin 2019
M. Jariah Mwarania	Réélu le 24 juin 2019
Mme Rehema Namutebi	Réélue le 24 juin 2019
M. Alexandre Ntale Miruho	Sorti à la retraite le 24 juin 2019
M. Simarjit Singh Sra	Sorti à la retraite le 24 juin 2019
Mme Trinitas Girukwishaka	Sortie à la retraite le 24 juin 2019
Mme Verdiana Nkwabi Macha	Sortie à la retraite le 24 juin 2019

Équipe de Direction

Mme Hope Murera	- Directrice générale
M. Jephitha Gwatipedza	- Chef de l'exploitation
M. Benjamin Kamanga	- Directeur de la Stratégie et des Investissements
M. Ronald Kasapatu	- Directeur des Partenariats, des Relations avec le Gouvernement, de l'agriculture et de la micro-assurance
M. Alexio Manyonde	- Chef des services informatiques
M. Bernard Katambala	- Directeur régional, Bureau pour l'Afrique de l'Est
Mme Deniese Imoukhuede	- Responsable du contrôle des risques
M. Eliud Nderitu	- Directeur adjoint, Sinistres et Assurance qualité
M. Hatim Mudawi	- Responsable guichet Retakafu
M. Jerry Sogoli	- Responsable consortiums du COMESA et des relations avec les parties prenantes
M. Joseph Nabimanya	- Responsable des Ressources humaines et administration
Mme Miriam Magala	- Secrétaire de la Compagnie/Responsable des affaires juridiques et réglementaires
M. Nicholas Malombe	- Assurance-Vie et Maladie
Mme Rachael Gitonga	- Directrice des finances
M. Reuben Koech	- Responsable des investissements
M. Shipango Muteto	- Directeur adjoint, Académie ZEP-RE
M. Simon Ndung'u	- Responsable de l'information financière et de la comptabilité
M. Beneah Otieno	- Responsable de la comptabilité technique et du contrôle de crédit
Mme Sheila Byenkya	- Directrice de la gestion et de la transformation de projets
M. William Nyaindiga	- Directeur des sinistres

INFORMATIONS D'ENTREPRISE (suite)

Siège principal

Nairobi, Kenya

ZEP-RE Place, 8th Floor
Longonot Road, Upper Hill
P. O. Box 42769 - 00100
Nairobi, Kenya
Téléphone: +254 20 2738221/ 4973000
Email: mail@zep-re.com
Website: www.zep-re.com

Bureaux régionaux

Abidjan, Ivory Coast

Cocody Canebière,
Cocody, Abidjan
08 BP 3791 Abidjan 08
Tél: +225 22 40 27 85

Harare, Zimbabwe

Joina City, 16th Floor - North Wing
Cnr Jason Moyo and Inez Terrace, Harare, Zimbabwe
Téléphone: +263 4 777 929/932

Bureaux de pays

Khartoum (Soudan)

Reinsurance House Building
P. O. Box 3224
Khartoum, (Soudan)
Téléphone: +249 183 799357/8

Lusaka, (Zambie)

No. 54, Plot No. 356184,
Base Park (Diamond Park), Alick Nkhata Road
P. O. Box 36966
Lusaka, (Zambie)
Téléphone: +260 211 252586

Addis-Abeba (Ethiopie)

UNDP Regional Services Building, rez-de-chaussée,
Près du rond-point Bole Olympia,
P. O. Box 873 - 1110
Téléphone :+251 911 977970/+ 251 73049409

Kampala (Ouganda)

Lourdel Towers, 5e étage,
Plot 1 Lourdel Road, Nakasero
Téléphone :+256 782312143

Kinshasa (RDC)

Boulevard du 30 Juin, Avenue du Batetela
Immeuble Crown Tower
3ème Etage, Porte 301.
Téléphone :+243 856 716 169

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers LLP

Certified Public Accountants (Kenya)
PwC Tower, Waiyaki Way/ Chiromo Road, Westlands
P.O. Box 43963 - 00100
Nairobi, (Kenya)

INFORMATIONS D'ENTREPRISE (suite)

Banquiers

Standard Chartered Bank Kenya Limited

Standard Chartered @ Chiromo, Level 5, 48 Westlands Road,
P.O. Box 40984 - 00100
Nairobi (Kenya)

Stanbic Bank Kenya Limited

Stanbic Centre, Chiromo Road,
P.O. Box 72833 - 00200
Nairobi (Kenya)

Kenya Commercial Bank Limited

University Way Branch
P.O. Box 7206 - 00300
Nairobi (Kenya)

Stanbic Bank Zambia Limited

Woodgate House, Nairobi Place, Cairo Road,
P.O. Box 319555
Lusaka (Zambie)

Stanbic Bank Uganda Limited

Crested Towers, Plot 17 Hannington Road,
P.O. Box 7131
Kampala (Ouganda)

Sudanese French Bank

P.O. Box 2775
Khartoum (Soudan)

Commercial Bank of Ethiopia

B.P. 255
Addis-Abeba (Ethiopie)

SCB Cameroon

530, Rue du Roi George
B. P. 300
Douala (Cameroun)

Stanbic Bank Zimbabwe Limited

Parklane Branch
Harare (Zimbabwe)

PROFILS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. William Erio
Président

M. William Erio est Administrateur non-exécutif et Président de ZEP-RE. Il est membre du Conseil d'administration depuis 2006. Il est titulaire d'un diplôme universitaire en droit de l'Université de Dar-es-Salaam et d'une maîtrise de l'Université de Hull. Il occupe actuellement le poste de Directeur général du National Social Security Fund of Tanzania et siège également aux Conseils d'administration de Tanzania Reinsurance Corporation Limited, d'IHPL Limited et de PPL Limited.



M. Caleb Rwamuganza
Vice-Président

M. Caleb Rwamuganza est Administrateur non-exécutif et Vice-président de ZEP-RE. Il est membre du Conseil d'administration depuis mai 2014. Il est actuellement Secrétaire permanent au Ministère des finances et de la planification économique. Il a occupé pendant plus de 15 ans différents postes de responsabilités techniques et administratives dans la gestion des finances publiques, qui ont culminé à sa nomination au poste de Secrétaire permanent au Ministère des finances. Il a apporté son appui et joué un rôle de premier plan dans la mobilisation des fonds pour le financement des projets du gouvernement du Rwanda, notamment, Rwandair, l'introduction en bourse de la Banque de Kigali et le premier emprunt obligataire en euros du Rwanda. M. Rwamuganza est titulaire d'un diplôme universitaire en administration des affaires (comptabilité) de Nkumba University (Ouganda) et d'une maîtrise en gestion et financement des entreprises de Southampton Solent University (Grande Bretagne). Par le passé, il a occupé les fonctions d'Administrateur non-exécutif de la Banque de Kigali et il est actuellement membre du Conseil d'administration de Rwandair Ltd.



Mme Hope Murera
Directrice générale

Mme Hope Murera est Directrice générale de ZEP-RE et a occupé auparavant le poste de Directrice générale adjointe de la Compagnie. Mme Murera est titulaire d'un diplôme universitaire en droit de l'Université Makerere (Ouganda), d'une maîtrise en gestion des affaires de l'IMD International, Lausanne (Suisse) et elle jouit d'une expérience de plus de 20 ans dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. Mme Murera occupe actuellement le poste de membre du Conseil d'administration de Uganda Reinsurance Company Limited, Africa Trade Insurance Agency (ATI) et Organisation of Eastern and Southern Africa (OESA).



Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe

Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe est administratrice non exécutive au sein du Conseil d'administration de ZEP-RE. Elle a été élue au Conseil d'administration en juin 2019. Elle est Secrétaire générale du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et possède une vaste expérience des secteurs public et privé, acquise pendant plus de 30 ans au sein d'organisations locales et internationales. Elle a été Directrice générale du Fonds monétaire international ainsi que députée, Vice-ministre des finances et Directrice générale de la National Airports Corporation Limited en Zambie. Elle a siégé et continue de siéger à de nombreux conseils d'administration, notamment à l'Autorité fiscale de Zambie, à la Banque de Zambie, à Ecobank Zambia Limited, à BP Zambia Limited, au Fonds fiduciaire de privatisation de la Zambie, au Conseil international des aéroports et à la Commission africaine de l'aviation civile. Mme Kapwepwe est comptable agréée et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Bath, au Royaume-Uni.

PROFILS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mme Christabel Banda

Mme Christabel Banda est Administratrice non exécutive au sein du Conseil d'administration de ZEP-Re. Elle a été élue au Conseil d'administration en juin 2019. Elle est la Directrice générale de ZSIC Life Limited (Zambie). Avant sa nomination actuelle, elle a occupé diverses fonctions dans le secteur privé en tant que professionnelle de l'assurance, de l'audit et de la finance. Elle a été le fer de lance de la création de l'Association des assureurs de Zambie et a été sa première Directrice générale. Elle continue à servir l'Association en tant que Vice-présidente. Elle est présidente de la National Road Fund Agency et siège au National Pension Scheme Authority Investment Committee. Mme Banda est un assureur et une comptable agréée et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires.



M. Mohammed Mousa Idris

M. Mohammed Mousa Idris est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE et membre du Conseil d'administration depuis 2012. Il a occupé le poste de Directeur général de l'Autorité de surveillance du secteur de l'assurance du Soudan jusqu'au 31 décembre 2019, date de sa sortie à la retraite. Il possède une vaste expérience professionnelle dans le secteur des assurances au Soudan et à l'étranger et dans la réglementation des assurances. M. Mousa a été membre du Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, membre du Conseil suprême de la charia de l'Autorité de surveillance du secteur de l'assurance et membre du Conseil d'administration de l'Académie des études économiques et financières du Soudan et membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie. M. Idris est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université du Caire et d'un diplôme de troisième cycle en zakat et finance islamique de l'Université Omdurman (Soudan).



M. Ewan Wheeler

M. Ewan Wheeler est un administrateur non exécutif au Conseil d'administration de ZEP-Re. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2019. Il est actuellement directeur des investissements - Aprica Investments Ltd, une société holding d'investissement créée pour investir et développer les activités d'assurance en Afrique. Avant sa nomination actuelle, il a travaillé à la Banque africaine de développement en tant que spécialiste du secteur privé et était chargé de gérer les investissements de la Banque en Afrique de l'Est et de lancer de nouvelles opérations dans la région. M. Ewan Wheeler est administrateur non exécutif de Swan General Insurance Zambia Ltd. et a joué un rôle consultatif dans plusieurs fonds d'investissement privés africains importants. M. Wheeler est titulaire d'une licence en économie (London School of Economics), d'une maîtrise en État, société et développement (School of Oriental and African Studies) et d'un diplôme de troisième cycle en évaluation des investissements et analyse des risques (Queens University, Canada).



M. Tadesse Admassu

M. Tadesse Admassu est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE. Il a rejoint le Conseil d'administration de ZEP-RE en mai 2013. Il est actuellement Président de Trade and Development Bank (TDB) et de la Eastern and Southern Africa Trade and Development Bank. Il est titulaire d'une maîtrise de London School of Economics, d'une maîtrise en gestion des affaires de Wits Business School. Il a également fait des études universitaires supérieures dans le domaine des opérations bancaires stratégiques, du capital privé et de la gestion opérationnelle à l'INSEAD, Harvard Business School et Euromoney. Avant d'intégrer la TDB, M. Admassu a occupé divers postes dans le secteur bancaire à Johannesburg, Windhoek et New York. Il est actuellement Vice-président de l'Association africaine des institutions de financement du développement, Administrateur non-exécutif de Gulf Africa Bank et Administrateur de GAIN à Genève et de FISEA à Paris.

PROFILS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Jan Gross

M. Jan Gross est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE. Il a rejoint le Conseil d'administration en mai 2017. Il est actuellement, Responsable principal des placements à Equity & Mezzanine, une division de la DEG, société allemande d'investissement et de développement (Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH) de Cologne (Allemagne). M. Gross a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et du capital-investissement. Il est titulaire d'un diplôme en ingénierie commerciale de l'Université technique de Berlin et est titulaire du titre d'analyste financier agréé (CFA).



M. Daher Warsama Robleh

M. Daher Warsama Robleh est un administrateur non exécutif au Conseil d'administration de ZEP- Re. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2019. Il est actuellement le Directeur financier et comptable d'Amerna Insurance (Djibouti). Il occupe ce poste depuis 2001. Avant cela, il a travaillé pour deux filiales de compagnies d'assurance françaises (PFA et Prudence Créole). M. Daher a plus de 28 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. M. Daher est titulaire d'un diplôme universitaire en technologie, finance et comptabilité de l'université Ch Anta Diop de Dakar, au Sénégal.



M. Simon Putsai Chikumbu

M. Simon Putsai Chikumbu est un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration de ZEP- RE. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2019. Il est un assureur agréé, un associé de l'Insurance Institute of South Africa et un directeur certifié de l'Institute of Directors (Afrique du Sud). Il est titulaire d'un diplôme de BSC en génie mécanique (Université du Zimbabwe). Il occupe actuellement le poste de Président non exécutif de Aon Re Africa Pty Ltd, t/a Aon Reinsurance Solutions, où il a travaillé pendant près de 25 ans. Avant d'occuper son poste actuel, il a été PDG et administrateur principal pendant 13 ans. Il a également été président de l'Insurance Institute of Zimbabwe (IIZ), président de l'Insurance Institute of South Africa (IISA), membre du Comité exécutif de l'Organisation des assurances africaines (AIO) et président de la South Africa Reinsurance Brokers Association (SARBA). M. Chikumbu siège au Conseil d'administration de la FBC Reinsurance Company Ltd, au Zimbabwe, et d'autres sociétés d'Afrique australe.



M. David Kibet Kemei

M. David Kibet Kemei est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE et a siégé jusqu'en août 2019. Il a rejoint le Conseil d'administration de ZEP-RE en juin 2018. Il est titulaire d'un diplôme universitaire en études commerciales, spécialisé en comptabilité et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA), tous deux de l'Université de Nairobi. Il est également expert-comptable certifié (CPA) et spécialiste agréé de la réglementation. Il a occupé divers postes, dont celui de professeur à l'Université de Nairobi, de contrôleur du crédit à Nation Media Group, de directeur des finances à l'hôtel Windsor Golf and Country Club Ltd et d'analyste financier à la Commission de régulation de l'énergie. Il est actuellement Président directeur général de DGMB Financial Services Ltd et Directeur de la Kenya Reinsurance Corporation.





ÉQUIPE DE DIRECTION



Mme Hope Murera
Directrice générale



M. Jephitha Gwatipedza
Chef de l'exploitation



M. Benjamin Kamanga
Directeur, Stratégie et Investissements



M. Ronald Kasapatu
Directeur, Partenariats, relations gouvernementales et agriculture



M. Alexio Manyonde
Chef des services informatiques



M. Bernard Katambala
Directeur régional, Bureau pour l'Afrique de l'Est



Mme Deniese Imoukhuede
Responsable du contrôle des risques



M. Eliud Nderitu
Directeur adjoint, Sinistres et assurance de la qualité



Dr. Hatim Mudawi
Responsable guichet Retakaful



M. Jerry Sogoli
Directeur des Consortiums du COMESA et Responsable des relations avec les parties prenantes



M. Joseph Nabimanya
Responsable, Ressources humaines et administration



Mme Miriam Magala
Secrétaire de la Compagnie/ Responsable des affaires juridiques et réglementaires



M. Nicholas Malombe
Directeur adjoint, Assurance-vie & maladie



Mme Rachael Gitonga
Directrice des finances



M. Reuben Koech
Responsable des Investissements



M. Shipango Muteto
Directeur adjoint, Académie ZEP-RE



M. Simon Ndung'u
Responsable de l'information financière et de la comptabilité



M. Beneah Otieno
Responsable de la comptabilité technique & du contrôle des crédits



Mme Sheila Byenkya
Directrice de la gestion et de la transformation de projet



M. William Nyaindiga
Directeur des sinistres

AVIS À LA 29E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la 29e Assemblée générale annuelle de ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) se tiendra en tant que réunion « virtuelle uniquement » via la plate-forme ZOOM le 5 août 2020 à 9h30, heure du Kenya, pour traiter les questions suivantes:

1. Vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du compte rendu de la dernière Assemblée générale tenue le 24 juin 2019.
4. Examen et adoption des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du message du Président, du rapport des Administrateurs et du rapport du Commissaire aux comptes.
5. Approbation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
6. Déclaration de dividende conformément aux recommandations du Conseil d'administration : Le Conseil recommande l'approbation d'un dividende de 5 millions \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le dividende proposé doit être émis sous forme d'actions gratuites à raison d'une action pour 79 actions détenues au 31 décembre 2019.
7. Examen et, en cas d'approbation, désignation du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2020, et approbation de leurs honoraires.
9. Examen de questions diverses.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Miriam Magala

Secrétaire de la Compagnie

Note

Un membre ayant le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale annuelle est autorisé à nommer un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un membre de la Compagnie pour y participer et voter en son nom. Pour valider la procuration, un formulaire est joint au présent AVIS et doit être dûment rempli par le membre et déposé au siège du Secrétariat de la Compagnie par courrier électronique à l'adresse suivante: mmagala@zep-re.com avec copie à nnjiraini@zep-re.com et nmuhoza@zep-re.com au plus tard à 17h (EAT) le mercredi 29 juillet 2020.



Nous avons affiché une croissance remarquable en 2019. La Compagnie a enregistré un bénéfice de 28 millions \$EU, soit une croissance significative de 183% par rapport à 2018.

William Erio
Président du Conseil
d'administration

AVANT-PROPOS

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel et les états financiers de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1. CONDITIONS ÉCONOMIQUES EN 2019

1.1 AU NIVEAU MONDIAL

PIB - La croissance du PIB mondial en 2019 a été estimée à 2,9 %, soit une révision à la baisse de la croissance prévue de 3 % sur fond de tensions mondiales accrues, en particulier les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ainsi que les incertitudes liées au Brexit. Dans l'ensemble, les taux de croissance mondiaux ont connu une baisse significative par rapport aux taux de 3,6 % et 3,8 % atteints en 2018 et 2017 respectivement, en raison de pressions inattendues sur l'activité économique, les marchés émergents comme l'Inde, le Mexique et le Brésil ayant atteint une croissance inférieure aux prévisions, les troubles sociaux s'étant intensifiés dans un certain nombre de pays et les catastrophes naturelles comme les ouragans dans les Caraïbes, les inondations en Afrique orientale et les incendies de forêt en Australie ayant érodé la productivité. À la fin du quatrième trimestre de 2019, les progrès réalisés avec les États-Unis et la Chine, les tensions commerciales et la réduction des craintes d'un Brexit dur ont ravivé l'appétit des investisseurs pour le risque. Les effets décalés des politiques d'assouplissement monétaire

substantielles dans les économies de marché avancées et émergentes ont stimulé la croissance financière dans un environnement économique défavorable, paralysé par le ralentissement de l'activité manufacturière et la diminution des volumes commerciaux.

Monnaies - L'indice du dollar américain a enregistré sa plus faible variation annuelle en 2019, en hausse de seulement 0,24 % pour l'année après qu'une chute en décembre ait annulé les gains initiaux, les espoirs commerciaux et la confiance des investisseurs ayant réduit la demande pour cet actif refuge. Le dollar avait enregistré une forte hausse en 2019 avant décembre, en raison de la surperformance de l'économie américaine. La livre sterling est entrée en 2019 sur le devant de la scène, progressant rapidement de 6,5 % par rapport à l'euro et de 4,9 % par rapport au dollar au premier trimestre, avant d'être frappée par de fortes pertes aux deuxième et troisième trimestres, qui l'ont fait chuter d'environ 10 % par rapport aux deux rivaux au début du mois de septembre. La livre a clôturé l'année en hausse de 4,1 % par rapport au dollar américain.

Marchés des capitaux - Les marchés mondiaux des titres à revenu fixe ont enregistré, en 2019, des rendements positifs dans tous les segments et toutes les régions. La politique monétaire expansionniste a fait monter les prix des investissements à revenu fixe et baisser les taux d'intérêt. Le rendement des bons du Trésor américain à dix ans est

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

tombé de 2,7 % en janvier à 1,9 % fin décembre, après avoir atteint en août son plus bas niveau depuis trois ans, à savoir 1,5 %. En conséquence, les investissements dans des obligations de qualité libellées en dollars américains ont affiché des rendements élevés à un chiffre. La combinaison de bénéfices solides des entreprises, de taux d'intérêt bas, de la levée des nuages géopolitiques des élections britanniques et des négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que d'un optimisme renouvelé à l'égard des données économiques, a fait grimper les principaux indices en 2019. Selon l'indice MSCI World, les actions des marchés développés ont gagné 27 %, soit un peu moins que l'indice S&P 500. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, le S&P 500 et le Nasdaq Composite ont clôturé à des niveaux records, derniers jalons d'une longue série de records en 2019. De même, l'indice S&P des marchés émergents a progressé de 19 % en 2019, tandis que l'indice FTSE Eurofirst 300 a augmenté de 20 % pour l'année.

1.2 AU NIVEAU RÉGIONAL

PIB - Selon les estimations, la reprise économique en Afrique subsaharienne s'est légèrement accélérée, passant de 3,2 % en 2018 à 3,3 % en 2019. Bien que l'on estime que de nombreuses économies plus diversifiées de la région ont connu une croissance soutenue de 5 % ou plus, les économies dépendantes des ressources naturelles, y compris les plus grandes (Nigeria et Afrique du Sud), ont connu une croissance plus faible que prévu.

Monnaies - La performance de la plupart des monnaies de la région subsaharienne est restée relativement stable par rapport au dollar américain en 2019, à l'exception du dollar RTGS du Zimbabwe qui a perdu 85,1 % par rapport au dollar américain. Le Shilling ougandais et le Shilling kenyan ont gagné respectivement 1,1 % et 0,7 %, tandis que le Franc rwandais a perdu 4,4 %. Le Shilling tanzanien est resté stable par rapport au dollar américain en 2019.

Marchés des capitaux - Les rendements des euro-obligations africaines ont généralement baissé en 2019, à l'exception de la Zambie. Cette baisse a été en partie attribuée à l'adoption d'un régime de politique monétaire plus souple dans la zone euro et aux États-Unis, ce qui a conduit à une baisse des rendements dans les économies avancées. En conséquence, l'intérêt des investisseurs pour le marché de la dette africaine s'est accru, ce qui a fait augmenter la demande, poussant les prix à la hausse et donc le rendement à la baisse. Les actions kenyanes se sont redressées en 2019 suite à la suppression du plafond des taux d'intérêt.

2. PERFORMANCE COMMERCIALE

La Compagnie a enregistré une croissance de 16,0 % de son chiffre d'affaires brut en 2019, malgré des conditions de marché difficiles. Le Kenya est resté le principal contributeur à l'activité de la Compagnie en 2019, suivi par l'Ouganda, la Zambie, la Tanzanie et le Zimbabwe. Les catégories d'activités qui ont connu la croissance la plus

rapide sont les assurances dommages et les assurances maladie.

La Compagnie a maintenu une souscription disciplinée qui, associée à une meilleure expérience en matière de sinistres, a permis de dégager un bénéfice de souscription de 5,6 millions de dollars en 2019, contre 1,8 million de dollars l'année précédente, soit une augmentation de 209,2 %. La croissance de la rentabilité est le résultat d'une stratégie délibérée visant à se concentrer sur une souscription rentable et alignée sur la croissance du chiffre d'affaires.

Les revenus d'investissement sont passés de 14,4 millions de dollars EU en 2018 à 28,9 millions de dollars EU en 2019, soit une croissance de 100 %, principalement due à la plus-value de réévaluation du parc d'affaires ZEP-RE. Les taux de change de la plupart des monnaies locales ont été stables et résistants au cours de l'année, à l'exception de quelques monnaies qui se sont dépréciées. Le dollar zimbabwéen (Z\$) a été un responsable majeur, avec une dépréciation de 1,570% pour clôturer à un taux de 16,7 par rapport au dollar EU au 31 décembre 2019, ce qui a entraîné une perte de change de 2,3 millions de dollars EU. Malgré cela, le bénéfice de la Compagnie pour l'année s'est amélioré, passant d'un minimum de 10,1 millions de dollars EU en 2018 à un record de 28,8 millions de dollars EU en 2019, soit une amélioration de 183,6 %.

3. DIVIDENDE

Le Conseil d'administration recommande un dividende de 5,0 millions de dollars EU sur les résultats de 2019, contre 2,5 millions de dollars EU pour 2018. Le dividende proposé doit être émis sous forme d'actions gratuites à raison d'une action gratuite pour 79 actions détenues au 31 décembre 2019.

4. ORIENTATION STRATÉGIQUE

La Compagnie s'est engagée à poursuivre sa stratégie visant à devenir leader sur ses principaux marchés et à s'étendre à de nouvelles frontières commerciales afin de se doter d'une base solide lui permettant d'atteindre son objectif d'un milliard de dollars de primes. Actuellement, la Compagnie souscrit des affaires dans tous les États membres du COMESA et est physiquement présente dans huit (8) pays du continent. Notre objectif est de poursuivre ces efforts tout en veillant à rester vigilants et à répondre aux besoins de nos clients et de nos principaux partenaires commerciaux.

5. GOUVERNANCE

Au cours de l'année, nous avons eu un changement de membre au sein du Conseil d'administration de la Compagnie. M. Chiboli Induli Shakaba a été nommé par la Kenya Reinsurance Corporation en août 2019 pour remplacer M. David Kemei en tant qu'Administrateur au sein du Conseil d'administration.

Notant que le mandat de nomination des membres du

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

Conseil d'administration est dévolu à l'Assemblée générale en vertu de l'article 11, paragraphe 3, alinéa b, de l'Accord portant création de la ZEP-RE, la Kenya Reinsurance Corporation a donc été représentée par un Administrateur suppléant, M. Jadhiah Mwarania, pour le reste de l'année 2019. Nous remercions M. David Kemei pour les services qu'il a rendus à la Compagnie pendant son mandat d'Administrateur.

6. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2020

Au début de 2020, les prévisions de croissance mondiale pour 2019 ont été révisées à la baisse de 0,1 % pour atteindre un taux de croissance mondiale estimé à 2,9 %, contre 3 % comme prévu précédemment. De même, le taux de croissance pour 2020 a été recalibré à une croissance prévue de 3,3 %, contre 3,4 % en octobre 2019, selon les estimations précédentes. Cette révision à la baisse est due à des pressions inattendues sur l'activité économique, les marchés émergents comme l'Inde, le Mexique et le Brésil ayant atteint une croissance inférieure aux prévisions au quatrième trimestre de 2019, les troubles sociaux s'étant intensifiés dans un certain nombre de pays et les catastrophes naturelles comme les ouragans dans les Caraïbes, les inondations en Afrique de l'Est et les incendies de forêt en Australie ayant érodé la productivité.

D'autre part, les progrès réalisés avec les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et la dissipation des craintes d'un Brexit dur ont ravivé l'appétit des investisseurs pour le risque. Les effets décalés de la poursuite de l'assouplissement monétaire dans les économies avancées et émergentes au cours du second semestre 2019 soutiendront l'activité économique mondiale en 2020. De même, la croissance en Afrique subsaharienne a également été révisée à la baisse de 0,1 % pour atteindre un taux de croissance prévu de 3,5 % en 2020 en raison d'une baisse de la confiance des entreprises et des investissements privés en Afrique du Sud ainsi que de la consolidation attendue des dépenses publiques en Éthiopie. Cela dit, la baisse du commerce mondial, causée par l'épidémie de Coronavirus, la volatilité des prix des matières premières au niveau mondial, les événements climatiques extrêmes, les risques d'insécurité et les préoccupations croissantes en matière de dette extérieure pèsent lourdement sur les perspectives.

L'impact négatif et de grande ampleur de l'épidémie de COVID-19 au début de 2020 a mis le monde à l'arrêt. Non seulement les conséquences sur la santé et les structures économiques sont différentes de celles des ralentissements précédents, mais leur impact est extrêmement incertain. Le cheminement de cette pandémie va intensifier l'ampleur des perturbations de l'approvisionnement, les répercussions du resserrement spectaculaire des conditions sur les marchés financiers mondiaux, les changements dans les habitudes de dépenses, les changements de comportement (comme le fait que les personnes évitent les centres commerciaux et les transports publics), les effets sur la confiance et la volatilité des prix des produits de base.

Un scénario de référence prévoit une atténuation progressive de la pandémie ainsi que le retrait des mesures de confinement d'ici la fin du troisième trimestre 2020. Selon ce scénario, la croissance économique mondiale pour 2020 devrait se contracter à -3 % (bien pire que la récession de 2009) et devrait atteindre 5,8 % en 2021 avec la reprise de la croissance. Les prévisions de croissance pour 2020 ont été revues à la baisse de plus de 6 points de pourcentage par rapport aux prévisions d'octobre 2019.

7. HOMMAGE

Au nom du Conseil d'administration, de la Direction et de l'ensemble du personnel de la ZEP-RE, je saisis cette occasion pour rendre hommage et exprimer nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès de M. Yaw Kuffour, ancien membre du Conseil d'administration, nommé au Conseil d'administration de la ZEP-RE en octobre 2011 pour représenter la Banque africaine de développement (BAD). Fort de son expertise en matière d'investissement et de finances, il a apporté une immense contribution à la croissance et au positionnement stratégique ainsi qu'à l'amélioration des performances financières de la Compagnie. Il a occupé le poste de Président du Comité de stratégie et d'investissement du Conseil d'administration de 2013 jusqu'à son départ à la retraite en juin 2019. Nous sommes fiers d'avoir servi avec une personne engagée et dévouée dont on se souviendra aussi pour son attitude posée, calme et aimable. Que son âme repose en paix.

8. RECONNAISSANCE

Je saisis cette occasion pour apprécier, avec beaucoup de reconnaissance, la contribution que mes collègues Administrateurs ont apportée à faire de cette année encore un succès. Je vous remercie pour vos conseils avisés, votre soutien, votre orientation et vos services en tant que membres du Conseil d'administration et des différents Comités du Conseil. Je remercie nos actionnaires pour le soutien et la confiance continus qu'ils accordent au Conseil d'administration et à la Direction. Nous sommes reconnaissants à la Direction et au personnel pour le dur travail accompli qui a permis de diriger efficacement la Compagnie et de surmonter les difficultés économiques et commerciales rencontrées au cours de l'année. Je remercie nos partenaires commerciaux et autres parties prenantes pour leur coopération et leur soutien continus et j'espère un partenariat encore plus solide dans les années à venir.



William Erio
Président



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES



Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter l'évaluation de notre performance commerciale et financière pour l'exercice 2019. Nous avons entamé il y a trois ans la mise en œuvre de notre stratégie 1B qui vise à souscrire 1 milliard de dollars de primes brutes tout en enregistrant un rendement des capitaux propres d'au moins 12 %. Les principales réalisations au cours de l'année sont présentées ci-dessous:

Faits saillants des performances financières

Nous avons réalisé une croissance remarquable en 2019, la Compagnie enregistrant un bénéfice de 28 millions de dollars EU, soit une croissance significative de 183 % par rapport à 2018. Ce résultat est principalement dû à la croissance du Revenu brut de primes, à une amélioration de la sinistralité et à une augmentation des revenus d'investissement. Les principaux résultats financiers sont présentés ci-dessous:

- **Revenu brut des primes** - 207,1 millions de dollars EU - croissance de 16 % par rapport à 2018 et de 2,1 % par rapport aux prévisions. En grande partie grâce

à la croissance des branches incendie et risques techniques, responsabilité civile et maladie. Les activités de traités et de type facultatif ont augmenté de 13 % et 27 % respectivement.

- **Ratio de sinistralité** - 58,2 % - Amélioration du ratio de sinistralité de 62 % en 2018 à 58 % grâce à une meilleure discipline de souscription pour conserver des comptes rentables et gérer activement les sinistres. La gestion des sinistres et la garantie de la rentabilité des affaires conservées feront l'objet d'une attention constante.
- **Bénéfice de souscription** - 5,6 millions de dollars EU - 209 % de croissance par rapport à l'année précédente et 5,7 % en dessous des prévisions. Croissance tirée par la croissance du Revenu brut de primes et l'amélioration du ratio de sinistralité
- **Frais de gestion** - 21 millions de dollars EU - 17 % d'augmentation par rapport à 2018 et 13 % par rapport aux prévisions, en grande partie en raison de la provision pour les primes au personnel. Avec la pression attendue sur les entreprises en raison de

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

la pandémie de COVID-19, le contrôle des frais de gestion sera une priorité.

- **Revenus d'investissement - 29 millions de dollars EU** - augmentation de 100 % par rapport à 2018 et 91 % par rapport aux prévisions. La croissance des revenus d'investissement provient de l'augmentation des revenus d'intérêts, des revenus de dividendes et d'une contribution significative des gains de juste valeur de la propriété du parc d'affaires ZEP-RE en Zambie.

Cependant, nous avons également rencontré des difficultés, notamment un ralentissement de la croissance sur nos doubles marchés, des dévaluations de devises, une sous-cotation des prix et des demandes d'indemnisation élevées de la part de la plupart de nos marchés clés. Cela a eu un impact important sur notre rentabilité et celle de l'industrie et nous continuerons à travailler avec les principales parties prenantes pour renverser la situation.

Autres faits saillants

Gestion de compte Nous avons mis en place avec succès une initiative de souscription basée sur les relations avec les clients clés, qui a permis une croissance des primes de 16 % par rapport à 2018. Nous continuons à bénéficier d'une bonne image de marque sur le continent grâce au renforcement de la gestion des relations par les responsables des comptes clés.

Nouveau bureau en RD: En plus des bureaux nationaux précédemment ouverts en Ouganda et en Éthiopie, nous avons encore accru notre présence géographique en 2019 en ouvrant un nouveau bureau national en RDC, ce qui nous permet d'être plus proches de nos clients.

Atelier des régulateurs d'Afrique de l'Est: La Compagnie a accueilli un atelier des régulateurs et s'est impliquée de manière continue avec d'autres décideurs et parties prenantes dans le domaine de la rétention des primes et de l'inclusion financière, conformément à notre mandat fondateur de développement des activités d'assurance et de réassurance en Afrique, en particulier dans la région du COMESA.

Croissance de l'équipe: En s'appuyant sur les recrutements stratégiques effectués précédemment en 2017-2018, nous avons renforcé nos équipes techniques de comptabilité, de sinistres et d'informatique. Nous avons recruté des gestionnaires de comptes clés pour la Tanzanie et la région CIMA afin de soutenir notre modèle de couverture des

clients et de fidéliser et de se rapprocher des clients. En outre, le renforcement des compétences de notre personnel s'est poursuivi, par des formations spécifiques (formation technique et de gestion) ainsi que par l'encadrement. Notre diversité en termes de sexe, de nationalité et d'âge continue à nous donner un avantage qui est essentiel pour construire une institution forte et durable.

Systèmes informatiques: Nous avons mis à niveau nos systèmes informatiques de base, ce qui a permis d'améliorer notre efficacité. En outre, le projet WMS a été commandé pour automatiser les opérations commerciales clés et accroître l'efficacité.

Exécution de notre mandat: En tant qu'institution du COMESA, nous nous sommes impliqués davantage avec les gouvernements et les régulateurs pour nous aligner sur la meilleure façon de remplir nos mandats communs de croissance du secteur de l'assurance dans la région. À cet égard, nous avons créé une Direction de l'agriculture et de la micro-assurance afin de collaborer activement avec les gouvernements pour promouvoir le programme d'inclusion financière par l'assurance. Grâce à nos efforts pour remplir notre mandat de développement, le ZEP-RE a été célébrée comme l'une des institutions les plus performantes du COMESA lors des célébrations du 25e anniversaire du bloc régional à Lusaka, en Zambie.

Leadership de la pensée InsurTech: Grâce au sommet InsurTech de ZEP-RE, nous avons fourni une plate-forme aux start-ups et aux développeurs établis pour présenter les solutions numériques qu'ils ont développées pour répondre à l'environnement changeant, consolidant ainsi notre place de leader d'opinion du secteur dans l'espace InsurTech. En outre, nous avons développé un outil de tarification facultative pour le secteur, et nous travaillons avec l'Association des assureurs kenyans (AKI) pour le déployer au Kenya.

Académie ZEP-RE: Grâce à notre branche de formation et de renforcement des capacités, l'Académie ZEP-RE, nous continuons à fournir au secteur un certain nombre d'activités de renforcement des capacités pour améliorer les compétences techniques dans la région. Nous avons formé plus de 6 000 praticiens dans le cadre de cours tels que notre programme phare « Compétence dans la pratique de la réassurance à court terme », les petits déjeuners des PDG, la formation à la gestion des risques d'entreprise, l'atelier des régulateurs d'Afrique de l'Est, ainsi que plusieurs formations spécifiques aux clients.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

ENVIRONNEMENT DE FONCTIONNEMENT

Région du COMESA

La région du COMESA reste notre principal marché. Le taux de croissance annuel moyen du PIB de la région est passé de 5,1 % en 2018 à 2,1 % en 2019 en raison de la forte baisse enregistrée en Libye (effet de la guerre à Tripoli en avril 2019), en Érythrée (pénuries d'énergie et de devises) et au Zimbabwe (chocs liés aux conditions météorologiques qui ont entraîné des pressions sur la sécurité alimentaire, la migration et l'inflation). Dans l'ensemble, les objectifs de croissance économique des autres pays ont été affectés par divers facteurs, tels que la sécheresse, la faible capacité de production manufacturière et les catastrophes naturelles.

Le PIB combiné estimé en 2019 pour l'ensemble des pays du COMESA était de 800 milliards de dollars, soit 35 % du PIB total de l'Afrique. Dans l'ensemble, les environnements politiques et économiques de tous nos marchés clés sont restés stables, à l'exception du Zimbabwe. Les objectifs de croissance économique ont été affectés par divers facteurs, tels que la sécheresse, la faible capacité de production manufacturière et les catastrophes naturelles. Un aperçu détaillé de chacun de nos principaux marchés est résumé ci-après.

Kenya

Le Kenya est la plus grande économie d'Afrique orientale et centrale, mais sa croissance a été largement affectée par la faible capacité de production manufacturière due au manque de financement, à la faiblesse des exportations et aux faibles dépenses du gouvernement pour les grands projets d'infrastructure comme les routes. Les dépenses publiques ont été fortement affectées par l'énorme charge d'intérêts sur la dette extérieure, qui a absorbé 40 % des recettes publiques. La croissance du PIB du pays a été plus faible que prévu, à 5,7 % en 2019 (2018 : 5,8%) L'inflation a augmenté plus que prévu mais est restée faible, à 5,61 % (2018 : 4,69 %). Le Kenya est resté notre principal marché et ses contributions aux primes brutes émises sont restées inchangées en 2019.

La croissance du secteur de l'assurance en 2019 a été faible (3 %), principalement en raison de la mauvaise performance économique générale et de la concurrence acharnée qui a continué à faire baisser les tarifs. La croissance de la Compagnie au Kenya a été forte, à 16,0 %, bien au-dessus de la croissance du secteur, et cela a été principalement dû aux stratégies de marketing agressives mises en œuvre.

Inde

L'Inde est l'un des marchés d'assurance les plus importants et les plus dynamiques du monde. Le montant total des primes de son marché de l'assurance s'élève à 27 milliards de dollars EU. Le PIB de l'Inde a augmenté de 8,14 %. L'Inde était notre deuxième marché en 2019. La croissance a été principalement organique et provenait du secteur agricole. Les marges de souscription dans le secteur agricole continuent à s'éroder et les expositions continueront à être revues.

Ouganda

L'Ouganda est notre deuxième plus grand marché en Afrique centrale et orientale. Le PIB de l'Ouganda a augmenté de 6,3 % en 2019 (2018 : 6,1%) L'inflation est restée stable à 2,7 % en 2019 (2018 : 2,6%) La croissance du secteur des assurances a été solide (29 %), principalement grâce à la volonté du secteur de localiser et d'appliquer des taux de primes minimums.

Ces mesures importantes visaient à maintenir la rentabilité du secteur et la nécessité d'accroître la pénétration de l'assurance. Dans l'ensemble, l'Ouganda a été le troisième marché d'assurance de la Compagnie après le Kenya et l'Inde. En 2019, la contribution de l'Ouganda aux primes brutes émises par la Compagnie a été importante, soit 7,7 %/ 16,0 millions de dollars EU en 2019 (2018 : 7,0 %/ 12,4 millions de dollars EU). Les changements législatifs qui interdisent aux intermédiaires d'assurance de collecter les primes auprès du public assureur pour le compte des compagnies d'assurance sont entrés en vigueur en 2019, ce qui a considérablement amélioré la liquidité des assureurs. La directive relative à l'utilisation des capacités locales continuera à stimuler la croissance du secteur local de l'assurance.

Zambie

La Zambie reste un marché clé pour la Compagnie. La croissance du PIB a été plus faible que prévue, à 2,5 % en 2019 (2018 : 3,8%) L'inflation a atteint un pic en 2019, à 9,95 % (2018 : 6,99 %) et cela était principalement dû à la dépréciation du Kwacha zambien. La Zambie dépend fortement des importations et le prix du cuivre, qui est la principale source de devises étrangères, est resté bas sur le marché international. Les performances de l'économie ont également été affectées par la sécheresse et la faiblesse de l'approvisionnement en énergie/électricité, qui ont affecté la productivité de l'industrie.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

En 2019, la croissance du secteur de l'assurance en Zambie a été modérée, enregistrant un déclin de 2 %. La tendance à la localisation devrait stimuler la croissance en 2020. Bien que le marché enregistre la plus forte croissance, avec 52,4 %, les liquidités continuent de poser problème.

Tanzanie

La Tanzanie est le troisième plus grand marché d'Afrique centrale et orientale. Le PIB de la Tanzanie s'élève à 62,2 milliards de dollars EU (2018 : 56,9 milliards de dollars EU) et sa croissance du PIB était de 9,4 %. L'inflation est restée faible, à 3,6 % (2018 : 3,5 %), tandis que le shilling tanzanien est resté stable en 2019. La construction et le commerce ont été les principaux contributeurs à la croissance économique. Les primes du marché tanzanien de l'assurance se sont élevées à 275 millions de dollars EU. L'application des taux minimums en 2018 a continué à stimuler la croissance. Le marché a pleinement adhéré à la législation "no cash no cover". La Tanzanie a enregistré une croissance des primes du marché de 10 %, principalement due à une pénétration accrue du marché et à la croissance organique résultant des nouvelles mesures.

Zimbabwe

Le Zimbabwe reste un marché clé pour la Compagnie. Le PIB du pays a diminué de 8,3 % en 2019 (la croissance en 2018 était de 3,5 %). L'économie du Zimbabwe a été principalement affectée par le cyclone Idai et la sécheresse qui a touché la plupart des pays d'Afrique australe. La croissance de l'industrie a été fortement affectée par des coupures de courant principalement dues à la faible capacité de production d'électricité de la centrale de Kariba. L'inflation a été assez élevée en 2019 et a atteint plus de 161,81 % (2018 : 10,6 %), principalement en raison de la dépréciation du dollar zimbabwéen par rapport au dollar américain.

Éthiopie

L'Éthiopie reste l'un de nos principaux marchés stratégiques. L'économie éthiopienne a continué à montrer des signes de reprise économique en 2019. La croissance du PIB du pays était de 7,44 % (2018 : 7,71%) La croissance du PIB a été principalement soutenue par les produits agricoles, l'énergie et les infrastructures de distribution et logistiques. L'inflation était de 14,6 % en 2019 (2018 : 13,8%) Le birr éthiopien est resté généralement stable tout au long de l'année.

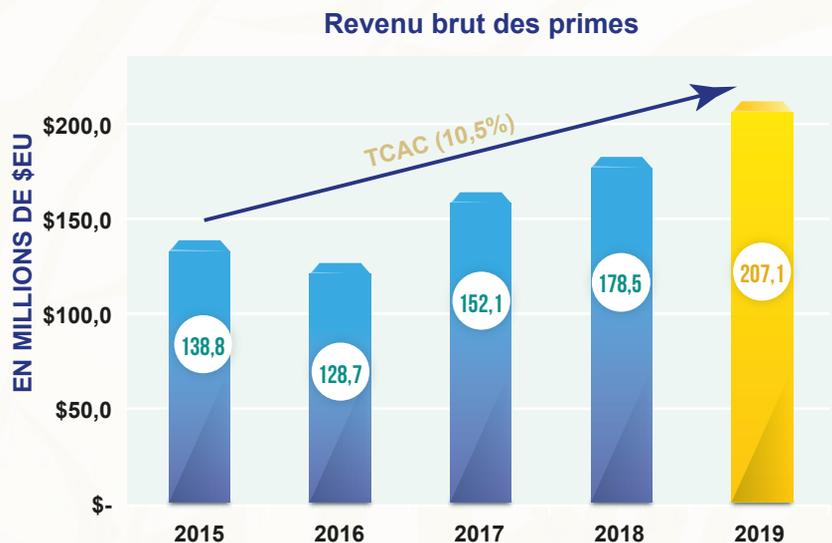
Le secteur de l'assurance est resté très localisé, mais certains signes indiquent que le secteur va s'ouvrir aux acteurs étrangers. Le montant total des primes du marché de l'assurance s'est élevé à 276 millions de dollars EU. L'Éthiopie est restée notre septième marché d'assurance le plus important, avec une contribution à nos primes brutes émises de 3,3 %/6,9 millions de dollars (2018 : 4,0%/7,1 millions de dollars). Cela représente une baisse de 1 % par rapport à l'année précédente.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

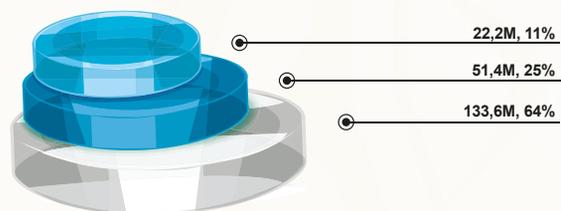
EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS

REVENU BRUT DES PRIMES

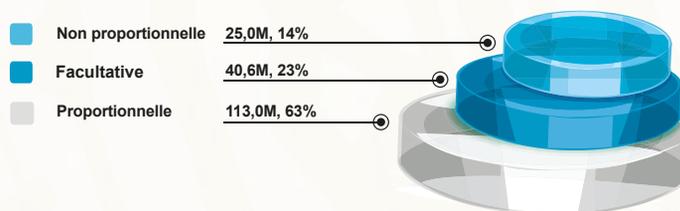
Le revenu brut des primes a augmenté de 16,0 %, passant de 178,5 millions de dollars EU en 2018 à 207,1 millions de dollars EU en 2019. L'un des principaux facteurs de cette bonne croissance en 2018 a été la croissance des affaires facultatives et des traités, qui ont augmenté respectivement de 26,7 % et 12,9 %.



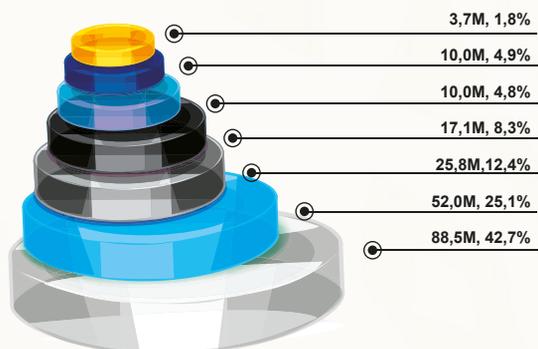
PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR TYPE – 2019



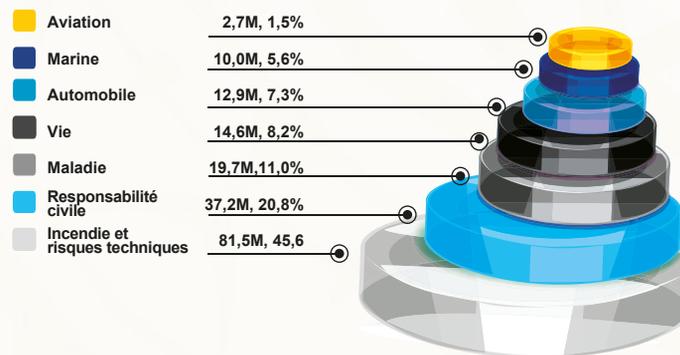
PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR TYPE – 2018



PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR BRANCHE – 2019



PRIMES BRUTES ÉMISES EN MILLIONS DE \$EU & % PAR BRANCHE - 2018



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

SINISTRES ENCOURUS NETS

Le montant net des sinistres encourus en 2019 s'est élevé à 83,4 millions de dollars EU, contre 74,8 millions de dollars EU en 2018. Le taux de sinistralité net réel pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 était de 58,2 %, contre 61,9 % en 2018. Les réserves pour sinistres en cours de la Compagnie ont également augmenté, passant de 90,4 millions de dollars EU en 2018 à 95,3 millions de dollars EU en 2019. L'amélioration du taux de sinistralité est due à l'amélioration de la sinistralité, principalement dans les catégories des biens, de l'automobile et de l'assurance-vie.

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS Sinistres nets encourus et ratio de sinistralité



DÉPENSES D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

Les dépenses de fonctionnement et autres charges en 2019 se sont élevées à 21,0 millions de dollars EU contre 18,0 millions de dollars EU en 2018, soit une augmentation de 16,7 % principalement due à l'augmentation des dépenses de personnel et à la provision pour créances douteuses.

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS Dépenses d'exploitation



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

INVESTISSEMENTS ET AUTRES REVENUS

Les revenus d'investissement et autres revenus sont passés de 15,9 millions de dollars EU en 2018 à 29,9 millions de dollars EU en 2019, soit une augmentation de 1,9 %, principalement attribuable à ;

- l'augmentation des revenus d'intérêts de 6,1 % en 2019 ;
- une augmentation des revenus locatifs de 4,2 %, principalement due à l'augmentation du nombre de locataires ;
- l'augmentation des dividendes de 80,8 % ; et
- l'augmentation dans la juste valeur des plus-values sur les immeubles de placement

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS Investissements & autres revenus



BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

La Compagnie a réalisé un bénéfice de 28,8 millions de dollars EU en 2019, contre 10,1 millions de dollars EU en 2018. L'augmentation de la rentabilité est attribuable à la fois à l'amélioration de la sinistralité et à la croissance des revenus d'investissement en 2019.

EXAMEN DES RÉSULTATS Bénéfice de l'exercice



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

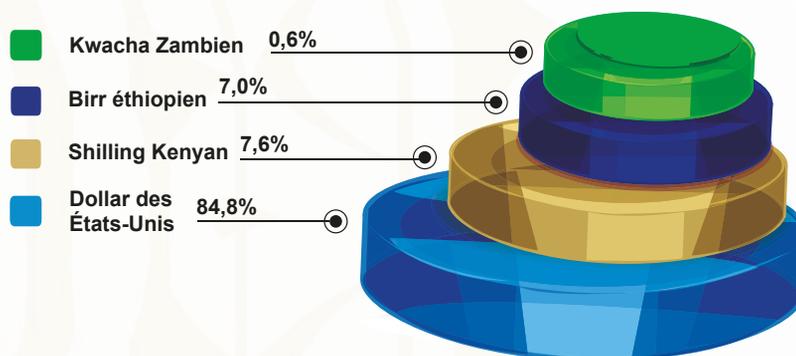
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

La valeur du portefeuille d'investissements est passée de 285,7 millions de dollars EU au 31 décembre 2018 à 336,6 millions de dollars EU au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 18,0 % due au réinvestissement des revenus d'investissement, aux gains de juste valeur sur la réévaluation des immeubles de placement, aux participations disponibles à la vente et aux investissements dans des sociétés affiliées ainsi qu'aux nouveaux investissements provenant des encaissements.

Exposition au risque de change du portefeuille d'investissement

Les actifs libellés en dollars américains représentent 84,8% du portefeuille d'investissement, 7,6% sont investis en shillings kenyans, 7,0% en birr éthiopien et 0,6% en kwacha zambien. Les actifs libellés en dollars américains sont privilégiés afin de protéger la valeur des actifs de la Compagnie car la plupart des monnaies de la région ont tendance à se déprécier considérablement par rapport au dollar américain.

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Répartition des actifs

Les dépôts auprès d'institutions financières et les investissements dans des titres d'État continuent de dominer le portefeuille d'investissement, avec une exposition combinée de 63,4 % de l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2019. L'augmentation de l'exposition aux immeubles de placement reflète les décaissements en faveur du parc d'activités ZEP-RE et les gains de juste valeur en 2019. Les investissements dans les actions régionales et plus largement subsahariennes ont été augmentés en 2019 dans le cadre des activités de rééquilibrage entreprises pour améliorer le rendement des investissements à long terme.

31 DÉCEMBRE 2019

31 DÉCEMBRE 2018



Liquidité

Des liquidités suffisantes sont détenues pour soutenir les obligations de paiement. Au 31 décembre 2019, les instruments du marché monétaire et à revenu fixe arrivant à échéance dans un délai d'un an étaient évalués à 131,1 millions de dollars EU (2018 - 137,2 millions de dollars EU). Étant donné que la moyenne annuelle des créances payées au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2019 était de 71 millions de dollars, les liquidités sont plus que suffisantes pour faire face aux obligations de paiement des créances.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

TOTAL DE L'ACTIF

La base d'actifs de la Compagnie a augmenté de 13,3 %, passant de 384 millions de dollars EU en 2018 à 435 millions de dollars EU au 31 décembre 2019. Cette croissance est principalement attribuable à l'augmentation du portefeuille d'investissement de 51,3 millions de dollars EU (18,0 %).



FONDS PROPRES

Les fonds propres ont augmenté de 14,2 %, passant de 229,7 millions de dollars EU en 2018 à 262,3 millions de dollars EU au 31 décembre 2019. L'augmentation de 32,6 millions de dollars EU des fonds propres est attribuable à :

- Un bénéfice annuel de 28,8 millions de dollars EU ;
- Des gains de juste valeur non réalisés de 1,1 million de dollars EU sur les investissements avec les sociétés affiliées ;
- Des gains de juste valeur non réalisés de 3,9 millions de dollars EU sur les placements en actions et les placements à l'étranger;



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

L'ACADÉMIE ZEP-RE

Conformément aux objectifs fondateurs de la Compagnie, la ZEP-RE est tenue de faciliter la formation du personnel du secteur de l'assurance et de la réassurance dans la région et de fournir une assistance technique aux institutions d'assurance et de réassurance de la région. L'Académie ZEP-RE organise en moyenne une douzaine d'ateliers de formation par an. La formation se concentre sur la fourniture de programmes abordables et de haute qualité visant à améliorer la pratique de l'assurance et de la réassurance. La vision de ZEP-RE est d'être un formateur de choix et d'étendre ses programmes de formation pour atteindre le plus grand nombre possible de membres du secteur. À cette fin, l'Académie s'est imposée comme un centre d'excellence en matière de renforcement des capacités. À l'avenir, l'Académie a l'intention d'élargir sa portée dans la région en augmentant le nombre de pays et la fréquence des cours. En 2019, l'Académie a organisé avec succès 22 formations à Nairobi, Kampala, Addis-Abeba, Abidjan, Dar es Salaam, Lilongwe et Lusaka, avec un total de 714 participants. Les formations et les ateliers comprenaient, entre autres : Une formation pour les régulateurs d'assurance ; une Introduction à la pratique de l'assurance ; la Maîtrise de la pratique de la réassurance à court terme (PSTRP) ; la Gestion des risques d'entreprise ; la Souscription des obligations et garanties ; la Pratique avancée de la réassurance ; l'Etude des risques. L'Académie a également collaboré avec succès avec les instituts d'assurance locaux.



Participants assistant à un atelier de formation à l'Académie ZEP-RE

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

INSURTECH COMME OUTIL DE CROISSANCE

Conformément au mandat de la Compagnie de développer le secteur de l'assurance, ZEP-RE collabore avec le secteur pour adopter la technologie de manière agressive et contribuer à élargir l'accès aux services d'assurance. La technologie offre trois possibilités au secteur:

- Accroître la taille du marché en ouvrant de nouveaux canaux et en introduisant de nouveaux produits
- Réduire les coûts grâce à une efficacité accrue
- Approfondir l'inclusion financière grâce à des produits d'assurance abordables

La ZEP-RE a entrepris des activités en 2019 visant à aider le secteur à atteindre ces objectifs. Parmi celles-ci, on peut citer:

a) Plaidoyer pour l'adoption des technologies

La ZEP-RE estime que l'adoption de la technologie par le secteur nécessite une certaine stimulation. Le secteur de l'assurance a pris du retard dans l'adoption des technologies par rapport à d'autres prestataires de services financiers comme les banques. En Afrique, le secteur n'a pas utilisé ses chiffres pour fournir des solutions technologiques collaboratives. En septembre 2019, ZEP-RE a organisé un forum Insurtech et un petit déjeuner des PDG en partenariat avec CIO East Africa. Thème : Connecter l'avenir numérique de l'assurance aujourd'hui - le forum InsurTech a abordé l'évolution des besoins et des attentes des clients du secteur de l'assurance tout en explorant les avantages des innovations technologiques émergentes axées sur les clients ainsi que les solutions souhaitées par le secteur de l'assurance. L'événement a permis de réunir les leaders du secteur pour discuter de l'adoption de la technologie et de la manière dont le secteur, individuellement et collectivement, peut se développer grâce à la technologie.

b) Partenariats dans le secteur

ZEP-RE fait partie de l'initiative de l'Association des réassureurs africains visant à explorer la technologie de Blockchain afin d'assurer la rentabilité et la satisfaction des clients dans le secteur des assurances. Cette initiative vise à améliorer la productivité, à permettre la traçabilité et à favoriser la conformité. L'initiative a été discutée pour

la première fois lors de la 9e réunion de l'Association des réassureurs africains. L'initiateur de l'initiative était Africa Re. Un comité directeur a ensuite été formé pour diriger l'initiative, à laquelle participe ZEP-RE. Des engagements ont ensuite été pris entre les membres du comité directeur, qui ont abouti à une présentation lors du sommet de Tunis en septembre 2019. Le comité a ensuite reçu le mandat de proposer un modèle pour atteindre les objectifs et réaliser un projet pilote lors du prochain sommet. C'est l'activité dont le comité est saisi.

c) Développement d'applications pour le secteur

Le secteur de l'assurance au Kenya a dû relever le défi de déterminer correctement le prix des projets d'ingénierie. La ZEP-RE a élaboré un manuel de tarification de l'ingénierie pour relever ce défi. L'objectif était donc de mettre au point une solution qui englobe les règles du manuel et donne aux souscripteurs la possibilité de continuer à appliquer leurs connaissances et à différencier leurs tarifs. La ZEP-RE a travaillé avec l'Association des assureurs kenyans pour délivrer cette application en 2019. La ZEP-RE a ainsi déployé des ressources de développement, tandis que l'AKI a testé l'application et fourni des informations en retour. La solution, couvrant la couverture Tous Risques Construction, est maintenant utilisée par les acteurs du secteur. D'autres développements seront effectués en 2020 pour permettre la couverture des classes Incendie et autres.

Regard sur l'avenir

La croissance de ZEP-RE est étroitement liée à la croissance des compagnies d'assurance primaires. Afin d'atteindre l'objectif de 1 milliard de primes brutes émises, des mesures doivent être prises maintenant pour assurer la croissance du secteur de l'assurance à long terme. ZEP-RE poursuivra donc ses partenariats et ses investissements dans l'Insurtech afin d'atteindre une croissance globale du secteur à court et moyen terme, ce qui conduira à une croissance de ZEP-RE à long terme.

MANDAT DE DÉVELOPPEMENT

Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives (Kenya)

Le 27 juin 2019, la direction de ZEP-RE, avec M. David

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Kemei, Administrateur de ZEP-RE et Président de Kenya-RE, ont rencontré le Secrétaire permanent du Ministère du Commerce, de l'industrie et des coopératives, M. Chris Kiptoo, et son équipe, pour discuter de la contribution de ZEP-RE à l'économie kenyane, de ses activités commerciales et de la manière dont les deux entités peuvent travailler ensemble pour transformer et renforcer la croissance du marché de l'assurance et de l'économie du Kenya. La Compagnie a été félicitée pour sa croissance et les résultats obtenus au cours de ses années d'activité.

Les deux entités ont convenu de :

- i) La nécessité d'endiguer la fuite des primes d'assurance dans la mesure des capacités disponibles sur le marché local de l'assurance et de la réassurance. Cela a été reconnu comme relevant du contexte du contenu local et la nécessité de reconnaître et d'utiliser les services d'assurance et de réassurance nationaux disponibles (y compris, par les entités gouvernementales) a été soulignée
- ii) Le soutien que la ZEP-RE peut apporter à l'Initiative pour le logement abordable (dans le cadre du programme des Big Four) par le biais de son produit d'indemnisation collatérale (CRI).

Le Trésor national (Kenya)

Le 6 août 2019, la Direction de la ZEP-RE a informé l'équipe dirigée par le Directeur général par intérim du budget et des affaires fiscales et économiques, M. Albert Mwenda (représentant le Secrétaire permanent), (i) des opérations de la ZEP-RE au Kenya, après le début des activités en 1993 et de l'ampleur des contributions de la ZEP-RE à la croissance économique du Kenya.

- i) de la performance de l'actionnariat du Gouvernement et de la motivation pour des investissements supplémentaires. L'équipe a également fait des propositions sur la manière dont la Compagnie peut contribuer à la mise en œuvre durable du programme des Big Four (en particulier, le logement) ; et a recommandé des stratégies qui peuvent accélérer la croissance du marché de l'assurance et de la réassurance au Kenya et permettre d'accroître sa contribution au PIB du Kenya, en mettant l'accent sur les domaines suivants
- ii) Initiative du gouvernement en matière de logement

abordable ciblant la population à faible et moyen revenu.

- ii) Domestication des primes, afin de freiner la fuite des primes

Parrainage et participation à la foire commerciale internationale Source 21 du COMESA et au sommet d'affaires de haut niveau, sur le thème du "label de qualité", organisés par le Conseil des affaires du COMESA en collaboration avec l'Association des manufacturiers kenyans, du 17 au 19 juillet 2019, au Centre international de conventions Kenyatta, à Nairobi (Kenya)

L'événement a rassemblé les décideurs politiques et le secteur privé des 21 États membres du COMESA dans le but de délibérer sur la manière de promouvoir et de faire progresser le commerce transfrontalier en Afrique. Les chefs d'État du Kenya, de l'Ouganda, de la Zambie et de Madagascar ont interagi avec des Chefs d'entreprise et se sont mis d'accord sur des stratégies susceptibles de renforcer la compétitivité du secteur, l'approvisionnement local et le commerce intra-régional. La ZEP-RE a participé au débat et a encouragé les pays africains à négocier les politiques commerciales internationales en bloc plutôt qu'individuellement et à se doter de capacités de négociation qui permettront d'obtenir des résultats profitables à l'Afrique. Dans l'ensemble, un consensus s'est dégagé sur les mesures que les États membres doivent prendre à titre individuel et collectif afin de faire de l'Afrique un terrain d'échanges continental.

Soutien aux initiatives de développement au Rwanda

La Compagnie a continué à fournir un soutien technique à l'Office de la sécurité sociale du Rwanda, qui est chargé de mettre en œuvre les régimes de sécurité sociale et de logement abordable à l'échelle du pays. Des discussions ont également eu lieu avec le régulateur sur la manière dont les primes d'assurance et de réassurance peuvent être de plus en plus retenues sur le marché rwandais de l'assurance. Le Régulateur a accepté de soutenir cette initiative.

Programme FISP - Zambie

La Compagnie continue à soutenir activement le secteur agricole en s'associant à des compagnies d'assurance

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

locales et à des partenaires internationaux pour fournir une expertise technique et une couverture de réassurance au programme de soutien aux intrants agricoles (FISP). Actuellement, plus d'un million d'agriculteurs bénéficient du programme FISP.

Kenya - soutien au Trésor national pour l'élaboration d'une Politique nationale d'assurance par le Trésor

Zep - Re a participé à l'atelier des parties prenantes qui s'est tenu le 24 octobre 2019, comprenant des participants du secteur, des banques et des institutions de développement. L'objectif de la politique est de renforcer l'environnement politique, juridique et réglementaire existant afin d'améliorer l'accès, l'utilisation et l'accessibilité financière des produits et services d'assurance, ainsi que de faciliter une contribution accrue du secteur au développement socio-économique du Kenya. Les principaux aspects abordés par l'atelier comprenaient les risques pour le secteur de l'assurance, les principales opportunités ainsi que la manière dont le gouvernement peut soutenir efficacement la croissance et le développement du secteur et les domaines politiques prioritaires qui nécessitent un développement.

Contribution aux efforts du secteur des assurances en Ouganda, au Rwanda et en Zambie pour accroître l'inclusion des assurances par la participation à des forums du secteur

- (a) Ouganda - Conférence internationale sur l'assurance - Insurance Institute of Uganda 17-18 octobre 2019, sur le thème « Le rôle de l'assurance inclusive dans la mise en œuvre de l'agenda de protection sociale »
- (b) Rwanda - Orateur au Forum de politique mondiale (GPF) de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), organisé par la Banque nationale du Rwanda les 12 et 13 septembre 2019.

La ZEP-RE a sponsorisé et participé en tant que panéliste à la Conférence internationale sur l'assurance organisée par l'Insurance Institute of Uganda pour la fraternité des assurances en Afrique et hors Afrique les 17 et 18 octobre 2019 sur le thème « Le rôle de l'assurance inclusive dans la mise en œuvre de l'agenda de protection sociale ». La Conférence, à laquelle ont participé plus de 100 délégués du marché ougandais de l'assurance, de la Tanzanie, du Kenya, du Nigeria et de l'Inde, a examiné et couvert

les modes de développement de l'assurance inclusive, notamment la micro-assurance, les TIC et le capital humain. La ZEP-RE a partagé ses expériences et les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'inclusion dans les produits qu'elle a développés à cette fin.

Forum stratégique avec les régulateurs du marché de l'assurance en Afrique de l'Est (Kenya, Rwanda, Ouganda et Tanzanie) (13-15 février 2019)

L'implication des Régulateurs par des entités commerciales et de développement telles que nous est cruciale pour stimuler la croissance des marchés de l'assurance et de la réassurance, car cela offre une plate-forme de partage d'expérience avec et entre les régulateurs et des idées sur la meilleure façon dont l'assurance, la réassurance et la réglementation peuvent travailler main dans la main pour accélérer le développement des marchés de l'assurance et de la réassurance en Afrique et pour garantir que des marchés de l'assurance appropriés et fonctionnels qui contribuent activement au développement économique d'un pays existent.

Le Forum s'est tenu à Nairobi en collaboration avec l'Association des superviseurs d'assurance d'Afrique de l'Est (EAISA), et les défis au sein des marchés d'assurance de l'Afrique de l'Est ont été examinés, notamment la manière dont ils sont traités dans des marchés d'assurance et de réassurance similaires, ainsi que les meilleures pratiques au niveau mondial.

Implication du Secrétaire général du COMESA (17 - 18 février 2019):

Une mission en Zambie (Directeur général, Chef des affaires juridiques et réglementaires, Chef du bureau de Zambie) a été effectuée afin de délibérer et de définir une voie à suivre sur les questions suivantes:

- (a) **Réformes nécessaires des régimes CYC et RCTG** Dans l'intention, entre autres, d'introduire des principes clés de gouvernance et de transparence et de veiller à ce que les régimes soient mis en œuvre de manière plus rentable, plus rapide et plus conforme à la législation locale.
- (b) **Externalisation des primes** : L'ampleur de l'externalisation des primes par et pour les assureurs et réassureurs étrangers a été démontrée, en ce qui concerne les risques liés au développement des infrastructures et financés par la Chine, les risques

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

miniers, ainsi que l'impact sur l'économie de la Zambie. Il a été convenu que le Secrétaire général et la Direction de la ZEP-RE s'adresseraient au Ministre des Finances.

Inauguration du parc d'affaires ZEP-RE

Le 5 décembre 2019, ZEP-RE a accueilli divers membres du COMESA et de la communauté zambienne à Lusaka, en Zambie, pour l'inauguration de son nouveau parc d'affaires. Cette structure de plusieurs millions de dollars est la première du genre dans le pays et promet d'accélérer considérablement la croissance et le développement de l'économie zambienne.

La Secrétaire général du COMESA, Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe, Son Excellence le Président de la République de Zambie, Edgar Lungu, ainsi que d'autres dignitaires étaient présents. L'investissement de la ZEP-RE dans cette structure s'aligne sur son mandat de stimuler le développement économique dans toute l'Afrique orientale et australe. La Compagnie a pris au sérieux cet appel à soutenir les plans de développement du Gouvernement, ce qui a été réitéré par les mots de la Directrice générale de ZEPRE, Mme Hope Murera, dans son discours « Une partie importante des investissements de ZEP-RE sont structurés sous forme de prêts syndiqués pour soutenir les programmes gouvernementaux tels que le développement des infrastructures.

ZEP-RE reconnaît en outre le rôle que le marché zambien a joué pour aider la Compagnie à devenir l'une des principales compagnies de réassurance du continent, et cet investissement immobilier est une indication de l'engagement de ZEP-RE à renforcer la croissance de l'économie zambienne. À ces efforts en Zambie s'ajoutent les contributions de la ZEP-RE à l'inclusion financière en offrant une capacité de réassurance au programme de soutien aux intrants agricoles ainsi que le développement de compétences techniques par le biais de l'Académie de la ZEP-RE.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)



Le Président de la République de Zambie, Son Excellence Edgar Lungu avec les membres du Conseil d'administration et de l'équipe de direction de ZEP-RE lors de l'inauguration du Parc d'affaires ZEP-RE, à Lusaka (Zambie)

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)



Parc d'affaires ZEP-RE à Lusaka (Zambie)

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Gestion du capital

La ZEP-RE n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de fonds propres. Toutefois, la situation de la Compagnie en matière d'adéquation des fonds propres à un moment donné a une incidence importante sur ses notations. Par conséquent, les besoins en capital de l'organisation sont déterminés en utilisant le modèle de capital propre de l'agence de notation, A.M. Best. Il s'agit d'un outil basé sur le risque, dans le cadre duquel les exigences de capital de ZEP-RE sont calculées en fonction du niveau de risques associés à son bilan, comme les risques financiers, de réserve et de tarification. En outre, l'objectif de ZEP-RE en matière d'appétit pour le risque dans la gestion de son capital vise à garantir que la Compagnie soit en mesure de poursuivre ses activités après la survenance de pertes extrêmement défavorables liées à ses activités au cours d'une année donnée. Selon les critères d'A.M. Best, ZEP-RE est tenue de maintenir une position d'adéquation des fonds propres à un niveau compatible avec la mesure de la valeur en risque et une probabilité annuelle de solvabilité de 99,6 %. Dans ce scénario, la Compagnie devrait être en mesure de résister à une année exceptionnelle de pertes qui, statistiquement, se produit une fois tous les 250 ans. Fin 2019, la ZEP-RE reste fortement capitalisée et respecte l'exigence de l'agence de notation, car la position d'adéquation des fonds propres reste largement soutenue par les bénéfices non distribués. Le cadre de gestion du capital vise à assurer la continuité de l'exploitation de l'organisation, à garantir la rentabilité de l'entreprise et à préserver le rendement stable et à long terme des investissements des actionnaires, en versant des dividendes sur la base de critères définis, tels qu'établis dans la politique de dividende de la Compagnie. De cette manière, la fonction de gestion des risques examine régulièrement la situation prospective de la ZEP-RE en matière d'adéquation des fonds propres, afin de garantir une allocation optimale du capital, compte tenu de l'évolution de l'environnement commercial.

Notation de la solidité financière de la ZEP-RE

Le 11 décembre 2019, la GCR a relevé de AA+ à AAA la note de solidité financière à l'échelle nationale de ZEP-RE.

La perspective stable de la notation a également été attribuée. La notation a été revue conformément à la nouvelle méthodologie de l'agence pour la notation des institutions supranationales. Dans le même temps, A.M.

Best a affirmé que la note de solidité financière de la Compagnie était de B++ et la note de crédit de l'émetteur de "bbb". La perspective de la notation est restée stable. Selon la GCR, les principaux facteurs qui ont contribué au résultat de la notation de ZEP-RE comprennent sa base de membres assez diversifiée, ainsi que le traitement préférentiel reçu sous forme de cessions obligatoires et d'exonérations fiscales. L'agence a considéré positivement que ZEP-RE avait démontré qu'elle avait reçu le soutien des actionnaires pour faire avancer son développement et qu'elle avait maintenu un niveau élevé de capitalisation et de liquidité ajustée au risque. De l'avis de la GCR, ces facteurs ont quelque peu compensé la pression sur les bénéfices due à la volatilité inhérente au profil des bénéfices de la ZEP-RE, comme cela a été démontré ces dernières années. En outre, l'agence a estimé que la protection de la rétrocession de la Compagnie a également contribué à atténuer une partie de cette volatilité. Le profil établi de ZEP-RE au sein des marchés du COMESA a continué à être reconnu, en plus des bons résultats obtenus en matière de fourniture de capitaux de réassurance et de développement des compétences en assurance dans la région. En même temps, l'agence a souligné que le mandat de développement de la Compagnie exposait l'organisation à des souverains relativement plus risqués. Selon A.M. Best, la solidité du bilan de ZEP-RE est très forte, et ses performances opérationnelles sont bonnes, tandis que l'impact du profil d'entreprise et la gestion des risques d'entreprise sont considérés comme ayant une contribution neutre et marginale, respectivement, au résultat de la notation.

L'opinion de l'agence concernant la très forte solidité du bilan de ZEP-RE est étayée par la capitalisation ajustée au risque de la Compagnie, qui est considérée comme étant détenue au plus haut niveau, ainsi que par sa rétention élevée des bénéfices, son allocation prudente des investissements et son faible levier de souscription. L'agence reconnaît également la bonne flexibilité financière de la Compagnie qui découle d'une base d'actionnaires favorable. Néanmoins, A.M. Best souligne que l'exposition élevée au risque pays, par le biais du niveau élevé de risque économique, politique et du système financier associé aux principaux marchés de la Compagnie, est un facteur partiellement compensatoire qui sous-tend son opinion sur la très forte solidité du bilan de ZEP-RE. Les bons résultats d'exploitation de la Compagnie reflètent ses antécédents de solides performances de souscription, qui devraient se poursuivre grâce à des contrôles de souscription rigoureux et à une sélection prudente des risques. L'agence reconnaît la position concurrentielle de

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

ZEP-RE sur des marchés qui offrent un potentiel de profit intéressant et considère que le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'organisation est en pleine évolution.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

En 2019, la ZEP-RE a entrepris plusieurs initiatives de RSE dans la région du COMESA, conformément à l'une de nos valeurs : « être une entreprise citoyenne responsable ». Nos domaines de prédilection ont été l'éducation, le développement communautaire et la santé. Cela comprend :

1. Cercle mondial de la solidarité

Le Cercle mondial de la solidarité a été conçu pour aider les filles à risque à réaliser leur potentiel de leadership et à devenir des actrices du changement, tout en acquérant les compétences nécessaires pour obtenir un bon emploi afin qu'elles puissent briser le cycle de la pauvreté et aider leur famille et leur communauté à se relever. Le mentorat a prouvé qu'il permettait d'améliorer la confiance en soi des adolescentes, de leur donner le sentiment d'être appréciées, tout en leur permettant de croire en leur propre valeur. Investir dans l'éducation et l'autonomisation des filles marginalisées est un investissement dans l'avenir d'une nation. Pour la période 2015-2019, ZEP-RE a pris sous son aile deux jeunes filles. En 2019, l'une d'entre elles a obtenu un diplôme avec mention très bien en Enquêtes quantitatives de l'Université de Nairobi, tandis que l'autre a obtenu un diplôme en technologie alimentaire de l'Université d'Eldoret. La cérémonie de remise des diplômes du GGBC a eu lieu le 18 mai 2019.



Personnel de ZEP-RE et participants à l'occasion d'une manifestation organisée par le Cercle mondial de solidarité (Global Give Back Circle)

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

2. Académie des filles de Gashora, Rwanda

En 2019, quatre jeunes universitaires de l'Académie des filles de Gashora au Rwanda, qui avaient obtenu leur « A-level » en novembre 2018, ont rejoint diverses universités à travers le monde, telles que University of Global Health Equity (UGHE) au Rwanda, l'Université du Nebraska aux États-Unis et l'Université du Ghana. Virginia Gikori, de ZEP-RE, a représenté la Compagnie à la cérémonie de remise des diplômes de l'école le 12 octobre 2019.



Personnel de ZEP-RE avec des étudiantes de l'Académie des filles de Gashora (Rwanda)

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

3. Faraja Cancer Support Trust - Kenya

Le Faraja Cancer Support Trust vise à apporter un soutien émotionnel, pratique et curatif à toute personne touchée par le cancer. Le Trust travaille en collaboration avec plusieurs institutions et hôpitaux qui proposent des traitements conventionnels contre le cancer, tels que la radiothérapie, la chimiothérapie et la chirurgie. La ZEP-RE a participé pour la première fois au défi de rafting en mai 2018. La ZEP-RE a envoyé deux équipes en 2019, dont l'une a pris la troisième place dans la compétition et la Compagnie a été reconnue comme le principal sponsor de l'événement.



Personnel de ZEP-RE participant à la compétition de descente en eaux vives organisée en 2019 par le Fonds Faraja Cancer Support Trust

4. Standard Chartered Nairobi Marathon

L'équipe de ZEP-RE à Nairobi a participé au Standard Chartered Nairobi Marathon qui s'est tenu le 27 octobre 2019 avec des participants au semi-marathon et au marathon complet. En 2019, les recettes du marathon ont été affectées à la nouvelle campagne mondiale de la banque pour « aider la prochaine génération à apprendre, à gagner et à se développer ». Cette campagne vise à lutter contre l'inégalité des revenus et à accroître l'inclusion économique des jeunes sur les marchés de la banque, avec un accent particulier sur les filles et les malvoyants.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)



Personnel de ZEP-RE participant à l'édition 2019 du Marathon de Standard Chartered Nairobi (Kenya)

Autres initiatives sociales

5. Tournoi de golf de RGA au Zimbabwe

Le 28 juillet 2019, la ZEP-RE a sponsorisé le tournoi de golf RGA qui s'est déroulé à Harare, au Zimbabwe.

6. Association des courtiers d'assurance de l'Ouganda

La ZEP-RE a parrainé la conférence inaugurale de l'Association des courtiers d'assurance de l'Ouganda le 5 avril 2019 et a reçu un certificat de reconnaissance.

7. Ministère de l'éducation primaire du Zimbabwe

La ZEP-RE s'est joint à d'autres partenaires en faisant un don au Ministère de l'éducation primaire du Zimbabwe pour la promotion de l'enseignement primaire dans le pays.

8. Prix Cell Insurance Zimbabwe / ZESA Parrainage

ZEP-RE a été un des principaux sponsors des ZESA Awards annuels, organisés par Cell Insurance Company, qu'elle a parrainé le 12 juillet 2019.

9. Banque nationale du Rwanda - Parrainage de la Conférence de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI)

La ZEP-RE a fait un don à la Banque nationale du Rwanda pour lui permettre d'accueillir la conférence de l'AFI sur le thème « Utiliser la technologie pour l'inclusion des femmes et des jeunes ». Plus de

800 décideurs politiques, institutions de régulation et partenaires au développement ont participé à l'événement qui s'est tenu du 11 au 13 septembre 2019.

En tant qu'alliance mondiale de leadership politique d'environ 100 institutions membres, le mandat d'AFI est d'adopter et de publier des conseils, des modèles et des cadres politiques qui se traduisent par des solutions pratiques nécessaires pour apporter des services financiers aux 1,7 milliard de personnes non bancarisées restantes à travers le réseau et au-delà.

Les participants à la conférence ont longuement débattu de l'inclusion financière. Le pays hôte a présenté son expérience et a pu souligner la manière dont l'utilisation de la technologie pouvait faire progresser l'inclusion financière des groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes. Ceci est lié à la motivation de ZEP-RE d'assurer l'équité pour tous, en particulier pour les femmes en Afrique.

10. Parrainage de la Conférence de la table ronde des entreprises du COMESA - 17 juillet 2019 Nairobi

11. Parrainage de la Conférence internationale sur l'assurance de l'Institut d'assurance de l'Ouganda - ICTU les 17 et 18 octobre 2019

12. Association zambienne des compagnies d'assurance- Parrainage le 25 septembre 2019

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

NOTRE PERSONNEL

Le personnel de la ZEP-RE est la ressource la plus essentielle qui anime la vision de l'entreprise et le service à nos clients. Au cours de l'année 2019, 12 nouveaux membres du personnel ont été recrutés dans la région du COMESA. Ces nouveaux recrutements ont permis de dynamiser les secteurs de la finance, de la souscription, de l'actuariat et de l'analyse commerciale. À la fin de l'année 2019, notre personnel comptait 77 personnes. La Compagnie reste déterminée à assurer une représentation égale des hommes et des femmes au sein de son personnel. À la fin de l'année, le ratio hommes/femmes était de 53 % à 47 %. En outre, la Compagnie a fait des efforts délibérés pour créer un environnement favorable à notre personnel féminin, comme :

- Des horaires de travail flexibles. Cela permet aux mères qui reviennent de maternité de travailler un minimum de 30 heures au lieu de 40 heures par semaine pendant une période de 3 mois tout en recevant leur salaire et leurs avantages sociaux complets;
- Couverture de la maternité : Elle a été révisée pour faciliter l'accès à des services médicaux de meilleure qualité et professionnels;
- Salle d'allaitement : Mise à disposition d'une chambre privée pour les mères allaitantes.

La ZEP-RE continue de mettre l'accent sur le développement des compétences afin de s'assurer que son personnel est continuellement qualifié et positionné pour offrir des services professionnels qui répondent aux besoins du marché. En 2019, la Compagnie a continué à mettre l'accent sur la formation et le développement de son personnel afin de le tenir au courant des exigences professionnelles de la Compagnie. Les ressources de formation ont été allouées en fonction des plans de développement personnel de chaque membre du personnel, des besoins des unités commerciales et de l'orientation stratégique générale de la Compagnie. Les disciplines essentielles entreprises dans le calendrier de formation 2019 comprenaient le développement de la gestion et des programmes professionnels spécialisés dans la réassurance et la compétence actuarielle.

Le programme des jeunes professionnels de la compagnie (YPP) a été maintenu comme pilier du développement des compétences des jeunes professionnels du secteur. En 2019, le programme YP a permis de recruter et de former 5

jeunes professionnels du Kenya, de Zambie, du Zimbabwe et d'Éthiopie dans les domaines de la souscription, du droit, de la comptabilité et des sciences actuarielles. Nous avons le plaisir de vous annoncer que les anciens bénéficiaires du programme YP sont rapidement absorbés par le secteur des assurances de leurs pays respectifs et, dans certains cas, directement par la ZEP-RE pour mettre en pratique les compétences nouvellement acquises. Les jeunes professionnels apportent au secteur le type d'impact que la ZEP-RE envisageait au début du programme - une foule d'idées nouvelles, de connaissances, d'expériences pratiques et d'innovations. Plusieurs initiatives ont été réalisées en 2019. La Compagnie a automatisé son système de gestion des performances en mettant en place Adrenalin, un système qui fournit un cadre de gestion des performances sur l'ensemble du cycle.

PERSPECTIVES POUR 2020

L'économie mondiale devrait entrer en récession, car toutes les régions, à l'exception de l'Asie émergente et en développement, devraient afficher une croissance négative. La croissance de l'Asie émergente et en développement devrait passer de 5,6 % en 2019 à 1 % en 2020. La Chine, première économie de cette région, connaît une croissance considérablement ralentie, passant de 6,1 % en 2019 à 1,2 % en 2020. La zone euro devrait être la plus touchée par cette contraction (de 1,2 % en 2019 à -7,5 % en 2020), suivie par les États-Unis avec un déclin estimé de 2,3 % de croissance en 2019 à -5,8 % en 2020. La pandémie de COVID - 19 a jusqu'à présent eu un impact financier négatif et devrait s'aggraver comme souligné ci-dessous :

Risque de souscription - Le risque de souscription devrait augmenter à cause de :

- Taux de mortalité élevé en assurance vie;
- Risque de fraude accru dans la branche d'assurance maladie;
- Réduction de la croissance du marché primaire (hôtellerie, industrie manufacturière, commerce, ingénierie) affectant les opportunités de croissance pour les réassureurs;
- Risque d'intervention réglementaire pour que le marché paie les demandes d'indemnisation exclues en cas de pandémie.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES (suite)

Risque d'investissement - L'impact financier devrait avoir une incidence sur:

- la crise des marchés financiers mondiaux - perte de la valeur des investissements, baisse des revenus, risque de réinvestissement;
- l'augmentation des risques de défaillance;
- la dépréciation de la monnaie locale par rapport au dollar américain.

En réponse à la pandémie de COVID-19 et en vue de promouvoir l'efficacité opérationnelle, la Compagnie a mis en oeuvre ses plans de continuité des activités visant à aborder les variables en mouvement constant et inconnues d'une épidémie telle que la COVID-19. Ces plans ont pris en compte les quarantaines généralisées, la fermeture prolongée des écoles et les restrictions de voyage supplémentaires qui ont été mis en place dans les pays où la Compagnie exerce ses activités.

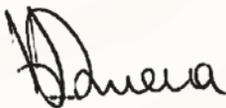
Notre investissement continu dans l'infrastructure informatique a assuré la continuité de la plupart de nos opérations et nous restons en contact avec les principales parties prenantes, y compris nos clients, notre Conseil d'administration et nos actionnaires.

RECONNAISSANCE

Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à l'équipe de direction et au personnel pour leur contribution au succès de notre Compagnie, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux et à nos clients pour leur soutien et leur fidélité. Je tiens également à remercier le Conseil d'administration de ZEP-RE pour son soutien, sa sagesse et ses conseils.

Malgré un environnement commercial difficile, je suis fier de ce que nous avons accompli au cours de l'année.

Je vous remercie.



Hope Murera

Directrice générale, ZEP-RE



RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

DÉCLARATION SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

ZEP-RE s'est engagée à mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance d'entreprise. Nous avons adopté une approche de gestion et de contrôle responsables de la Compagnie en accordant une attention particulière à la création de richesse à long terme, à l'amélioration constante de la valeur ajoutée pour nos actionnaires et à la reconnaissance de l'intérêt des autres parties prenantes. Nous accordons une importance critique à la promotion et au respect des intérêts des actionnaires, aux pratiques de supervision efficaces à tous les niveaux décisionnels et à une politique de communication ouverte et transparente sur les plans interne et externe.

Les principaux aspects de notre approche de gouvernance d'entreprise sont les suivants: -

NORMES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant qu'organisation régionale, ZEP-RE n'est soumise à l'autorité d'aucune juridiction locale. Elle a toutefois le loisir de s'inspirer des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise des différentes parties du monde, y compris le Code australien des principes et recommandations de gouvernance d'entreprise, les directives publiées par la Commonwealth Association of Corporate Governance (CACG) : Principes de bonne gouvernance au sein du Commonwealth, le Code kényan des meilleures pratiques pour la gouvernance d'entreprise ainsi que le Code de gouvernance d'entreprise du Royaume-Uni.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

ZEP-RE est une Compagnie à responsabilité limitée régie par l'Accord portant création de la Compagnie, qui est un accord multi-États qui a établi la Compagnie et régit son fonctionnement. La Compagnie est dotée de trois principaux organes directeurs à savoir : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et l'équipe de direction.

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la Compagnie et elle est constituée par ses actionnaires. Tous les pouvoirs de la Compagnie lui sont conférés.

Catégories d'actions

Les actionnaires de la Compagnie sont répartis en trois catégories: -

- (a) Actionnaires de catégorie « A » - États membres et États signataires, institutions appartenant aux États membres ou aux États signataires et institutions du COMESA qui choisissent de devenir membres sous réserve de ratification par l'Assemblée générale.
- (b) Actionnaires de catégorie « B » - Institutions privées d'assurance et de réassurance de la région et autres investisseurs éligibles de la région et de l'extérieur de la Région.
- (c) Actionnaires de catégorie « C » - Institutions financières de développement.

Fonctions de l'Assemblée générale qui ne peuvent pas être déléguées.

En vertu de la Charte, l'Assemblée générale peut déléguer tout pouvoir qui lui est dévolu, à l'exception du pouvoir: -

- d'augmenter ou de réduire le capital-actions autorisé de la Compagnie;
- d'élire et de révoquer les Administrateurs et fixer leurs indemnités ainsi que celles de leurs suppléants;
- de nommer et de révoquer le Directeur général;
- de choisir les commissaires aux comptes, chargés de vérifier les comptes de la Compagnie, et de certifier conformes le bilan et le compte de résultat de la Compagnie;
- de décider de la répartition du bénéfice net de la Compagnie;
- de fixer les modalités de dissolution de la Compagnie et de distribuer ses actifs;
- d'admettre de nouveaux membres.

ZEP-RE applique le principe d'«une action, une voix». Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote personnellement ou par un mandataire désigné par écrit.

Conseil d'administration

Rôle

Le Conseil d'administration de ZEP-RE est responsable de l'orientation générale de l'activité de la Compagnie et il

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires pour les opérations de l'entreprise.

L'Accord portant création de la Compagnie décrit les principales fonctions suivantes du Conseil:-

- Il gère la structure de l'organisation et détermine les responsabilités liées à tous les postes au sein de la Compagnie.
- Il fixe les conditions d'emploi du Directeur général.
- Il approuve le budget de la Compagnie.
- Il prend des décisions sur les opérations auxquelles la Compagnie participe et veille à ce que les opérations de la Compagnie se fondent sur des principes rigoureux en matière de réassurance.
- Il soumet un rapport annuel et les comptes de chaque exercice financier à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.
- Il prépare le travail de l'Assemblée générale et fait connaître ses décisions.

Les jetons de présence et les conditions de service des membres du Conseil d'administration sont déterminés par l'Assemblée générale.

Nomination

La nomination des membres du Conseil d'administration est effectuée tous les trois ans grâce à un processus électoral officiel et transparent qui implique la participation de l'ensemble des actionnaires de la Compagnie. Chaque membre a la possibilité de proposer des candidats pour les postes vacants d'administrateur et d'administrateur suppléant et tous les membres participent au vote et à la nomination des administrateurs. Les remplacements à mi-parcours sont effectués par des élections partielles transparentes. Comme décidé lors de la 27ème Assemblée générale annuelle tenue le 29 juin 2018, avant leur nomination par les membres, toutes les nominations d'administrateurs et d'administrateurs suppléants sont soumises à l'examen d'un comité spécial de sélection du Conseil d'administration dans le but de s'assurer que les candidats possèdent les meilleures qualifications et sont les mieux adaptés à la Compagnie.

Composition

Le Conseil d'administration actuel est composé de 11 Administrateurs non-exécutifs et du Directeur général siégeant en qualité de membre de droit. Les principaux cadres de la Compagnie prennent part aux réunions du Conseil d'administration sur invitation.

Administrateur indépendant

Conformément aux résolutions adoptées par la 26e et la 27e Assemblée générale annuelle, respectivement, introduisant le poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil et les règles régissant la nomination des administrateurs indépendants, un comité spécial de vérification du Conseil a examiné trois (3) CV provenant de références, à la suite de quoi M. Simon Chikumbu a été élu administrateur indépendant, sur recommandation du Conseil.

Accès à l'information et aux ressources

Tous les Administrateurs ont accès à la Direction et aux informations nécessaires pour s'acquitter pleinement et efficacement de leurs devoirs et responsabilités. Ils sont également tenus informés des derniers développements concernant les activités de la Compagnie.

Durant l'exercice sous revue, les Administrateurs ont reçu de la Direction des informations appropriées et opportunes pour leur permettre de maintenir un contrôle efficace et complet sur les questions stratégiques, financières, opérationnelles et de conformité. Les principales questions examinées par le Conseil en 2019 portaient notamment sur l'approbation des états financiers de 2018, la mise en œuvre du plan stratégique commercial, un examen de la performance opérationnelle de 2019, l'approbation du budget de 2020 et l'approbation du plan de travail opérationnel.

Mise en œuvre de la stratégie

Le Conseil est chargé d'assurer une orientation et un contrôle stratégiques. Cependant, la responsabilité première de la mise en œuvre de la stratégie et des opérations au jour le jour a été déléguée au Directeur général. Le Directeur général est assisté dans cette fonction par une équipe de direction.

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

Charte

Le Conseil d'administration s'inspire d'une Charte qui oriente ses activités et aide les Administrateurs à tirer parti des compétences professionnelles et des qualités personnelles de chaque membre afin d'assurer l'efficacité de ses opérations.

Le Conseil d'administration a également mis en place d'autres instruments juridiques, notamment un Code de conduite professionnel et de déontologie, un Règlement intérieur pour orienter la conduite des réunions et une Politique d'évaluation pour permettre l'examen de la performance du Conseil.

Cadre de contrôle interne

Le Conseil d'administration reconnaît sa responsabilité globale sur le système de contrôle interne de la Compagnie et l'examen de son efficacité. La Direction rend compte au Conseil d'administration sur la surveillance de ce système et lui donne l'assurance qu'elle a accompli cette tâche. La Compagnie a mis en place un cadre de contrôle interne qui vise à faire en sorte que les risques commerciaux, opérationnels, financiers et de conformité soient gérés efficacement.

Comités du Conseil d'administration

Divers comités ont été créés pour aider le Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit notamment du Comité de risques et d'audit, du Comité de stratégie et des placements, et du Comité des nominations, de la rémunération et des ressources humaines. Ces Comités fonctionnent dans le cadre de mandats clairement définis qui précisent leurs responsabilités, leur compétence et la procédure à suivre pour faire rapport au Conseil d'administration.

Ils ont un accès illimité aux informations sur la Compagnie, aux conseils et aux services de la Direction et ils peuvent solliciter des conseils professionnels indépendants sur toute question relevant de leur compétence.

Comité du Conseil chargé de l'évaluation du risque et de l'audit

Pour la première réunion de l'année, le Comité des risques et de l'audit du Conseil d'administration était composé de M. Caleb Rwamuganza (président), M. Aden Saleh Omar,

M. Novat Niyungeko et M. Jan Gross. Après la nomination d'un nouveau Conseil d'administration par la 28e Assemblée générale annuelle, un nouveau comité a été reconstruit et comprend M. Simon Chikumbu (président), M. Ewan Wheeler, M. Daher Robleh Warsama, Mme Christabel Banda, Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe, M. Jadiah Mwarania (Administrateur suppléant).

Son principal objectif est de promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise et d'améliorer la responsabilité au sein de la Compagnie à travers ce qui suit : -

- a) Faire en sorte que la Compagnie applique les meilleures normes de pratique en matière de gestion des risques, de pratiques juridiques, éthiques et morales.
- b) Assurer les normes de gouvernance de haute qualité en matière d'information financière.
- c) Faire des recommandations au Conseil d'administration et veiller à ce que ce dernier prenne des décisions éclairées en ce qui concerne les questions de gestion des risques, la comptabilité et les politiques financières.
- d) Fournir des orientations à la Compagnie sur le renforcement du régime de gestion des risques.
- e) Examiner régulièrement les systèmes de contrôle interne et externe et de communication de l'information.
- f) Assurer et maintenir la confiance que l'actionnaire / investisseur accorde à la Compagnie.

Ce Comité, qui assume des fonctions consultatives auprès du Conseil d'administration, s'est réuni trois fois en 2019.

Le Commissaire aux comptes et le vérificateur interne ont un accès illimité aux informations concernant la Compagnie et soumettent des rapports officiels au Comité d'audit.

Comité du Conseil chargé de la stratégie et des placements

Pour la première réunion de l'année, le Comité de la stratégie et des investissements du Conseil d'administration était composé de M. Yaw Kuffour (président), Mme Hope Murera (directrice générale), M. Tadesse Admassu, Mme Carole Amelie Agito et M. Jan Gross. Après la nomination d'un nouveau Conseil d'administration par la 28e assemblée générale annuelle, un nouveau comité a été reconstruit et comprend M. Jan Gross (président), Mme Hope Murera

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

(directrice générale), M. Caleb Rwamuganza, M. Tadesse Admassu, M. Ewan Wheeler, M. Simon Chikumbu

Ses principaux objectifs sont notamment, d'apporter son appui au Conseil afin que ce dernier remplisse ses obligations, en fournissant des orientations et en formulant des recommandations au Conseil sur les questions suivantes:

- (a) La mise en œuvre et/ou la révision de toutes les initiatives stratégiques de la Compagnie.
- (b) La définition des grandes orientations et supervision de la politique de placement et de toutes les principales opérations de placement de la Compagnie.
- (c) L'optimisation de l'efficacité des plans stratégiques et des politiques de placement.

Le Comité du Conseil chargé de la stratégie et des placements a tenu trois (3) réunions en 2019.

Comité chargé des nominations, de la rémunération et des ressources humaines

Pour la première réunion de l'année, le Comité des nominations, des rémunérations et des ressources humaines du Conseil d'administration était composé de M. George Silutongwe (président), M. Novat Niyungeko et M. Mohamed Musa Idris. Après la nomination d'un nouveau Conseil d'administration par la 28e Assemblée générale annuelle, un nouveau comité a été reconstitué et comprend Mme Christabel Banda (présidente), Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe et M. Mohamed Musa Idris.

Le Comité est chargé de la responsabilité principale d'examiner et d'évaluer les procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration, les normes d'évaluation et les propositions relatives à la rémunération et aux conditions de service des administrateurs et des cadres de direction. Il est également chargé d'assurer le suivi, d'évaluer et de donner des orientations et de formuler des recommandations au Conseil d'administration sur toutes les questions qui ont trait aux conditions de travail du personnel.

Le Comité chargé des nominations, de la rémunération et des ressources humaines a tenu trois (3) réunions en 2019.

Rapports au Conseil

Les différents comités ont soumis leurs rapports au Conseil d'administration par l'entremise de leurs présidents respectifs.

Jetons de présence des Administrateurs

Les Administrateurs ont reçu des jetons de présence pour les services rendus au Conseil d'administration et aux comités du Conseil conformément aux modalités approuvées par l'Assemblée générale. Le montant total des émoluments perçus par les Administrateurs en 2019 est repris à la note 35 (ii) des états financiers.

Présence au Conseil d'administration en 2019

Le tableau ci-dessous indique la participation aux réunions du Conseil d'administration et aux Assemblées générales des Administrateurs principaux ou de leurs suppléants, avant et après l'élection d'un nouveau Conseil d'administration lors de la 28e Assemblée générale annuelle.

Présence au Conseil d'administration en 2019

Le tableau ci-après indique les présences des Administrateurs aux réunions du Conseil d'administration (Administrateurs de plein droit ou Administrateurs suppléants) en 2019:

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

	Réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale en 2019			
	94e CA	28e AGA	95e CA	96e CA
M. William Erio*	✓	✓	✓	✓
Mme Carole Amelie Agito**	✓	✓		
Mme Hope Murera	✓	✓	✓	✓
M. Mohammed Idris***	✓	✓	✓	✓
M. Caleb Rwamuganza	✓	✓	✓	✓
M. Aden Saleh Omar	✓	✓		
M. Yaw Kuffour	✓	X		
M. Jan Gross	✓	X	✓	X
M. Tadesse Admassu****	✓	✓	✓	✓
M. George Silutongwe	✓	✓		
M. Novat Niyungeko	✓	✓		
M. David Kemei*****	✓	✓		

	NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL			
			✓	✓
M. Ewan Wheeler			✓	✓
M. Simon Chikumbu			✓	✓
M. Daher Warsama Robleh			✓	✓
Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe			✓	✓
Mme Christabel Banda			✓	✓

* Réélu par la 28^e Assemblée générale.

** Représentée à toutes les réunions au cours de l'exercice par l'Administrateur suppléant M. Alexandre Luc Miruho.

*** Réélu et représenté à toutes les réunions au cours de l'exercice par l'Administrateur suppléant M. Zuheir Hassan Ibrahim Eisa.

**** Réélu et représenté à l'Assemblée générale par l'Administrateur suppléant Mme Joy Ntare.

***** Réélu et remplacé en août 2019 par la Kenya Reinsurance Corporation par le nouveau Président de la Kenya Reinsurance Corporation, M. Chiboli Induli Shakaba. Notant que les nominations au Conseil d'administration sont effectuées par l'Assemblée générale (article 11, paragraphe 3, alinéa b), de l'accord portant création de la Compagnie), la Kenya Reinsurance Corporation a été représentée par l'Administrateur suppléant et Directeur général de la Kenya Reinsurance Corporation, M. Jadhiah Mwarania, pour le reste de l'année 2019.

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (suite)

Examen de la gouvernance d'entreprise et formation du Conseil d'administration

Un examen complet des normes de gouvernance d'entreprise de la Compagnie a été effectué en 2018 par Nestor Advisers (un leader mondial basé au Royaume-Uni dans la fourniture de services de conseil en gouvernance d'entreprise). Le projet a été co-financé par la DEG - Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH. Un rapport final sur l'évaluation a été fourni en mars 2019 et examiné par le Conseil d'administration. Bien qu'il ait été établi qu'un cadre politique de gouvernance global et des contrôles solides sont en place, des améliorations dans la poursuite des meilleures pratiques ont été recommandées. Une formation a été dispensée au Conseil d'administration par Nestor Advisers et le rapport est en cours d'examen. Au 31 décembre 2019, les recommandations suivantes ont été mises en œuvre:

- (i) La matrice des compétences du Conseil d'administration et le comité d'examen des nominations sont en place.
- (ii) Le Conseil d'administration élu par la 28e Assemblée générale annuelle comprend un Administrateur indépendant et un éventail varié de compétences et d'expériences en matière de vérification, de risque, de comptabilité, de réassurance, de stratégie, d'investissements, de relations gouvernementales ainsi que de développement sectoriel.
- (iii) Une initiation complète au Conseil d'administration a été entreprise pour le nouveau Conseil.
- (iv) Des formations sur la Gestion des risques d'entreprise, les critères de notation et les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise ont été dispensées aux membres du Conseil.
- (v) Les rapports sur la gestion des risques font partie des rapports périodiques examinés par le Conseil d'administration et le Comité de vérification et de risque du Conseil.
- (vi) Des rapports périodiques sont fournis aux actionnaires et aux parties prenantes externes sur les développements au sein de la Compagnie.

Directeur général et équipe de direction

Le Directeur général est responsable de la gestion courante de la Compagnie. Il est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Il fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur les activités de la Compagnie.

Le Directeur général est assisté dans ses fonctions par une équipe de direction. Les membres de cette équipe sont nommés par le Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Divers documents de réglementation et de politiques publiés par le Conseil d'administration précisent la manière dont la Direction doit gérer la Compagnie et prendre des décisions.

Le Conseil d'administration assure la supervision de la performance de la Direction et donne des conseils et des orientations, le cas échéant. Certaines questions et transactions comme les orientations stratégiques, les principaux placements ou les dépenses d'équipement requièrent l'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration n'intervient dans aucune activité opérationnelle courante.



Président



Directrice générale

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'administration ont le plaisir de présenter leur rapport et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ce rapport est le reflet de l'état des affaires de la Compagnie Le rapport est préparé conformément aux dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE).

Activités principales

La Compagnie souscrit toutes les branches d'assurance-vie et non vie conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Les activités sont réparties dans les branches suivantes :

- Incendie et risques techniques
- Responsabilité civile
- Automobile
- Maritime
- Aviation
- Vie
- Maladie

Résultats et dividendes pour l'exercice

Le bénéfice de l'exercice de 28,77 millions \$EU (10,14 millions en 2018) a été transféré aux résultats non distribués. Les membres du Conseil d'administration recommandent le versement d'un dividende de 0,0127\$EU par action, d'un montant total de 5 millions \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2,5 millions \$EU en 2018) Le dividende proposé doit être émis sous forme d'actions gratuites à raison d'une action pour 79 actions détenues au 31 décembre 2019.

Membres du Conseil d'administration

La liste des Administrateurs actuels de la Compagnie est indiquée à la page 1. Ce Conseil a été élu par la 28e Assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, le 24 juin 2019 pour un mandat de trois ans qui prendra fin en 2022.

Changements au sein du Conseil d'administration

En août 2019, la Kenya Reinsurance Corporation Limited a communiqué un changement dans sa représentation au Conseil d'administration, passant de M. David Kemei à son nouveau Président, M. Chiboli Induli Shakaba.

Conformément à l'article 11 (3) b de l'Accord portant création de la Compagnie, qui confère le pouvoir d'élection des Administrateurs à l'Assemblée générale, la Kenya Reinsurance Corporation a donc été représentée par son Administrateur suppléant, M. Jadhah Mwarania, le Directeur général de la Kenya Reinsurance Corporation pour le reste de l'année 2019. Une élection partielle visant à nommer M. Chiboli Induli Shakaba en tant qu'Administrateur représentant la Kenya Reinsurance Corporation au Conseil d'administration aura lieu lors de la 29e Assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration exprime sa plus sincère gratitude à M. David Kemei pour les services dévoués qu'il a rendus à la Compagnie durant son mandat.

Secrétaire

Mme Miriam Magala a été nommée en juillet 2019 pour remplacer M. Jerry Sogoli en tant que Secrétaire de la Compagnie.

Le Conseil d'administration exprime sa plus sincère gratitude à M. Jerry Sogoli pour les services dévoués rendus à la Compagnie pendant la période où il a occupé le poste de Secrétaire de la Compagnie.

Commissaires aux comptes

Conformément aux meilleures pratiques, le recrutement des Commissaires aux comptes pour l'année à venir sera soumis à un appel d'offres. En conséquence, une résolution contenant des propositions à cet égard sera soumise à l'Assemblée générale annuelle. (Sous réserve d'ajustement en fonction de la décision du Comité).

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SECRÉTAIRE 2020

DÉCLARATION SUR LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

En vertu des dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), les Administrateurs ont la responsabilité de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de la Compagnie à la fin de l'exercice financier et de ses résultats d'exploitation pour cet exercice. Les Administrateurs doivent également s'assurer de la bonne tenue des livres comptables qui exposent avec exactitude raisonnable et expliquent les transactions de la Compagnie, présentent avec une précision raisonnable, en tout temps, la situation financière de la Compagnie et qui leur permet de préparer des états financiers qui respectent les normes comptables reconnues sur le plan international et les dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils sont aussi responsables de veiller sur les actifs de la Compagnie et de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et des autres irrégularités.

Les Administrateurs assument la responsabilité de la préparation et de la présentation de ces états financiers conformément aux normes comptables reconnues sur le plan international et aux dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils acceptent également la responsabilité de:

- i) La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'ils jugent nécessaire relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers dénués d'informations inexacts imputables à l'erreur ou la fraude
- ii) La sélection et l'application de principes comptables appropriés ;
- iii) La détermination des jugements et des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

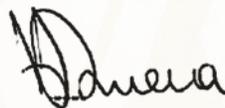
Ayant procédé à une évaluation de la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité, les Administrateurs ne sont informés d'aucune incertitude significative en relation avec des événements ou des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité.

Les Administrateurs reconnaissent que la vérification indépendante des états financiers ne les exonère pas de leur responsabilité.

Approuvé par le Conseil d'administration le2020 et signé en son nom par:



Président



Directrice générale



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE)

Rapport sur la vérification des états financiers

Opinion

Nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE, la Compagnie) tels que repris de la page 21 à la page 73. Ceux-ci comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état du résultat et des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers ainsi qu'une synthèse des normes comptables pertinentes.

À notre avis, les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de ZEP-RE au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE).

Base de notre opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport sur la *Responsabilité du commissaire aux comptes dans la vérification des états financiers*.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément au Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA) ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes à la vérification des états financiers au Kenya, et nous avons assumé nos responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences et le Code IESBA.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations d'entreprise, les profils des membres du Conseil d'administration, l'Avis de la 29e Assemblée générale annuelle, le Rapport du Président du Conseil d'administration, le Rapport de gouvernance d'entreprise, le Rapport des Administrateurs, l'Énoncé des responsabilités des Administrateurs et informations supplémentaires, que nous avons obtenus avant la date du rapport du Commissaire aux comptes, et le reste des autres informations dans le rapport annuel que nous devions recevoir après cette date, mais qui ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de vérification. Les Administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune autre forme d'assurance quant à l'information déclarée.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si ces autres informations ne sont pas matériellement conformes aux états financiers ou aux informations recueillies lors de la vérification ou semblent comporter des inexactitudes significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur les autres informations que nous avons reçues avant la date du présent rapport du Commissaire aux comptes, nous concluons sur l'existence d'une inexactitude significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lorsque nous aurons lu le reste des autres informations contenues dans le Rapport annuel et si nous concluons qu'elles contiennent une inexactitude importante, nous sommes tenus d'en faire part aux personnes chargées de la gouvernance.

Avec effet au 11 décembre 2019, PricewaterhouseCoopers, une société de personnes exerçant son activité sous le numéro d'enregistrement BN.287839 a été convertie en PricewaterhouseCoopers LLP (LLP-2Y1AB7), une société à responsabilité limitée en vertu de la loi de 2011 sur les sociétés à responsabilité limitée.

*PricewaterhouseCoopers LLP. PwC Tower, Waiyaki Way/Chiromo Road, Westlands
P O Box 43963 - 00100 Nairobi, (Kenya)*

Tél: +254 (20)285 5000 F: +254 (20)285 5001 www.pwc.com/ke

Partenaires: E Kerich B Kimacia M Mugasa A Murage F Muriu P Ngahu R Njoroge S O Norbert's B Okundi K Saiti

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE)

Responsabilités des administrateurs concernant les états financiers

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers qui donnent une image fidèle conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de l'article 31 de l'Accord portant création de la ZEP-RE, et du contrôle interne que les Administrateurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si les Administrateurs ont l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont pas d'autre solution réaliste que de le faire.

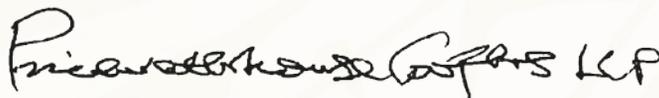
Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant les états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit qui inclut notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification menée conformément aux normes ISA détecte toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les fausses déclarations peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées importantes si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient des incidences sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et conservons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Nous avons aussi mené les actions suivantes:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives des états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevoir et élaborer des procédures de vérification répondant à ces risques et obtenir des informations probantes suffisantes et appropriées pour servir de base à notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est supérieur à celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, un faux, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la suppression du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent à la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Évaluer la pertinence des normes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les Administrateurs.
- Conclure sur la pertinence de l'utilisation par les Administrateurs du principe comptable dit « de continuité de l'exploitation » et, sur la base des informations probantes obtenues, si une incertitude significative en relation avec des événements ou des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous devons attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations afférentes dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les informations probantes obtenues jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, les événements ou les circonstances futures peuvent entraîner la cessation de l'activité de la Compagnie.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui présente une image fidèle.

Nous communiquons avec les Administrateurs concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats importants de l'audit, y compris toute lacune importante identifiée dans le contrôle interne lors de notre audit.



Experts comptables

Nairobi

FCPA Richard Njoroge, Certificat n°1244

Partenaire signataire responsable de l'audit indépendant

29 June 2020

ÉTAT DU RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2019 \$EU	2018 \$EU
Primes brutes émises	3	207 109 631	178 534 940
Moins: Primes cédées en rétrocession		(59 677 839)	(51 943 363)
Primes souscrites nettes		147 431 792	126 591 577
Variation de la provision pour primes non acquises		(4 189 771)	(5 653 370)
Primes nettes acquises		143 242 021	120 938 207
Revenu de placements	4	28 864 000	14 429 275
Commissions perçues		9 494 507	11 404 036
Autres revenus		1 048 384	1 506 550
Revenu total		182 648 912	148 278 068
Charges brutes des sinistres	5	95 055 029	83 187 852
Moins: Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires		(11 676 446)	(8 382 904)
Sinistres nets encourus		83 378 583	74 804 948
Dépenses d'exploitation et autres charges	6	20 960 145	17 972 448
Dépenses de commissions		49 544 699	45 355 912
Total des charges		153 883 427	138 133 308
Bénéfice pour l'exercice		28 765 485	10 144 760
Autres éléments du revenu global de l'exercice			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat:</i>			
Gain à la juste valeur sur réévaluation des immobilisations corporelles	25(ii)	92 741	20 703
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements en actions	25(i)	2 750 956	(3 945 856)
Pertes)/gains nets de change de réévaluation résultant des placements en actions	25(i)	(41 026)	208 344
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements à l'étranger	25 (i)	1 180 871	(530 199)
Gain à la juste valeur sur réévaluation des placements dans des sociétés affiliées	25 (iii)	1 191 014	1 351 023
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		5,174,556	(2 895 985)
Total de revenu global pour l'exercice		33,940,041	7 248 775
Résultat par action:			
- De base et dilué	7	0.503	0.178

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	Notes	2019 \$EU	2018 \$EU
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	9	2 123 634	1 798 622
Actifs incorporels	10	495 737	256 107
Immeubles de placement	11	50 557 043	27 777 039
Placement en actions	12	25 377 958	22 295 615
Placements dans des sociétés affiliées	12	21 389 686	20 198 672
Créances découlant des contrats de réassurance.	13	36 645 827	36 980 365
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	14	5 883 243	5 590 671
Part des rétrocessionnaires pour les passifs de réassurance	15	32 360 272	31 149 478
Autres créances	16	5 958 116	9 510 805
Frais d'acquisition différés	17	11 392 067	10 127 063
Titres publics	18	107 801 093	97 159 762
Placements à l'étranger	19	24 954 423	9 944 024
Dépôts auprès d'institutions financières	20	105 475 246	106 759 144
Obligations d'entreprise et prêts	21	1 011 410	1 088 996
Fonds en banque et en caisse	22	3 600 224	3 338 914
Total Actifs		435 025 979	383 975,277
FONDS PROPRES ET PASSIF			
CAPITAL ET RESERVES			
Capital social	24	57 255 956	57 068 271
Primes d'émission	24	51 341 712	50 395 786
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	25	644 751	552 010
Provision pour réévaluation des titres de placements	25	(231 713)	(4 122 514)
Provision pour réévaluation des placements dans les	25	7 743 605	6 552 591
Bénéfices non distribués	26	145 565 224	119 299 739
Total fonds propres		262 319 535	229 745 883
PASSIF			
Passif né des contrats de réassurance	27	95 341 416	90 396 723
Provision pour primes non acquises et risques en cours	28	42 630 213	37 999 423
Revenus différés	29	59 495	60 310
Créances résultant des contrats de récession	30	11 594 070	10 334 191
Dettes découlant des contrats de réassurance	30	6 754 962	5 294 529
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance		638 968	695 656
Revenu différé provenant des commissions sur les récessions	31	2 756 449	2 331 202
Autres montants à payer	32	11 361 998	5 760 184
Dividendes à payer	33	1 568 873	1 357 176
Total passif		172 706 444	154 229 394
Total fonds propres et passifs		435 025 979	383 975 277

Les états financiers présentés aux pages 21 à 73 ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 2020 et ont été signés en son nom par:



Président



Directrice générale

ÉTAT DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

Notes	Capital social	Primes d'émission	Provision pour réévaluation d'immobilisations corporelles	Provision pour réévaluation des titres de placements	Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	Bénéfices non distribués	Total
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2018	56 946 503	49 788 160	531 307	145 197	5 201 568	114 838 344	227 451 079
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	-	-	-	-	-	(683 365)	(683 365)
Total de revenu global de l'exercice	-	-	20 703	(4 267 711)	1 351 023	10 144 760	7 248 775
Transactions avec les propriétaires							
Actions émises durant l'exercice	24	24 441	-	-	-	-	146 400
Dividendes déclarés	33	-	-	-	-	(5 000 000)	(5 000 000)
Actions émises par incorporation des dividendes de 2017	33	97 327	-	-	-	-	582 994
Au 31 décembre 2018	57 068 271	50 395 786	552,010	(4 122 514)	6 552 591	119 299 739	229 745 883
Au 1er janvier 2019	57 068 271	50 395 786	552 010	(4 122 514)	6 552 591	119 299 739	229 745 883
Total de revenu global de l'exercice	-	-	92 741	3 890 801	1 191 014	28 765 485	33 940 041
Transactions avec les propriétaires							
Actions émises durant l'exercice	24	24 238	-	-	-	-	146 400
Dividendes déclarés	33	-	-	-	-	(2 500 000)	(2 500 000)
Actions émises par incorporation des dividendes de 2018	33	163 447	-	-	-	-	987 211
Au 31 décembre 2019	57 255 956	51 341 712	644 751	(231 713)	7 743 605	145 565 224	262 319 535

ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2019 \$EU	2018 \$EU
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	36	33 925 093	20 475 457
Intérêt payé sur le passif de loyer	32	(39 636)	-
		33 885 457	20 475 457
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achats d'immobilisations incorporelles	9	(154 608)	(497 406)
Achat d'actifs incorporels	10	(266 088)	(40 251)
Achat d'immeubles de placement	11	(8 652 832)	(4 935 011)
Achat de placements en actions	12(i)	(2 751 326)	(12 247 218)
Achat de placements à l'étranger		(15 124 064)	-
Achat de titres publics		(121 564 227)	(41 135 848)
Produit à l'échéance des titres publics		110 922 896	41 927 071
Produit de cession des titres à l'étranger		1 294 536	6 839 982
Produit de cession des immobilisations corporelles		21 883	1 715
Produit de cession des placements en actions		2 378 913	1 300 025
Variation des obligations d'entreprise et prêts		77 586	1 003 397
Variation nette des dépôts auprès d'institutions financières		18 895 053	(27 226 761)
		(14 922 278)	(35 010 305)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission des actions		146 400	146 400
Dividendes payés	33	(1 301 092)	(4 056 004)
Paielement du principal du passif de loyer	32	(56 856)	-
		(1 211 548)	(3 909 604)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
		17 751 631	(18 444 452)
ESPECES ET QUASI-ESPECES AU 1ER JANVIER			
		7 732 136	26 176 588
ESPECES ET QUASI-ESPECES AU 31 DECEMBRE			
	37	25 483 767	7 732 136

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 CRÉATION

La Compagnie a été créée par les États membres de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe (remplacée par le COMESA) aux fins de :

- a) favoriser le développement du secteur de l'assurance et de la réassurance dans la sous-région du COMESA;
- b) promouvoir la croissance des capacités nationales, sous-régionales et régionales de souscription et de rétention;
- c) appuyer le développement économique sous-régional.

La Compagnie est basée au Kenya et opère des bureaux régionaux au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe et en Zambie ainsi qu'un guichet Retakaful au Soudan.

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

Les principales normes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été systématiquement appliquées à tous les exercices présentés sauf indication contraire.

Aux fins de présentation de l'information financière au titre de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE) dans les présents états financiers, le bilan est l'équivalent de l'état de la situation financière et le compte de résultat est présenté dans l'état du résultat et les autres éléments du résultat global.

(a) Base de préparation

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées

Les normes et interprétations suivantes ont été adoptées par la Compagnie pour la première fois pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 :

IFRS 16 Contrats de location

A partir du 1er janvier 2019, pour se conformer à la norme IFRS 16, Contrats de location, qui a remplacé la norme IAS 17, Contrats de location, la Compagnie comptabilise désormais les passifs relatifs aux contrats de location dont elle est le preneur et qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple (autres que les contrats de location de moins de 12 mois devant courir à partir du 1er janvier 2019 et les contrats de location d'éléments de faible valeur). Ces passifs ont été évalués au 1er janvier 2019 à la valeur actualisée des paiements restants au titre de la location, actualisée en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Compagnie au 1er janvier 2019. Les actifs correspondants du droit d'utilisation ont été comptabilisés, évalués comme si la nouvelle politique comptable de la Compagnie avait été appliquée depuis le début de chaque contrat de location, mais actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Compagnie au 1er janvier 2019.

Comme le permettent les dispositions transitoires de la nouvelle norme, les montants comparatifs n'ont pas été retraités.

La politique comptable de la Compagnie pour les contrats de location dans le cadre desquels la Compagnie était locataire était, jusqu'au 31 décembre 2018, la suivante :

Les contrats de location d'immobilisations incorporelles pour lesquels la Compagnie assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés au passif au début du contrat de location à la valeur la plus faible entre la juste valeur des actifs loués et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location est utilisé comme facteur d'actualisation pour déterminer la valeur actuelle. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie (suite)

IFRS 16 Contrats de location (suite)

Le coût financier est imputé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel il est encouru. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont capitalisées et amorties sur la durée de vie utile estimée de l'actif.

Les contrats de location d'actifs pour lesquels une part importante des risques et des avantages liés à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location simple sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les loyers payés d'avance au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à l'actif et sont ensuite amortis sur la durée du contrat de location.

L'évaluation des actifs et des passifs qui étaient comptabilisés comme des contrats de location-financement en vertu de la convention comptable précédente est restée inchangée. Les actifs liés au droit d'utilisation ont été classés dans les immobilisations corporelles (voir notes 9). Les actifs du droit d'utilisation et les passifs de location relatifs aux contrats de location simple (à l'exception des contrats de location d'une durée, au début, de 12 mois ou moins et des contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent est de faible valeur) en vigueur au 1er janvier 2019 ont été comptabilisés conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 16:

	\$EU
Passif de loyer	407 984
Droit d'utilisation des actifs	407 984

L'impact sur les bénéfices non distribués est nul au 1er janvier 2019.

La Compagnie a appliqué les normes et interprétations suivantes pour la première fois pour son exercice annuel commençant le 1er janvier 2019 et elles n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers :

IFRIC 23 Incertitude entourant les traitements de l'impôt sur le revenu

L'interprétation, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019 ou après cette date, clarifie la manière d'appliquer les exigences de comptabilisation et d'évaluation de la norme IAS 12 en cas d'incertitude sur les traitements de l'impôt sur le revenu.

Amendements à la norme IFRS 9 intitulée « Caractéristiques de paiement anticipé avec compensation négative »

Les amendements, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019 ou après cette date, permettent aux entités d'évaluer les actifs financiers payables par anticipation avec compensation négative au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si une condition spécifique est remplie.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(a) Base de préparation (suite)

(ii) Nouvelles normes et interprétations pas encore adoptées par la Compagnie

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17, en vigueur à compter du 1er janvier 2023, a été publiée en mai 2017 en remplacement de l'IFRS 4 Contrats d'assurance. Cela nécessite un modèle d'évaluation actualisé dans lequel les estimations sont réévaluées à chaque exercice. Les contrats sont évalués à l'aide des éléments constitutifs de : i) flux de trésorerie actualisés pondérés en fonction de la probabilité ; ii) ajustement explicite du risque et iii) marge de services contractuels (« CSM ») représentant le bénéfice non gagné du contrat, qui est comptabilisée en tant que produit sur la période du contrat.

La norme permet de choisir entre la comptabilisation des variations des taux d'actualisation, soit dans l'état du résultat net, soit directement dans les autres éléments du résultat global. Le choix est susceptible de refléter la manière dont les assureurs comptabilisent leurs actifs financiers selon l'IFRS 9. Une approche facultative et simplifiée de répartition des primes est autorisée pour le passif correspondant à la couverture restante de contrats de courte durée, qui sont souvent souscrits par des assureurs non-vie.

Le modèle général d'évaluation, appelé « approche à frais variables », a été modifié pour certains contrats souscrits par des sociétés d'assurance-vie lorsque les preneurs d'assurance partagent les rendements des éléments sous-jacents. Lors de l'application de la méthode des frais variables, la part de l'entité dans les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents est incluse dans la marge des services contractuels. Les résultats des assureurs utilisant ce modèle seront donc probablement moins volatiles que ceux obtenus dans le cadre du modèle général. Les nouvelles règles affecteront les états financiers et les principaux indicateurs de performance de toutes les entités émettant des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement comportant des caractéristiques de participation discrétionnaire.

L'impact quantitatif de l'adoption de la norme IFRS 17 devrait être important. Cela n'a pas encore été évalué.

Les Administrateurs n'envisagent pas d'appliquer les normes susmentionnées, tant qu'elles ne seront pas en vigueur. Sur la base de leur évaluation de l'impact potentiel de l'application de ce qui précède, seule la norme IFRS 17 devrait avoir un impact significatif sur les états financiers de la Compagnie.

Il n'y a pas d'autres normes qui ne sont pas encore en vigueur et qui devraient avoir un impact significatif sur l'entité dans les périodes de rapport actuelles ou futures et sur les transactions à court terme.

(b) Comptabilisation des revenus

i) Prime

Les primes brutes souscrites et les charges connexes sont établies sur la base des rapports des compagnies cédantes.

Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

ii) Commissions

Les commissions à recevoir sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles sont acquises.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(b) Comptabilisation des revenus (suite)

iii) Primes cédées en rétrocession

Les primes cédées en rétrocession sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle le revenu des primes et les sinistres sont respectivement acquis ou dus.

La Compagnie utilise les contrats de rétrocession afin d'augmenter sa capacité globale de souscription de diversifier ses risques et de réduire les pertes liées aux catastrophes. La cession des risques pour rétrocessionnaires ne dispense pas la Compagnie de ses obligations envers ses entreprises cédantes. La Compagnie examine régulièrement la situation financière de ses rétrocessionnaires. Les primes et les pertes cédées en vertu des contrats de rétrocession sont comptabilisées comme des réductions de primes acquises et des sinistres encourus. Les sommes à recevoir des rétrocessionnaires ou qui leur sont dues sont évaluées de la même manière que les sommes relatives aux contrats d'assurance réassurés et conformément aux modalités de chaque contrat de rétrocession. Les passifs de rétrocession sont principalement les primes à payer pour les contrats de rétrocession et ils sont comptabilisés en charges à l'échéance.

Les parts de rétrocession des sinistres encourus et les provisions pour primes non acquises sont enregistrées comme actifs dans l'état de la situation financière.

iv) Sinistres encourus

Les sinistres encourus comprennent les charges nettes des sinistres durant l'année et les variations dans la provision pour sinistres encourus. Les charges nettes des sinistres représentent tous les paiements effectués au cours de l'année imputables soit à des événements intervenus au cours de cette année ou au cours d'années antérieures. Les sinistres encourus comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres encourus mais non encore réglés à la date de clôture. Ils sont déterminés de temps à autre sur la base de la meilleure information disponible au moment où les comptes de l'année sont clôturés et comprennent des provisions pour sinistres encourus mais non encore déclarés (« IBNR »).

v) Coûts d'acquisition différés (DAC) et revenus différés tirés des commissions sur rétrocession (DRR)

Les coûts d'acquisition différés et les revenus différés tirés des commissions sur rétrocession incluent les commissions d'assurance de courtage ainsi que d'autres dépenses connexes engagées et les revenus reçus se rapportant à des polices en vigueur à la date du bilan.

Ces coûts et revenus sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les produits connexes sont acquis.

vi) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif du montant impayé au titre du principal.

vii) Revenu de dividendes

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat pendant la période au cours de laquelle le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

viii) Revenus locatifs

Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Tous les revenus de placement sont comptabilisés nets des dépenses de placement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(c) Conversion de devises

i) Monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes

Même si elle est domiciliée au Kenya dont la monnaie fonctionnelle est le shilling kényan, la Compagnie exerce ses activités dans de nombreux pays et ses opérations importantes sont effectuées en dollars américains (\$EU). La monnaie fonctionnelle de la Compagnie est donc le dollar américain (\$EU). Les états financiers sont présentés en dollars américains (\$EU), monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la Compagnie.

ii) Transactions et soldes

Les transactions effectuées au cours de l'année en devises autres que le dollar américain sont converties aux taux de change en vigueur à la date de telles transactions. Les gains ou pertes résultant de change sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans les différentes monnaies de fonctionnement des États membres sont convertis en dollars américains (\$EU) en utilisant le taux de clôture de l'exercice. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur qui sont libellés dans ces monnaies fonctionnelles sont convertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie autre que le dollar américain ne sont pas reconvertis.

Les gains ou pertes résultant de cette conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisés en résultat net.

(d) Créances et dettes liées aux contrats de réassurance

Les créances et les dettes sont comptabilisées à l'échéance et évaluées lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Celles-ci comprennent des montants à percevoir des cédantes et des courtiers. A la suite de la comptabilisation initiale, les créances liées aux contrats de réassurance sont évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créances d'assurance est soumise à un test de dépréciation, la perte de valeur étant déterminée selon le modèle de pertes de crédit attendues, comptabilisé dans le compte de résultat.

(e) Immobilisations incorporelles - logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et la mise en service du logiciel concerné. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile (ne dépassant pas cinq ans).

Les coûts de développement ou d'entretien des logiciels sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts directement associés à la production de logiciels uniques et identifiables contrôlés par la Compagnie et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile.

Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont évalués comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif et ils sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(f) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les terrains et les immeubles sont portés au bilan à leur valeur marchande en fonction des évaluations par des experts externes indépendants après déduction de l'amortissement ultérieur et des pertes de valeur cumulées. Toutes les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement et des pertes de valeur éventuelles.

Les augmentations de la valeur comptable des terrains et des immeubles résultant de réévaluations sont créditées aux autres éléments du résultat global et sont accumulées dans la réserve de réévaluation. Les diminutions compensant les augmentations précédentes du même actif sont imputées sur la réserve de réévaluation. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultat. Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour que les valeurs comptables ne diffèrent pas sensiblement de celles qui seraient déterminées en utilisant les justes valeurs à la fin de chaque période sous revue.

Tout amortissement cumulé à la date de la réévaluation est éliminé de la valeur comptable brute de l'actif.

Les terres en pleine propriété ne sont pas amorties. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les autres immobilisations corporelles afin de réduire le coût de chaque actif, ou le montant réévalué, à sa valeur résiduelle sur sa durée de vie utile estimée comme suit:

Bâtiments	50 ans
Matériel roulant	4 ans
Mobilier de bureau et installations	8 ans
Équipement de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans

Les gains et pertes sur la cession des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de leur valeur comptable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsque aucun autre avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les gains et pertes sur la décomptabilisation des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de leur valeur comptable. Lors de la cession d'actifs réévalués, les montants de la réserve de réévaluation relatifs à ces actifs sont transférés dans les résultats non distribués.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(g) Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent les terrains et les immeubles et les parties d'immeubles détenus pour générer un revenu locatif et/ou pour valoriser le capital. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée chaque année par des experts indépendants externes. La juste valeur est déterminée sur la base des prix d'un marché actif ajustés le cas échéant pour toutes différences quant à la nature, l'état ou la localisation du bien immobilier spécifique.

Les immeubles de placement ne font pas l'objet d'un amortissement. Les variations de leur valeur comptable entre chaque date de clôture sont comptabilisées par le biais de l'état de résultat. Lors de la cession d'un bien de placement, la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat.

Un immeuble de placement est décomptabilisé soit lors de sa cession ou lorsque son utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession. Lors de la sortie ou la cession d'un immeuble de placement, la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat de l'exercice.

(h) Instruments financiers

Un actif ou passif financier est comptabilisé lorsque la Compagnie devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

(i) Classification

La Compagnie classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes:

- Ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net),
- Ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés en résultat net ou en autres éléments du résultat global. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du choix irrévocable de la Compagnie au moment de la comptabilisation initiale pour tenir compte du placement en actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle la Compagnie s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Compagnie a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à la propriété.

(iii) Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la Compagnie évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de cet actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charges du compte de résultat.

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(iii) Évaluation (suite)

Titres de créance

Les titres de créance sont des instruments qui répondent à la définition d'un passif financier du point de vue de l'émetteur, tels que les prêts, les titres publics et les obligations d'entreprise.

La classification et l'évaluation ultérieure des titres de créance dépendent des aspects suivants:

- (i) Le modèle commercial de la Compagnie pour la gestion des actifs financiers;
- (ii) Les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif.

Sur la base de ces facteurs, la Compagnie classe ses titres de créance dans l'une des trois catégories d'instruments d'évaluation suivantes:

- **Coût amorti:** Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements du principal et des intérêts, sont évalués au coût après amortissement. Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans d'autres gains / (pertes) avec les gains et pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées séparément dans le compte du résultat.
- **FVOCI:** Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie des actifs représentent uniquement les paiements du principal et des intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI). Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des gains et pertes de change, qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres gains / (pertes). Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes de change sont présentés dans les autres gains / (pertes) et les charges de dépréciation sont présentées dans un poste distinct de l'état du résultat.
- **JVCR:** Les actifs qui ne répondent pas aux critères de coût amorti ou FVOCI amorti sont évalués à la juste valeur par le compte de résultats (JVCR). Un gain ou une perte découlant d'un titre de créance qui est ultérieurement évalué à JVCR est comptabilisé en résultat et présenté net parmi les autres gains / (pertes) de la période au cours de laquelle il se produit.

Modèle d'entreprise: le modèle d'entreprise reflète la manière dont la Compagnie gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie, c'est-à-dire si l'objectif de la Compagnie est uniquement de collecter les flux de trésorerie contractuels des actifs ou de collecter à la fois les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie générés par les ventes d'actifs. Si aucun de ces éléments n'est applicable (par exemple, des actifs financiers détenus à des fins de transaction), les actifs financiers sont classés dans le modèle d'entreprise « autres » et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les facteurs pris en compte par la Compagnie dans la détermination du modèle d'entreprise pour un groupe d'actifs incluent l'expérience passée sur la façon dont les flux de trésorerie de ces actifs ont été collectés, la manière dont le rendement de l'actif est évalué et rapporté aux principaux dirigeants et la façon dont les risques sont évalués et gérés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(iii) Évaluation (suite)

Titres de créance (suite)

SVCI: Lorsque le modèle commercial consiste à détenir des actifs pour recevoir des flux de trésorerie contractuels ou à recevoir et vendre des flux de trésorerie contractuels, la Compagnie évalue si les instruments financiers de flux de trésorerie représentent seulement des versements du principal et des intérêts (« test de SVCI »). Lors de cette évaluation, la Compagnie examine si les flux de trésorerie contractuels correspondent à un accord de prêt de base, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent que la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit, les autres risques de prêt de base et une marge bénéficiaire compatible avec un accord de prêt de base. Lorsque les conditions contractuelles présentent l'exposition au risque ou la volatilité qui sont incompatibles avec un accord de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Compagnie reclasse ses titres de créance si et seulement si son modèle commercial de gestion de ces actifs change.

Instruments de capitaux propres

La Compagnie évalue ensuite tous les placements en actions à la juste valeur. La direction de la Compagnie a choisi de présenter les gains et les pertes de juste valeur sur les placements en actions dans les autres éléments du résultat global, sans reclassification ultérieure des gains et des pertes de juste valeur en résultat suite à la décomptabilisation du placement. Les dividendes de ces investissements continuent d'être comptabilisés en résultat comme autres revenus lors de l'établissement du droit de la Compagnie de recevoir des paiements.

Les pertes de valeur (et reprise des pertes de valeur) sur les placements en actions évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI) ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

(iv) Détermination de la juste valeur

Pour les instruments financiers négociés sur un marché actif, la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction structurée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Cela comprend des titres de participation cotés et les titres d'emprunt cotés sur marché boursier majeur (NSE, USE). Le cours du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Compagnie est le cours offert sur le marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères décrits ci-dessus ne sont pas respectés, le marché est considéré comme étant inactif.

Par exemple, un marché est inactif lorsqu'il existe un large écart acheteur/vendeur ou une augmentation significative du prix acheteur /du prix vendeur ou lorsqu'il y a peu de transactions récentes.

Pour tous les autres instruments financiers, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces techniques, la juste valeur est estimée à partir de données observables pour des instruments financiers similaires au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, ou d'autres techniques d'évaluation selon les données disponibles à la date de l'état de la situation financière.

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(iv) Détermination de la juste valeur (suite)

Les justes valeurs sont classées en trois niveaux dans une hiérarchie des justes valeurs en fonction de la mesure dans laquelle les données de l'évaluation sont observables et l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité:

- Niveau 1 - la juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques.
- Niveau 2 - la juste valeur est dérivée des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix), ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 - la juste valeur est dérivée de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur sont comptabilisés par la Compagnie à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le changement est survenu.

(v) Perte de valeur

La Compagnie évalue, sur une base prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'augmentation significative du risque de crédit.

Un indice objectif montrant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs est déprécié comprend des données observables portées à l'attention de la Compagnie sur les indicateurs de perte de valeur suivants:

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- Un manquement aux obligations contractuelles comme le non-paiement ou la défaillance;
- La probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur fasse faillite ou subisse une restructuration financière;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- Des données observables indiquant qu'il existe une diminution mesurable des flux futurs de trésorerie estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers, depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, même si la diminution ne peut pas encore être identifiée avec les actifs financiers individuels de la Compagnie, y compris:
 - √ Des changements défavorables dans l'état des paiements de l'émetteur ou de l'emprunteur de la Compagnie; ou
 - √ Une situation économique nationale ou locale corrélée avec les défaillances sur les actifs de la Compagnie

La norme IFRS 9 a remplacé le modèle précédent de « perte encourue » de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de « pertes de crédit attendues » (« ECL »). Le modèle de pertes de valeur fondé sur les pertes attendues s'applique aux instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL) ou par le biais d'autres éléments du résultat global (FVTOCI):

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

- Titres publics évalués au coût amorti ;
- Créances découlant des contrats de réassurance ;
- Autres créances ;
- Obligations d'entreprise ;
- Dépôts auprès des institutions financières ;
- Soldes en banque et en caisse.

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les placements en actions et les valeurs mobilières détenues à l'étranger évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI).

La Compagnie comptabilise une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle ou pour les 12 mois à venir. Les pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle sont les provisions pour pertes d'un montant résultant de tous les cas de défaillance possibles sur l'ensemble de la durée de vie attendue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la partie des provisions pour pertes résultant des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Compagnie comptabilisera les provisions pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle, sauf dans les cas suivants, pour lesquels le montant comptabilisé sera égal aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir:

- Titres de créance considérés comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. La Compagnie considère qu'un instrument de créance présente un risque de crédit faible lorsque sa notation de risque de crédit est équivalente à la définition universelle des termes « catégorie de placement » et des placements en titres publics;
- Autres instruments financiers (autres que créances nées d'opérations de réassurance) pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Les provisions pour pertes sur créances découlant des contrats de réassurance seront toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 nécessitent un jugement, des estimations et des hypothèses, en particulier dans les situations suivantes, qui sont décrits en détail ci-après:

- Évaluation afin de déterminer si le risque crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale;
- Intégration des données prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues (ECL) sont une estimation des créances attendues, pondérées en fonction des probabilités et elles seront évaluées comme suit:

- Les actifs financiers non dépréciés à la date de clôture : la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie - à savoir la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Compagnie prévoit recevoir ;
- Les actifs financiers dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés;

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

Évaluation des pertes de crédit attendues (suite)

Un actif est déprécié en matière de crédit si un ou plusieurs événements ont eu une incidence défavorable sur la valeur estimée des flux de trésorerie futurs de l'actif.

Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont calculées en tant que produit de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PDP) et du risque en cas de défaillance (RDP).

$$\text{ECL} = \text{PD} \times \text{PDP} \times \text{RDP}$$

Dans l'application de la norme de l'IFRS 9 en matière de dépréciation, la Compagnie suit l'une des méthodes suivantes:

- Méthode générale
- Méthode simplifiée

La Compagnie appliquera les méthodes ci-dessous pour chacun de ses actifs assujettis à une dépréciation dans le cadre de l'IFRS 9:

Actif financier

Créances découlant des contrats de réassurance.

Autres créances

Titres publics au coût amorti

Obligations d'entreprise

Dépôts auprès des institutions financières

Fonds en banque et en caisse

Modèle de dépréciation

Méthode simplifiée

Méthode générale

Méthode générale

Méthode générale

Méthode générale

Méthode générale

Méthode générale

Dans le cadre de la méthode générale, à chaque date de clôture, la Compagnie détermine si l'actif financier se trouve dans l'une des trois étapes suivantes afin de déterminer le montant égal aux pertes de crédit attendues à comptabiliser ainsi que le mode de comptabilisation des produits d'intérêts.

- **Étape 1** - lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers à l'étape 1, la Compagnie comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et comptabilise les produits d'intérêts sur une base brute. Cela signifie que des intérêts seront calculés sur la valeur comptable brute de l'actif financier avant ajustement des pertes de crédit attendues.
- **Étape 2** - lorsque le risque de crédit a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale. Lorsqu'un actif financier passe à l'étape 2, la Compagnie comptabilise un montant égal à la provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle, mais les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur une base brute.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

Méthode générale 9suite)

- **Étape 3** - lorsque l'actif financier s'est déprécié. C'est effectivement à ce stade qu'un événement de perte est survenu. Pour les actifs financiers à l'étape 3, la Compagnie continuera à comptabiliser les provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument, mais comptabilisera désormais les produits d'intérêts sur une base nette. À ce titre, les produits d'intérêts seront calculés sur la base de la valeur comptable brute de l'actif financier, moins les provisions pour pertes sur créances.

Les variations du solde de la provision pour pertes sont comptabilisées en résultat comme un gain ou une perte de valeur.

Méthode simplifiée

Selon la méthode simplifiée, la Compagnie évalue la provision pour pertes en fonction d'un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Définition de la défaillance

La Compagnie considérera un actif financier comme étant en défaillance lorsque:

- Il est peu probable que l'émetteur ou l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit envers la Compagnie sans que cette dernière ne recoure à des mesures comme la réalisation d'un titre (le cas échéant) ; ou
- L'émetteur ou l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de toute obligation de crédit importante envers la Compagnie. Cela sera conforme aux critères réfutables définis par la norme IFRS 9 et aux pratiques existantes de la Compagnie ; ou

Pour déterminer si l'émetteur ou l'emprunteur est en défaillance, la Compagnie prend en compte les indicateurs suivants :

- Indicateurs qualitatifs : par exemple le non-respect des engagements et d'autres indicateurs de détresse financière ;
- Indicateurs quantitatifs : par exemple le statut d'arriérés et de non-paiement d'une autre obligation du même émetteur envers la Compagnie ;
- Données recueillies en interne et obtenues à partir de sources externes.

Les éléments utilisés pour déterminer si un instrument financier est en défaillance et leur importance peuvent varier au fil du temps pour tenir compte des changements de circonstances.

Forte concentration du risque de crédit (SIICR)

Pour déterminer si le risque de crédit (c.-à-d. risque de défaillance) d'un instrument financier a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Compagnie prend en compte des informations raisonnables et justifiables, pertinentes et disponibles sans coûts ni efforts indus. Cela comprend des informations quantitatives et qualitatives, ainsi que des analyses fondées sur l'expérience historique de la Compagnie, une évaluation de crédit et des informations prospectives.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

Forte concentration du risque de crédit (SIICR) (suite)

La Compagnie détermine principalement si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu pour une exposition en établissant une comparaison entre:

- La probabilité de défaillance (PD) globale restante à la date de clôture;
- La PD globale restante à un moment donné estimée lors de la comptabilisation initiale de l'exposition.

L'évaluation de la détérioration importante est essentielle pour établir le point de passage entre l'obligation d'évaluer une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et une provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

La Compagnie surveille l'efficacité des critères utilisés pour identifier une augmentation significative du risque de crédit en procédant à des examens réguliers afin de confirmer que:

- les critères permettent d'identifier des augmentations significatives du risque de crédit avant qu'une exposition ne soit en défaillance ;
- les critères ne correspondent pas lorsqu'un actif est en souffrance depuis 30 jours ;
- le délai moyen entre l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit et la défaillance semble raisonnable;
- les expositions ne sont pas généralement transférées d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à une dépréciation de crédit ;
- Il n'y a pas de volatilité injustifiée au titre de la provision pour pertes sur les transferts entre l'évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et des provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

Intégration de données prospectives

La Compagnie intègre des informations prospectives dans son évaluation visant à déterminer si le risque de crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale et dans son évaluation des pertes de crédit attendues. Elle formule un « scénario de référence » sur l'orientation future des variables économiques pertinentes et des modèles prévisionnels en tenant compte de diverses informations externes réelles et prévisionnelles. Les informations externes comprennent les données et prévisions économiques publiées par les organes gouvernementaux et les autorités monétaires des pays dans lesquels la Compagnie exerce ses activités.

Le scénario de référence représente la meilleure estimation et correspond aux informations utilisées par la Compagnie à d'autres fins, comme la planification stratégique et la budgétisation. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et plus pessimistes.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les éléments clés de l'évaluation des pertes de crédit attendues sont les structures à long terme des variables suivantes:

- Probabilité de défaillance (PD)
- Pertes en cas de défaillance (PCD)
- Risques en cas de défaillance (RCD)

Pour déterminer les probabilités de défaillance pour la durée de vie résiduelle totale ou pour les 12 mois à venir, la Compagnie utilise les tableaux de probabilité de défaillance fournis par l'agence de notation X en fonction de l'historique par défaut des débiteurs ayant la même notation de crédit. La Compagnie adopte la même méthode pour les placements non cotés en faisant correspondre ses niveaux de risque interne à des notations externes équivalentes (voir (i)). Les PD sont réajustées sur la base des rendements obligataires actuels et des prix des CDS et pour tenir compte de l'information prospective comme décrit ci-dessus. Les modifications de la notation d'une contrepartie ou d'une exposition entraînent une modification de l'estimation de la PD concernée.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

Évaluation des pertes de crédit attendues suite)

Les pertes en cas de défaillance (PCD) représentent l'ampleur de la perte probable en cas de défaut de paiement. La Compagnie estime les paramètres des PCD basés sur l'historique des taux de recouvrement des créances à l'égard des contreparties en défaut. Les modèles de PCD considèrent la structure, la garantie, l'ancienneté de la déclaration de sinistre, l'industrie de la contrepartie et les coûts de recouvrement des garanties qui font partie intégrante de l'actif financier. Pour les prêts garantis par des immeubles de commerce de détail, les ratios de prêt sur valeur sont un paramètre clé dans la détermination des PCD. Les estimations des PCD sont réajustées pour différents scénarios économiques. Elles sont calculées sur une base des flux de trésorerie actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif comme facteur d'actualisation.

Les RCD représentent l'exposition attendue en cas de défaillance. La Compagnie tire les RCD de l'exposition actuelle à la contrepartie et les changements potentiels au montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés. Les RCD d'un actif financier représentent sa valeur comptable brute.

Comme décrit ci-dessus, et sous réserve d'utiliser un maximum de PD sur les 12 mois à venir pour les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative, la Compagnie évalue les pertes de crédit attendues en tenant compte du risque de défaillance sur la période contractuelle maximale (y compris les options d'extension de l'emprunteur) auxquelles elle est exposée au risque de crédit, même si, aux fins de gestion des risques, la Compagnie envisage une période plus longue.

Lorsque la modélisation d'un paramètre est effectuée sur une base collective, les instruments financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risque partagées, notamment:

- Type d'instrument
- Classification du risque de crédit
- Type de garantie
- Date de comptabilisation initiale
- Durée restante jusqu'à échéance ; industrie ; et
- Localisation géographique de l'emprunteur

Les groupes sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un groupe particulier restent bien homogènes.

Lorsque les pertes de crédit attendues sont évaluées en utilisant des paramètres basés sur une modélisation collective, les informations de référence externes utilisées par la Compagnie pour calculer les taux de défaillance de ses portefeuilles constituent un élément important de l'évaluation de ces pertes de crédit attendues. Cela inclut les probabilités de défaillance (PD) fournies dans les études de Moody et de Standard & Poor's sur les défauts d'obligations.

Créances découlant des contrats de réassurance

Les pertes de crédit attendues découlant des contrats de réassurance sont calculées en fonction des taux de pertes. Les taux de pertes sont déterminés sur la base des jours de retard et des pertes sur créances encourues au cours des sept dernières années.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

(vi) Modification de contrats

La Compagnie renégocie ou modifie rarement les flux de trésorerie contractuels de titres. Cependant, lorsque cela se produit, la Compagnie évalue si oui ou non les nouvelles modalités sont, dans une large mesure, différentes des conditions initiales. Pour ce faire, la Compagnie tient compte des facteurs suivants:

- Difficulté financière de la contrepartie ;
- Profil de risque de l'instrument affecté par l'introduction de nouvelles dispositions substantielles;
- Extension significative de la durée du contrat, lorsque l'emprunteur n'est pas en difficulté financière;
- Variation importante des taux d'intérêt ;
- Variation du taux de change de la monnaie dans laquelle le titre est libellé;
- Inclusion de garanties, d'autres titres ou crédit renforcés ayant une incidence importante sur le risque de crédit associé au prêt.

Lorsque les conditions sont pour l'essentiel différentes, la Compagnie décomptabilise l'actif financier initial et comptabilise un « nouvel » actif à la juste valeur et recalcule un nouveau taux d'intérêt effectif (TIE) pour cet actif. La date de renégociation est par conséquent considérée comme étant la date de comptabilisation initiale aux fins du calcul de la dépréciation, notamment pour déterminer si une augmentation considérable du risque de crédit a eu lieu.

Lorsque les conditions ne sont pas sensiblement différentes, la renégociation ou la modification n'entraîne pas de décomptabilisation et la Compagnie réévalue la valeur comptable brute sur la base des flux de trésorerie révisés de l'actif financier, et comptabilise un gain ou une perte résultant de la modification en résultat. La nouvelle valeur comptable brute est recalculée en actualisant les flux de trésorerie modifiés au taux d'intérêt effectif (TIE) initial.

(vii) Politique relative à l'annulation des créances

La Compagnie annule les actifs financiers, en tout ou en partie, lorsqu'elle a épuisé toutes les voies de recouvrement et qu'elle a conclu que l'on ne pouvait raisonnablement espérer les recouvrer. Les indicateurs établissant que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer incluent (i) la cessation des activités d'exécution ; et (ii) la Compagnie saisit une garantie et la valeur de la garantie est telle que l'on ne peut raisonnablement espérer un recouvrement intégral.

La Compagnie peut radier des actifs financiers qui sont encore soumis à des activités d'application de la loi. Il n'y avait pas d'actif radié au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018.

(i) Revenus différés

Ce revenu représente la valeur d'un terrain à sa comptabilisation initiale (une évaluation effectuée en 1994) appartenant à la Compagnie. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement du Kenya. Le montant est amorti sur la période de location et est enregistré net de la reprise cumulée comptabilisée en résultat.

Ce revenu représente la valeur d'un terrain à sa comptabilisation initiale (une évaluation effectuée en 1994) appartenant à la Compagnie. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement du Kenya. Le montant est amorti sur la période de location et est enregistré net de la reprise cumulée comptabilisée en résultat.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

(j) Droits des employés

Les charges prévisionnelles pour les droits aux congés annuels acquis par les employés à la date de clôture de l'exercice sont comptabilisées en tant que charges à payer.

Les droits à la gratification sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés éligibles. Une provision est constituée au titre de la gratification annuelle estimative pour les services rendus par les employés à la date de clôture de l'exercice.

La Compagnie gère un Fonds de prévoyance qui est un régime à contributions définies au bénéfice de ses employés. Les actifs du Fonds sont détenus dans des organismes de gestion séparés gérant ces fonds à titre fiduciaire. Les contributions de ce Fonds sont versées par la Compagnie et les employés.

Les obligations de la Compagnie relatives au Fonds de prévoyance sont portées au compte de résultat à leur échéance.

(k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts auprès des banques, d'autres placements extrêmement liquides à court terme qui sont facilement convertibles en espèces et ont des échéances initiales d'au moins trois mois.

(l) Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de la période d'annonce de ces dividendes.

(m) Impôts

Conformément à l'article 7 (exonération de l'impôt sur le revenu) de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Kenya et la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), la Compagnie est exonérée de toutes formes d'impôt.

L'article 8 (exonérations des droits et taxes) de l'Accord permet à la Compagnie d'importer ou d'acheter en franchise de droits et de la taxe sur valeur ajoutée (TVA), des matériels, des équipements et des véhicules à moteur. L'article 9 (privilèges et immunités pour les administrateurs et les administrateurs suppléants de la Compagnie) prévoit que les administrateurs et les administrateurs suppléants de la Compagnie se voient accorder des immunités, exemptions et privilèges accordés aux missions et aux envoyés diplomatiques non-résidentes, et aucun impôt ne sera perçu sur ou en ce qui concerne les émoluments versés par la Compagnie à ses administrateurs et administrateurs non suppléants non-résidents.

L'article 10 (fonctionnaires, experts et consultants de la Compagnie) exonère les fonctionnaires de la Compagnie de toute forme d'imposition directe des salaires et émoluments et tout revenu provenant de sources extérieures au Kenya. Il exonère également de l'impôt les salaires et les émoluments versés aux fonctionnaires désignés par le Directeur général. L'article 10 prévoit également que l'applicabilité des exemptions aux ressortissants du Kenya est déterminée par le gouvernement du Kenya, qui est encore à convenir.

(n) Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées à la valeur nominale et classées en « capital-actions » dans les fonds propres. Toute somme reçue excédant la valeur nominale des actions émises est classée en « prime d'émission » et enregistrée en fonds propres.

Les actions sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas d'obligation de transférer la trésorerie ou d'autres actifs.

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel.

(o) Comparaison de données

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation des comptes adoptés pour l'exercice en cours.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

3 PRIMES BRUTES ÉMISES

(i) Répartition par branche

Les revenus de primes de la Compagnie peuvent être analysés selon les principales branches comme suit:

	2019 US\$	2018 US\$
Branche:		
Incendie et risques techniques	88 539 259	81 452 925
Responsabilité civile	51 987 520	37 164 603
Automobile	9 986 296	12 948 132
Maritime	10 047 407	10 006 285
Aviation	3 655 358	2 684 384
Vie	17 116 798	14 611 972
Maladie	25 776 993	19 666 639
	207 109 631	178 534 940

(ii) Répartition géographique

	2019		2018	
	Prime brute	%	Prime brute	%
Région				
COMESA	155 386 981	75,03	133 292 294	74,66
Non - COMESA (Afrique)	25 025 582	12,08	21 349 960	11,96
Autres régions	26 697 068	12,89	23 892 686	13,38
Total	207 109 631	100,00	178 534 940	100,0

(iii) Type- distribution

	2019	%	2018	%
Proportionnelle	133 555 069	64,49	113 017 862	63,30
Non-proportionnelle	22 191 187	10,71	24 962 571	13,98
Facultative	51 363 375	24,80	40 554 507	22,72
Total	207 109 631	100,00	178 534 940	100,00

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

4 REVENU DES PLACEMENTS

	2019 \$EU	2018 \$EU
Produit d'intérêts sur titres publics	7 515 788	7 464 230
Produit d'intérêts sur dépôts auprès des institutions financières	5 674 152	4 618 729
Produit d'intérêts sur obligations d'entreprise	123 983	466 952
Produit de placements à l'étranger	16 593	16 872
Revenus locatifs	683 381	655 533
Produit de dividendes	722 931	399 905
Gains sur la juste valeur des immeubles de placement (Note 11)	14 127 172	807 054
	28 864 000	14 429 275
Revenus de placement sur actifs financiers analysés par catégorie d'actif comme suit:		
Placements détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat	739 524	416 777
Placements détenus au coût amorti	13 313 923	12 549 911
	14 053 447	12 966 688
Revenus de placement réalisés sur des actifs non financiers (immeubles de placement)	14 810 553	1 462 587
Revenu total de placements	28 864 000	14 429 275
5 CHARGES BRUTES DES SINISTRES		
Sinistres bruts réglés	88 465 453	78 799 565
Variation de la provision pour sinistres à régler	6 589 576	4 388 287
	95 055 029	83 187 852
6 DÉPENSES D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES		
Émoluments et avantages du personnel (Note 8)	10 550 055	6 653 695
Honoraires du Commissaire aux comptes	45 000	40 000
Coûts des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	502 289	442 119
Dépréciation des immobilisations corporelles (Note 9)	330 321	220 809
Amortissement des actifs incorporels (Note 10)	26 458	19 539
Perte sur transactions en devises étrangères	3 008 780	4 315 118
Charge de dépréciation pour créances douteuses résultant des créances sur prime de réassurance (Note 13(iii))	2 756 383	2 310 725
Frais de réparation et d'entretien	368 115	334 022
Taxes et redevances relatives aux primes	1 427 332	1 201 683
Autres dépenses	1 945 412	2 434 738
	20 960 145	17 972 448

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

7 RÉSULTAT PAR ACTION

	2019 \$EU	2018 \$EU
Résultat attribuable aux actionnaires (\$EU)	28 765 485	10 144 760
Nombre moyen pondéré d'actions émises (Note 24(iii))	57 161 263	57 017 704
Résultat par action (\$EU) – de base et dilué	0,503	0,178

Le résultat par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises.

Il n'y avait pas d'actions à effet dilutif en circulation au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Le résultat par action dilué est donc le même que le résultat par action de base mentionné ci-dessus.

8 ÉMOLUMENTS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

	2019 \$EU	2018 \$EU
Les charges de personnel comprennent ce qui suit:		
- Salaires et honoraires	8 245 504	4 650 973
- Prestations de retraite du personnel	902 017	796 033
- Autres avantages du personnel	1 402 534	1 206 689
	10 550 055	6 653 695

En fin d'exercice les employés de la Compagnie étaient au nombre de 78 (2018: 69).

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019 \$EU	2018 \$EU
Coût ou évaluation	3 606 474	3 109 104
Amortissement cumulé	(1 482 840)	(1 310 482)
Valeur comptable nette	2 123 634	1 798 622
Comprenant;		
Bâtiments	1 301 995	1 234 016
Véhicules à moteur	96 983	85 834
Mobilier de bureau et installations	204 999	255 031
Equipements de bureau	89 802	47 802
Matériel informatique	103 468	175 939
Droit d'utilisation des actifs	326 387	-
Valeur comptable nette	2 123 634	1 798 622

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Une évaluation indépendante des terrains et bâtiments de la Compagnie a été respectivement effectuée par Gimco Limited, une agence d'expertise immobilière agréée, afin de déterminer la juste valeur des immeubles. L'expert immobilier dispose des qualifications requises et d'une expérience récente dans l'évaluation des immobilisations corporelles dans les endroits pertinents. L'évaluation effectuée chaque année a été réalisée le 31 décembre 2019 sur la base d'une valeur marchande ouverte. Dans l'estimation de la juste valeur des immeubles, l'utilisation optimale des immeubles est leur utilisation actuelle. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice. Si les immeubles de la Compagnie avaient été évalués au coût historique leur valeur comptable aurait été de 657 244 \$EU (2018 : 682 006 \$EU).

Aucune dotation aux amortissements n'a été enregistrée aux fins du calcul des résultats de l'exercice au titre de certaines immobilisations corporelles entièrement amorties avec un coût de 995,331 \$EU (2018 : 980 405 \$EU) qui sont encore en utilisation. Si une dotation aux amortissements avait été enregistrée au cours de l'exercice sur le coût de ces actifs, ce chiffre aurait été 222 214 \$EU (2018 : 234 144 \$EU).

	Immobilisations corporelles	Véhicules à moteur	Mobilier de bureau et installations	Equipements de bureau	Matériel informatique	Droit d'utilisation des actifs	Total
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Cout ou évaluation							
Au 1er janvier 2018	1 238 075	219 549	746 847	96 217	366 191	-	2 666 879
Ajouts	-	114 445	94 501	26 515	261 945	-	497 406
Cessions	-	-	(27 487)	(2 700)	(20 935)	-	(51 122)
Excédent de réévaluation	(4 059)	-	-	-	-	-	(4 059)
Au 31 décembre 2018	1 234 016	333 994	813 861	120 032	607 201	-	3 109 104
Au 1er janvier 2019	1 234 016	333 994	813 861	120 032	607 201	-	3 109 104
Ajouts	-	53 014	3 011	61 535	37 048	407 984	562 592
Cessions	-	(123 900)	(1 829)	-	(7 472)	-	(133 201)
Excédent de réévaluation	67 979	-	-	-	-	-	67 979
Au 31 décembre 2019	1 301 995	263 108	815 043	181 567	636 777	407 984	3 606 474
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Au 1er janvier 2018	-	219 549	531 489	64 079	349 330	-	1 164 447
Charges de l'exercice	24 762	28 611	53 824	10 745	102 867	-	220 809
Suppression après cessions	-	-	(26 483)	(2 594)	(20 935)	-	(50 012)
Reprise sur réévaluation	(24 762)	-	-	-	-	-	(24 762)
Au 31 décembre 2018	-	248 160	558 830	72 230	431 262	-	1 310 482
Au 1er janvier 2019	-	248 160	558 830	72 230	431 262	-	1 310 482
Charges de l'exercice	24 762	41 865	53 043	19 535	109 519	81 597	330 321
Suppression après cessions	-	(123 900)	(1 829)	-	(7 472)	-	(133 201)
Reprise sur réévaluation	(24 762)	-	-	-	-	-	(24 762)
Au 31 décembre 2019	-	166 125	610 044	91 765	533 309	81 597	1 482 840
VALEUR COMPTABLE NETTE							
Au 31 décembre 2019	1 301 995	96 983	204 999	89 802	103 468	326 387	2 123 634
Au 31 décembre 2018	1 234 016	85 834	255 031	47 802	175 939	-	1 798 622

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les détails des terrains et des immeubles en pleine propriété de la Compagnie et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2019 sont présentés comme suit:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	-	-
Niveau 3	1 301 995	1 234 016
Juste valeur au 31 décembre	1 301 995	1 234 016

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice.

10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – LOGICIEL

Coûts	1 432 309	1 166 221
Amortissement cumulé	(936,572)	(910 114)

Valeur comptable nette	495 737	256 107
------------------------	---------	---------

Analyse du mouvement du compte:	Licences de logiciel \$EU	Autres logiciels \$EU	Travail en cours \$EU	Total \$EU
COST				
Au 1er janvier 2018	621 931	274 766	150 314	1 047 011
Ajouts - 2019	-	40 251	78 959	119 210
Au 31 décembre 2018	621 931	315 017	229 273	1 166 221
Au 1er janvier 2019	621 931	315 017	229 273	1 166 221
Ajouts	14 602	24 523	226 963	266 088
Au 31 décembre 2019	636 533	339 540	456 236	1 432 309
AMORTISSEMENT CUMULE				
Au 1er janvier 2018	621 931	268 644	-	890 575
Charges de l'exercice	-	19 539	-	19 539
Au 31 décembre 2018	621 931	288 183	-	910 114
Charges de l'exercice	4 862	21 596	-	26 458
Au 31 décembre 2019	626 793	309 779	-	936 572
VALEUR COMPTABLE NETTE				
Au 31 décembre 2019	9 740	29 761	456 236	495 737
Au 31 décembre 2018	-	26 834	229 273	256 107

Tous les logiciels sont amortis sur une période de trois ans.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

11 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2019 \$EU	2018 \$EU
Juste valeur des immeubles de placement	50 557 043	27 777 039

Les immeubles de placement comprennent:

À la juste valeur	*Immeuble ZEP-RE \$EU	Immeuble Prosperity House \$EU	Terrain en Zambie \$EU	Parc d'affaires en Zambie \$EU	Terrain de Mombasa Road \$EU	Propriété de Harare \$EU	Total \$EU
Au 1er janvier 2018	10 636 682	5 428 461	190 200	4 618 731	920 900	240 000	22 034 974
Ajouts	126 439	-	-	4 808 572	-	-	4 935 011
Gain (pertes) de juste valeur sur réévaluation	180,022	169,103	28,800	368,000	61,129	-	807,054
Au 31 décembre 2018	10 943 143	5 597 564	219 000	9 795 303	982 029	240 000	27 777 039
Au 1er janvier 2019	10 943 143	5 597 564	219 000	9 795 303	982 029	240 000	27 777 039
Ajouts	184 463	501	-	8 465 554	-	2 314	8 652 832
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation	(179 530)	(424 061)	(19 561)	14 739 143	3 495	7 686	14 127 172
Au 31 décembre 2019	10 948 076	5 174 004	199 439	33 000 000	985 524	250 000	50 557 043

Les dernières expertises immobilières du patrimoine se trouvant au Kenya, en Zambie et au Zimbabwe ont été respectivement effectuées sur appel d'offres ouvert par Gimco Limited, Knight Frank Zambia Limited et Knight Frank Zimbabwe qui sont des agences d'expertise immobilière agréées au 31 décembre 2019. Les experts immobiliers disposent de l'expérience et des qualifications requises dans l'évaluation des Immobilisations corporelles dans les endroits pertinents. Dans l'estimation de la juste valeur des propriétés, l'utilisation optimale des propriétés est leur utilisation actuelle. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice. Les gains de la juste valeur résultant de la réévaluation ont été pris en compte dans le compte d'exploitation.

* Le bail de l'immeuble ZEP-RE et du parking Upper hill ont été fusionnés en un bail en 2019.

Tous les immeubles de placement de la Compagnie sont tenus au titre d'intérêts locatifs.

Les détails des immeubles de placement de la Compagnie et les informations sur la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2019 se présentent comme suit:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	-	-
Niveau 3	50 557 043	27 777 039
Juste valeur au 31 décembre	50 557 043	27 777 039

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

12 (i) PLACEMENT EN ACTIONS

Les placements en actions sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	22 295 615	15 085 934
Ajouts	2 751 326	12 247 218
Cessions	(2 378 913)	(1 300 025)
Gains/(pertes) à la juste valeur (Note 25 (i))	2 750 956	(3 945 856)
Différence de change sur réévaluation (note 25 (i))	(41 026)	208 344
Au 31 décembre	25,377,958	22,295,615

(ii) PLACEMENT DANS LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES À LA VALEUR NETTE DES ACTIFS

	Uganda Reinsurance Corporation \$EU	WAICA Reinsurance Corporation \$EU	Tanzania Reinsurance Corporation \$EU	Agence pour l'assurance du commerce \$EU	Trade & Development Bank \$EU	Total \$EU
Au 1er janvier 2018	1 204 040	6 711 767	2 295 917	515 554	8 120 371	18 847 649
Gains à la juste valeur (Note 25(iii))	310 167	666 238	(230 264)	36 736	568 146	1 351 023
Au 31 décembre 2018	1 514 207	7 378 005	2 065 653	552 290	8 688 517	20 198 672
Au 1er janvier 2019	1 514 207	7 378 005	2 065 653	552 290	8 688 517	20 198 672
Gain à la juste valeur (Note 25(iii))	123 323	(171 003)	364 261	2 901	871 532	1 191 014
Au 31 décembre 2019	1 637 530	7 207 002	2 429 914	555 191	9 560 049	21 389 686

Les placements ci-dessus sont cotés à la juste valeur. Au 31 décembre 2019, ils sont comptabilisés au coût des actions de la Compagnie dans la valeur des actifs nets des sociétés affiliées sur la base des derniers états financiers vérifiés des sociétés affiliées.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

13 CRÉANCES DÉCOULANT DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

	2019 \$EU	2018 \$EU
Créances nées des contrats de réassurance	47 502 766	45 093 539
Provisions pour pertes de crédit attendues (Note 13 (ii) ci-dessous)	(10 856 939)	(8 113 174)
Valeur comptable nette	36 645 827	36 980 365

Les créances résultant des opérations de réassurance sont inscrites à leur valeur diminuée de toute provision pour pertes de crédit attendues

(i) Analyse d'ancienneté des créances découlant des contrats de réassurance

	2019 \$EU	2018 \$EU
0 - 90 jours	7 367 104	10 786 806
91 - 120 jours	3 401 806	1 853 476
121 - 270 jours	14 595 061	10 487 317
271 - 360 jours	367 999	2 753 689
Plus de 360 jours	10 913 857	11 099 077
Au 31 décembre	36 645 827	36 980 365
Age moyen (jours) – sur base de primes brutes souscrites	65	76

(ii) Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

Au 1er janvier	8 113 174	7 644 737
Charges de l'exercice - à recevoir	2 756 383	2 310 725
Différence de change sur réévaluation	-	(1 842 288)
Radiées au cours de l'exercice en tant que créances irrécouvrables	(12 618)	-
Au 31 décembre	10 856 939	8 113 174

L'impact de l'adoption de la norme IFRS 9 sur la provision pour créances irrécouvrables prévues résultant de contrats de réassurance a été jugé négligeable.

(iii) Provision pour créances irrécouvrables (Note 6)

Résultant des opérations de réassurance (à recevoir et à payer)	2 756 383	2 310 725
---	-----------	-----------

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

14 DÉPÔTS RETENUS PAR LES COMPAGNIES CÉDANTES

Ce montant représente les primes d'assurance retenues par les compagnies cédantes. Le mouvement du compte se présente comme suit:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	5 590 671	6 016 722
Augmentation (baisse) pendant l'exercice	292 572	(426 051)
Au 31 décembre	5 883 243	5 590 671

15 PART DES RETROCESSIONNAIRES POUR LES PASSIFS DE REASSURANCE

	2019 \$EU	2018 \$EU
Part de rétrocession:		
-Provision pour primes non acquises et risques en cours (Note 28)	11 720 947	10 567 002
-Sinistres en suspens et déclarés (Note 27)	10 594 674	12 076 775
-Sinistres encourus mais non déclarés (Note 27)	10 044 651	8 505 701
	32 360 272	31 149 478

16 AUTRES CRÉANCES

	2019 \$EU	2018 \$EU
Créances provenant du guichet Retakaful	464 555	548 365
Créances du personnel	2 136 308	1 198 922
Paiements anticipés	1 435 060	501 971
Dépôts	38 095	34 892
Loyer à recevoir	540 090	428 427
Autres créances	1 344 685	6 808 454
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(677)	(10 226)
	5 958 116	9 510 805

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

17 FRAIS D'ACQUISITION DIFFERES (DAC)

Ce montant représente les commissions d'assurance, les dépenses de courtage et autres dépenses connexes engagées qui se rapportent aux polices en vigueur à la fin de l'exercice. Le mouvement du compte se présente comme suit:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	10 127 063	9 219 258
Augmentation au cours de l'exercice	1 265 004	907 805
Au 31 décembre	11 392 067	10 127 063

18 TITRES PUBLICS

Composés de:

Bons et obligations du Trésor	10 733 847	10 609 000
Prêts et créances publiques venant à échéance	97 800 201	86 679 631

	108 534 048	97 288 631
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(732 955)	(128 869)
	107 801 093	97 159 762

Profil des échéances:

(i) Bons et obligations du Trésor venant à échéance:		
- Dans 6 mois	10 715 265	9 453 424
- Entre 6 mois et une année	-	-
- Entre une année et 5 années	-	168 888
- Après 5 années	18 582	986 688
	10 733 847	10 609 000
(ii) Prêts et créances publiques venant à échéance:		
- Dans 6 mois	10 003 225	-
- Entre 6 mois et une année	4 543 960	-
- Entre une année et 5 années	34 916 644	71 364 777
- Après 5 années	48 336 372	15 314 854
Au 31 décembre	97 800 201	86 679 631
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Titres libellés en dollars américains	107 506 453	96 133 056
Titres libellés en shillings kényans	1 027 595	1 155 575
	108 534 048	97 288 631
(iii) Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(128 869)	-
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	-	(109 429)
Charges de l'exercice	(604 086)	(19 440)
Au 31 décembre	(732 955)	(128 869)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

19 PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

	2019 \$EU	2018 \$EU
Fonds discrétionnaire	-	5 364 608
Fonds d'investissement	3 710 335	3 286 444
Fonds d'investissement Ashburton	-	1 292 972
Fonds discrétionnaire du Crédit suisse	6 120 024	-
Fonds d'obligations à taux variable du Crédit suisse	15 124 064	-
	24 954 423	9 944 024
Variation au cours de l'exercice		
Au 1er janvier	9 944 024	17 314 205
Ajouts	15 124 064	-
Cessions	(1 294 536)	(6 839 982)
Gain/(perte) à la juste valeur (Note 25 (i))	1 180 871	(530 199)
Au 31 décembre	24 954 423	9 944 024

20 DÉPÔTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Dépôts en dollars américains	86 587 353	90 576 386
Dépôts en shillings kényans	8 510 766	7 703 587
Dépôts en livres soudanaises	1 263 914	1 792 451
Dépôts en birrs éthiopiens	8 664 110	6 995 168
Dépôts en kwachas zambiens	781 123	-
Dépôts en kwachas malawiens	-	144 406
	105 807 266	107 211 998
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(332 020)	(452 854)
	105 475 246	106 759 144
Analyse des échéances:		
Échéance des dépôts auprès des institutions financières;		
- Dans 3 mois de placement	21 883 543	4 393 222
- Après 3 mois de placement	83 923 723	102 818 776
	105 807 266	107 211 998
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(452 854)	-
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	-	(522 080)
Crédits/(charges) au titre de l'exercice	120 834	69 226
Au 31 décembre	(332 020)	(452 854)

Les dépôts auprès des institutions financières ont une échéance moyenne de 3 à 12 mois (2018 : 3 à 12 mois).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

21 OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET PRÊTS

	2019 \$EU	2018 \$EU
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Shillings kenyans	180 761	837 669
Francs rwandais	842 343	260 971
	1 023 104	1 098 640
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(11 694)	(9 644)
	1 011 410	1 088 996
Analyse des échéances:		
Obligations d'entreprise et prêts arrivant à échéance:		
- Dans 1 an	297 440	-
- Entre une année et 5 années	713 970	1 088 996
Au 31 décembre	1 011 410	1 088 996
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(9 644)	-
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	-	(22 840)
Crédit/(charge) au titre de l'exercice	(2 050)	13 196
Au 31 décembre	(11 694)	(9 644)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

22 SOLDES EN BANQUE ET EN CAISSE

	2019 \$EU	2018 \$EU
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Dollars américains	721 239	707 977
Francs CFA de l'Afrique centrale (XAF)	38 499	543 701
Birrs éthiopiens	581 286	517 307
Livres soudanaises	47 153	472 831
Francs burundais	475 959	433 904
Shillings kenyans	110 521	267 067
Francs CFA de l'Afrique de l'Ouest	1 043 004	243 375
Kwachas zambiens	23 144	89 169
Kwachas malawiens	5 650	33 398
Dollar du Zimbabwe	366 535	-
Autres	213 603	67 346
	3,626,593	3,376,075
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(26 369)	(37 161)
	3 600 224	3 338 914
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(37 161)	-
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	-	(25 414)
Crédits/(charges) au titre de l'exercice	10 792	(11 747)
Au 31 décembre	(26 369)	(37 161)

23 TAUX D'INTÉRÊT RÉEL MOYEN PONDÉRÉ/DE RENTABILITÉ

Le tableau suivant résume les taux d'intérêt réel moyen pondéré/de rentabilité réalisés au cours de l'exercice sur l'intérêt principal / les placements productifs d'intérêts:

	2019 %	2018 %
Titres publics		
Titres libellés en shillings kényans	12,6	12,9
Titres libellés en dollars américains	8,2	7,5
Dépôts auprès d'institutions financières		
Dépôts en dollars américains	4,2	4,2
Dépôts en shillings kényans	7,9	8,8
Dépôts en livres soudanaises	2,4	-
Dépôts en birrs éthiopiens	8,5	10,3
Dépôts en kwachas malawiens	3,1	4,0
Dépôts en kwachas zambiens	15,4	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

24 CAPITAL SOUSCRIT

(i) Capital souscrit

	2019 \$EU	2018 \$EU
Actions ordinaires d'un (1) \$EU chacune:		
Capital social:	57 255 956	57 068 271
Primes d'émission	51 341 712	50 395 786
Capital libéré	108 597 668	107 464 057

(ii) Actions libérées

	Nombre d'actions	Capital social \$EU	Primes d'émission \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2018			
Actions ordinaires d'un (1) \$EU chacune:			
Au 1er janvier 2018	56 946 503	56 946 503	49 788 160
Émission des actions	24 441	24 441	121 959
Dividendes capitalisés	97 327	97 327	485 667
Au 31 décembre 2018	57 068 271	57 068 271	50 395 786
Exercice clos le 31 décembre 2019			
Au 1er janvier 2019	57 068 271	57 068 271	50 395 786
Émission des actions	24 238	24 238	122 162
Dividendes capitalisés	163 447	163 447	823 764
Au 31 décembre 2019	57 255 956	57 255 956	51 341 712
(iii) Nombre moyen pondéré d'actions (Note 7)		57 161 263	57 017 704

25 PROVISIONS

	2019 \$EU	2018 \$EU
Provision pour réévaluation des titres de placements (Note 25 (i))	(231 713)	(4 122 514)
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles (Note 25 (ii))	644 751	552 010
Provision pour réévaluation des placements dans les sociétés affiliées (Note 25 (iii))	7 743 605	6 552 591
	8 156 643	2 982 087

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

25 PROVISIONS (suite)

(i) Provision pour réévaluation des titres de placements

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	(4 122 514)	145 197
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements en actions (Pertes)/gains nets de change de réévaluation résultant des placements en actions (Note 12)	2 750 956 (41 026)	(3 945 856) 208 344
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements à l'étranger (Note 19)	1 180 871	(530 199)
Au 31 décembre	(231 713)	(4 122 514)

La provision pour la réévaluation des placements représente les montants accumulés des gains et des pertes découlant de la réévaluation des actifs financiers qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

À la fin de chaque exercice, la Compagnie examine l'état du portefeuille de placements afin d'évaluer la dépréciation. Pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée dans le résultat, la Compagnie vérifie s'il y a une indication objective que la valeur des actifs a subi une dépréciation et que les justes valeurs ont diminué de manière irréversible. Pour les périodes closes le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, aucune des actions n'a été déterminée par les administrateurs comme ayant subi une dépréciation irréversible. Aucune perte n'a été donc comptabilisée en résultat.

(ii) Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles – Bâtiments

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	552 010	531 307
Excédent de réévaluation (Note 9)	67 979	(4 059)
Reprise de l'amortissement sur la réévaluation (Note 9)	24 762	24 762
Gain net sur réévaluation des immobilisations corporelles	92 741	20 703
Au 31 décembre	644 751	552 010

La provision pour réévaluation des immobilisations corporelles provient de la réévaluation des immeubles qui sont classés comme faisant partie des immobilisations corporelles - usage propre. Lorsque les immeubles réévalués sont vendus, la partie de la provision pour réévaluation des immobilisations corporelles qui se rapporte à cet actif, et qui est effectivement réalisée, est transférée directement aux bénéfices non distribués.

Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

25 PROVISIONS (suite)

(iii) Provision pour réévaluation des placements dans les sociétés affiliées

Cela se rapporte à l'évaluation des gains ou des pertes des placements dans les sociétés affiliées. Un gain de juste valeur de 1 191 014 \$EU (1 351 023\$EU en 2018) a été réalisé au cours de l'exercice 2019.

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	6 552 591	5 201 568
Gains à la juste valeur	1 191 014	1 351 023
	7 743 605	6 552 591

26 BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

	2019 \$EU	2018 \$EU
Bénéfices non distribués	145 565 224	119 299 739
Le mouvement des bénéfices non distribués se présente comme suit:		
Au 1er janvier	119 299 739	114 838 344
Dividendes déclarés (Note 33)	(2 500 000)	(5 000 000)
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 9	-	(683 365)
Bénéfice de l'exercice	28 765 485	10 144 760
Au 31 décembre	145 565 224	119 299 739

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le dividende découlant des bénéfices de 2018, d'un montant de 2 500 000 \$EU a été déclaré à l'Assemblée générale annuelle et versé comme indiqué à la note 33.

Les bénéfices non distribués incluent les gains à la juste valeur sur réévaluation des immeubles de placement qui ne sont pas réalisés et ne sont pas disponibles pour distribution. Au 31 décembre 2019, les gains non réalisés à leur juste valeur sur la réévaluation des immeubles de placement s'élevaient à 21 984 267 \$EU (7 857 095 \$EU en 2018).

27 PASSIF NÉ DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

	2019 \$EU	2018 \$EU
Les contrats de réassurance comprennent:		
- Sinistres déclarés et frais de gestion de sinistres	58 776 054	60 229 405
- Sinistres encourus mais non déclarés (SSND)	36 565 362	30 167 318
Total passifs de réassurance	95 341 416	90 396 723

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

27 PASSIF NÉ DES CONTRATS DE RÉASSURANCE (suite)

Les sinistres bruts déclarés et la part de rétrocession des frais de gestion des sinistres, le passif et les dettes découlant des sinistres encourus mais non encore déclarés sont présentés ci-dessous:

	2019		Net \$EU	2018		Net \$EU
	Brut \$EU	Rétrocessions \$EU		Brut \$EU	Rétrocessions \$EU	
Sinistres en suspens	58 776 054	(10 594 674)	48 181 380	60 229 405	(12 076 775)	48 152 630
SSND	36 565 362	(10 044 651)	26 520 711	30 167 318	(8 505 701)	21 661 617
Total sinistres en suspens	95 341 416	(20 639 325)	74 702 091	90 396 723	(20 582 476)	69 814 247

Les sinistres encourus et les SSND de la Compagnie ont été examinés par Actuarial Services (EA) Limited, un actuaire indépendant agréé au 31 décembre 2019.

Durant l'exercice sous revue, l'actuaire de la Compagnie a combiné la méthode Chain Ladder dite méthode du triangle et la méthode Bournhuetter Fergusson (« B-F ») afin de déterminer la valeur estimée des sinistres. La méthode du triangle utilise les schémas historiques des sinistres pour déterminer les tendances futures des sinistres de chaque année. La méthode B-F utilise les estimations des ratios de sinistralité et les schémas de développement des sinistres. La méthode du triangle a été utilisée pour d'abord déterminer les pertes initiales de sinistres avec la méthode B-F et ensuite pour déterminer des sinistres ultimes à partir desquels les réserves pour les SSND ont été estimées.

28 PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES ET RISQUES EN COURS (UPR)

La provision représente le passif résultant d'accords de réassurance commerciaux pour lesquels les obligations de la Compagnie sont encore en vigueur à la fin de l'exercice. Les variations de la provision se présentent comme suit:

	2019		Net \$EU	2018		Net \$EU
	Gross-Brut \$EU	Rétrocessions \$EU		Gross-Brut \$EU	Rétrocessions \$EU	
Au 1er janvier	37 999 423	(10 567 002)	27 432 421	33 965 538	(10 786 220)	23 179 318
Mouvement au cours de l'exercice:						
- Primes non acquises	5 343 716	(1 153 945)	4 189 771	5 434 153	219 218	5 653 371
- Gain de change	(712 926)	-	(712 926)	(1 400 268)	-	(1 400 268)
	4 630 790	(1 153 945)	3 476 845	4 033 885	219 218	4 253 103
Au 31 décembre	42 630 213	(11 720 947)	30 909 266	37 999 423	(10 567 002)	27 432 421

(Note 15)

(Note 15)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

29 REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé représente la valeur du bail du terrain se trouvant sur Mombasa Road à la comptabilisation initiale. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement kényan et est inclus dans les immeubles de placement comme indiqué à la Note 11. Le montant est amorti au revenu au cours de la période de bail. Le mouvement sur le compte de revenu différé au cours de l'exercice se présente comme suit:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Résultant de la subvention du gouvernement - Au 1er janvier et au 31 décembre	80 686	80 686
Amortissement cumulé: Au 1er janvier	20 376	19 561
Porté au crédit des autres revenus pour l'exercice	815	815
Au 31 décembre	21 191	20 376
Au 31 décembre	59 495	60 310

30 (i) CRÉANCES RÉSULTANT DES CONTRATS DE RÉTROCESSION

Ce montant représente le passif à court terme résultant des contrats de rétrocession. Le mouvement du compte se présente comme suit:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	10 334 191	7 337 822
Augmentation au cours de l'exercice	1 259 879	2 996 369
Au 31 décembre	11 594 070	10 334 191

(ii) CRÉANCES DÉCOULANT DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

Ce montant représente le solde créditeur né d'opérations de réassurance. Le mouvement du compte se présente comme suit:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Au 1er janvier	5 294 529	4 379 567
Augmentation au cours de l'exercice	1 460 433	914 962
Au 31 décembre	6 754 962	5 294 529

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 REVENU DIFFÉRÉ PROVENANT DES COMMISSIONS SUR LES RÉTROCESSIONS

Ce montant représente la rétrocession des commissions d'assurance, de courtage et d'autres recettes connexes perçues qui se rapportent à des polices en vigueur à la fin de l'exercice. Le mouvement du compte se présente comme suit:

	2019 EU\$	2018 EU\$
Au 1er janvier	2 331 202	2 695 511
Augmentation (baisse) pendant l'année	425 247	(364 309)
Au 31 décembre	2 756 449	2 331 202

32 AUTRES EXIGIBLES

Acomptes de loyer	285 332	253 359
Autres passifs	9 586 204	3 946 474
Provision pour congé payé	153 683	147 565
Provision pour gratification	985 651	1 412 786
Passif de loyer	351 128	-
	11 361 998	5 760 184

Le passif de loyer est divisé comme suit:

Courant :	57 310	-
Non-courant:	293 818	-
	351 128	-

Le mouvement dans le passif de loyer est comme suit:

Au 1er janvier	407 984	-
Intérêt sur le passif de loyer	39 636	-
Paiements de loyer faits pendant l'exercice	(96 492)	-
	351,128	-

Le total des sorties de fonds pour la location au cours de l'année était de:

Intérêt sur le passif de loyer	39 636	-
Paiement du principal du passif de loyer	56 856	-
	96 492	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

33 DIVIDENDES À VERSER

	2019 \$EU	2018 \$EU
Le mouvement des dividendes à verser se présente comme suit:		
Au 1er janvier	1 357 176	996 174
Dividende final déclaré	2 500 000	5 000 000
Dividende payé	(1 301 092)	(4 056 004)
Dividende capitalisé	(987 211)	(582 994)
Au 31 décembre	1 568 873	1 357 176

En ce qui concerne l'année en cours, les Administrateurs proposent un dividende de 5 000 000 \$EU (2018: 2 500 000 \$EU). Le dividende proposé doit être émis sous forme d'actions gratuites à raison d'une action pour 79 actions détenues au 31 décembre 2019. Ce dividende est subordonné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 5 août 2020, et il n'a donc pas été comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers.

34 ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Capital expenditure authorised but not contracted for at the end of the reporting period and which is not recognised in the financial statements is as follows:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Immobilisations corporelles	150 000	-
Immeubles de placement	120 000	6 348 515
Logiciels incorporels	275 000	420 000
	545 000	6 768 515

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

35 PARTIES LIÉES

La Compagnie est détenue par les Gouvernements ainsi que par les institutions publiques et privées des États membres du COMESA. Certaines de celles-ci sont des compagnies d'assurance et de réassurance.

Une partie des activités de souscription de la Compagnie sont exercées avec des sociétés cédantes qui sont actionnaires de la Compagnie. Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice, ainsi que les soldes des créances dues et les dettes à payer aux parties liées à la fin de l'exercice sont présentées ci-dessous:

	2019 \$EU	2018 \$EU
(i) Transactions avec les parties liées		
Primes brutes acquises:		
- Actionnaires	19 401 067	17 884 767
Sinistres réglés		
- Actionnaires	6 275 109	7 259 122
(ii) Honoraires des administrateurs		
Jetons de présence des administrateurs	136 000	125 620
Autres rémunérations (per diem)	109 168	96 677
	245 168	222 297
(iii) Rémunération des principaux cadres de direction		
Salaires et autres avantages à court terme	1 166 761	1 339 535
Gratification	252 729	182 679
	1 419 490	1 522 214
(iv) Soldes à recevoir des parties liées		
Primes à recevoir des parties liées	2 781 357	6 070 485
Prêts-automobile et autres prêts au personnel	2 136 308	1 198 922
	4 917 665	7 269 407

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

36 FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

		2019 \$EU	2018 \$EU
Bénéfice pour l'exercice		28 765 485	10 144 760
Ajustements pour:			
Gain sur cessions des immobilisations corporelles		(21 883)	(605)
Gain à la juste valeur des immeubles de placement	4	(14 127 172)	(807 054)
Provision pour créances irrécouvrables prévues		-	(683 365)
Provision pour créances irrécouvrables prévues - dépôts auprès d'institutions financières	20	120 834	-
Amortissement des immobilisations incorporelles		248 724	220 809
Amortissement du droit d'utilisation des actifs	9	81 597	-
Amortissement des actifs incorporels	10	26 458	19 539
Intérêt sur le passif de loyer	32	39 636	-
Amortissement des revenus différés	29	(815)	(815)
Changements:			
- Provision pour primes non acquises et risques en cours		4 630 790	4 033 885
- Passif né des contrats de réassurance		4 944 693	2 267 696
- Dépôts retenus par les compagnies cédantes		(292 572)	426 051
- Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance		(56 688)	123 357
- Frais d'acquisition différés (DAC)		(1 265 004)	(907 805)
- Créances découlant des contrats de réassurance		334 538	6 888 423
- Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques		(1 210 794)	(185 680)
- Exigibles résultant des contrats de récession		1 259 879	2 996 369
- Commissions de récessions différées (DRR)		425 247	(364 309)
- Dettes découlant des contrats de réassurance		1,460 433	914 962
- Autres créances		3 552 689	(2 541 467)
- Autres montants à payer		5,250 686	(2 069 294)
Flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation		33 925 093	20 475 457

37 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Fonds en banque et en caisse	3 600 224	3 338 914
Dépôts auprès des institutions financières venant à échéance dans trois mois (Note 20)	21 883 543	4 393 222
	25 483 767	7 732 136

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

38 ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les revenus nets de location au cours de la période sous revue étaient de 683 381 \$EU (2018 : 655 533 \$EU). À la fin de l'exercice, la Compagnie avait conclu un contrat avec les locataires au titre des futurs loyers suivants:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Pas plus qu'une année	603 525	326 533
Plus d'une année mais pas plus que cinq ans	2 451 364	562 425
Plus de 5 ans	132 976	65 356
	3 187 865	954 314

Les contrats de location couvrent une période de six ans.

39 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La Compagnie formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées de façon continue à la lumière des résultats historiques et d'autres facteurs, dont certaines prévisions raisonnables à l'égard d'événements futurs qui semblent appropriées dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Les principales hypothèses relatives aux événements futurs et les autres importantes sources d'incertitude liées aux estimations à la fin de chaque exercice qui risquent d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes.

Responsabilité ultime résultant des sinistres payables au titre des contrats de réassurance

La principale hypothèse qui sous-tend les techniques appliquées dans l'estimation repose essentiellement sur le fait que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistres peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts ultimes des sinistres. Ainsi, ces méthodes extrapolent les tendances de sinistres réglés et encourus, le coût moyen par sinistre et le nombre de sinistres sur la base des tendances observées au cours des années précédentes et des ratios de sinistralité attendus. La matérialisation des sinistres historiques est principalement analysée suivant l'année où les événements ont eu lieu. L'hypothèse qualitative additionnelle est utilisée pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées peuvent ne pas être appliquées à l'avenir, (par exemple tenir compte des cas isolés, des variations des facteurs externes ou du marché tels que l'attitude du public à l'égard des demandes d'indemnisation, des conditions économiques, de l'augmentation des sinistres, des décisions judiciaires et des lois, ainsi que des facteurs internes comme la composition du portefeuille, les conditions politiques et des procédures de gestion des sinistres) afin d'arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable des résultats possibles, en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués. Une marge pour écarts défavorables peut aussi être incluse dans l'évaluation du passif.

Évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

L'évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues pour les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) est un domaine qui nécessite l'utilisation de modèles complexes et d'hypothèses importantes sur la conjoncture économique future et le comportement en matière de crédit (par exemple, la probabilité de défaillance des clients et les pertes qui en résultent). Plusieurs jugements importants sont également nécessaires pour appliquer les exigences comptables relatives à l'évaluation des pertes de crédit attendues, tels que:

- Définition des critères pour l'augmentation significative du risque de crédit;
- Choix des modèles appropriés et des hypothèses pour l'évaluation des pertes de crédit attendues;

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

39 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS (suite)

- Désignation du nombre et de la pondération relative des scénarios prospectifs pour chaque type de produit / marché et pertes de crédit attendues associées;
- Constitution de groupes d'actifs financiers similaires aux fins d'évaluation des pertes de crédit attendues;
- Détermination de la période pertinente d'exposition au risque de crédit lors d'évaluation des pertes de crédit attendues pour les cartes de crédit et les facilités de crédit renouvelables;
- Mise au point des modèles économiques appropriés et évaluation des exigences concernant « des versements du principal et des intérêts (SPPI) uniquement » pour les actifs financiers.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles

La Compagnie revoit les durées de vie utile estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque exercice.

Évaluation à la juste valeur des immeubles de placement et des biens immobiliers

Le modèle de la juste valeur a été appliqué dans la comptabilisation des immeubles de placement et des biens immobiliers. La Compagnie a fait appel à des évaluateurs immobiliers externes, indépendants et professionnellement qualifiés, qui détiennent une qualification professionnelle reconnue et qui ont une expérience récente des lieux et des types d'immeubles de placement évalués, pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 sur la base de la valeur de marché libre. L'utilisation actuelle des immeubles de placement correspond à l'utilisation la plus élevée et la meilleure.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers pour lesquels il n'existe aucun marché actif ou pour lesquels les prix cotés ne sont pas disponibles est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces cas, les justes valeurs sont estimées à partir de données observables relatives à des instruments financiers similaires ou à l'aide de modèles. Lorsque les données observables sur le marché ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base d'hypothèses appropriées. Des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs sont ajustées et revues périodiquement par une équipe de direction qualifiée et indépendante qui les a établies pour garantir que les résultats reflètent les données réelles et les prix du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables. Toutefois, les administrateurs sont tenus d'effectuer des estimations dans des domaines comme le risque de crédit (risque de crédit propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations.

Perte de valeur des actifs non financiers

La Compagnie évalue s'il existe des indicateurs de perte de valeur pour tous les actifs non financiers à chaque date de clôture. Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif. Un modèle d'évaluation approprié est utilisé pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces estimations sont corroborées par les multiples d'évaluation, les cours des actions pour les titres cotés en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Autres domaines de jugement

La Direction a recours à son jugement critique pour déterminer la classification des instruments d'emprunt ou de capitaux propres et examine la substance des dispositions contractuelles de l'instrument.

La Direction a également formulé des jugements critiques dans la détermination de sa monnaie fonctionnelle.

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE

De par ses activités, la Compagnie est exposée à différents risques financiers : risques liés à la réassurance, risques de crédit et risques liés aux variations de la valeur des actifs, risques liés aux prix du marché de la dette et des actions et risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt. Le programme global de gestion des risques de la Compagnie se concentre sur l'identification et la gestion des risques et s'efforce de minimiser les incidences négatives éventuelles sur sa performance financière grâce aux lignes directrices sur la prise en charge des risques et les limites de capacité, la planification de la rétrocession, la politique de crédit qui régit l'acceptation des clients et des critères définis d'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Les politiques de placement sont en place et permettent de gérer les liquidités. Elles ont pour objectif d'optimiser le rendement à un niveau acceptable de taux d'intérêt et de risque de crédit.

(i) Risque lié à la réassurance

ZEP-RE offre des couvertures de réassurance pour toutes les branches : Incendie et risques techniques, Responsabilité civile, Automobile, Maritime, Aviation, Maladie et Vie.

La Compagnie a élaboré un manuel de souscription détaillé couvrant, entre autres, les critères d'acceptation du risque, le contrôle des cumuls et les dispositions d'une couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs dans leurs transactions quotidiennes en mettant l'accent sur les principes de prudence et de professionnalisme. La Compagnie vise à avoir un portefeuille diversifié, avec suffisamment de types de risques afin de réduire la dépendance sur un domaine ou une branche.

Fréquence et gravité des sinistres

Le principal risque de l'activité est la possibilité qu'un risque assuré se réalise avec la probabilité que les sinistres réels dépassent le montant des primes de réassurance et les réserves disponibles.

Une telle hypothèse ne peut pas être exclue. La seule option est de minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque sinistre. La Compagnie a tenté de le faire en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection pour les risques individuels et les incidents catastrophiques. La Compagnie a également conclu des contrats de rétrocession avec des réassureurs de renom. L'objectif est de s'assurer que la Compagnie est protégée de manière adéquate contre tous les passifs émanant de ses transactions commerciales.

Toutefois, les contrats de rétrocession ne dispensent pas la Compagnie de ses obligations envers les cédantes. La Compagnie a ainsi mis en place une structure d'examen des affaires proposées afin d'assurer le contrôle de la qualité du risque ainsi que l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites des termes et des conditions de souscription.

Enfin, lors des renouvellements annuels, la Compagnie passe en revue la situation financière des réassureurs, et ces derniers sont ensuite sélectionnés sur la base de leur sécurité financière et leur expérience pertinente sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des futurs paiements de sinistres

Le coût estimatif des sinistres inclut les dépenses directes qui seront encourues lors du règlement des sinistres, moins les recouvrements escomptés. La Compagnie prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir des informations appropriées sur les risques. Toutefois, compte tenu de l'incertitude dans l'établissement des provisions pour sinistres, le résultat final peut être différent de l'obligation initiale établie.

La clause de ces contrats relative à la responsabilité comprend une provision pour SSND, une provision pour sinistres déclarés mais pas encore payés et une provision pour risques en cours à la fin de l'exercice.

Lors de l'estimation de la responsabilité relative au coût des sinistres déclarés mais non encore réglés, la Compagnie tient compte de toute information disponible auprès des experts en sinistres et des données sur le coût du règlement des sinistres ayant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. La principale hypothèse qui sous-tend cette technique est que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistre peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts ultimes des sinistres.

Un autre critère qualitatif est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées peuvent ne pas s'appliquer à l'avenir, pour arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable à partir d'un éventail des résultats possibles en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(i) Risque lié à la réassurance (suite)

Risque de concentration Au 31 décembre 2019		Dommages maximums assurés			Total
		0M \$EU	- 0,25m \$EU	0,25M \$EU - 1M \$EU	
Propriété	Brut	90 988 032	341 590 072	14 615 332 244	15 047 910 348
	Net	82 694 637	304 561 136	3 700 796 800	4 088 052 573
Responsabilité civile	Brut	75 415 127	225 446 889	1 690 917 987	1 991 780 003
	Net	74 687 357	208 597 986	486 219 863	769 505 206
Automobile	Brut	27 510 751	43 594 609	48 760 605	119 865 965
	Net	26 134 685	41 507 575	25 853 463	93 495 723
Maritime	Brut	44 787 279	82 174 505	397 120 037	524 081 821
	Net	41 927 601	80 181 050	125 490 746	247 599 397
Aviation	Brut	5 480 078	6 007 848	1 455 437 513	1 466 925 439
	Net	5 390 078	6 007 848	4 135 000	15 532 926
Assurance Vie	Brut	11 920 408	7 334 043	45 406 311	64 660 762
	Net	11 864 179	7 334 043	32 091 999	51 290 221
Maladie	Brut	1 655 887	2 462 041	-	4 117 928
	Net	1 655 887	2 462 041	-	4 117 928
Total	Brut	257 757 562	708 610 007	18 252 974 697	19 219 342 266
	Net	244 354 424	650 651 679	4 374 587 871	5 269 593 974

Au 31 décembre 2018		Dommages maximums assurés			Total
		0M \$EU	- 0,25m \$EU	0,25M \$EU - 1M \$EU	
Propriété	Brut	89 569 173	330 006 530	14 617 309 335	15 036 885 038
	Net	80 086 518	302 320 810	3 783 798 568	4 166 205 896
Responsabilité civile	Brut	75 009 728	227 016 534	2 560 479 934	2 862 506 196
	Net	72 563 071	212 435 826	476 420 946	761 419 843
Automobile	Brut	30 707 185	41 553 654	102 859 275	175 120 114
	Net	28 904 270	38 125 081	79 874 411	146 903 762
Maritime	Brut	47 912 377	94 675 078	283 513 679	426 101 134
	Net	43 720 638	92 052 021	217 643 244	353 415 903
Aviation	Brut	5 108 560	3 945 131	545 326 068	554 379 759
	Net	5 108 560	3 045 131	5 735 000	13 888 691
Assurance vie	Brut	15 265 474	6 144 256	74 903 036	96 312 766
	Net	14 982 285	5 358 386	19 129 618	39 470 289
Maladie	Brut	2 404 982	-	-	2 404 982
	Net	2 257 758	-	-	2 257 758
Total	Brut	265 977 479	703 341 183	18 184 391 327	19 153 709 989
	Net	247 623 100	653 337 255	4 582 601 787	5 483 562 142

La rétention de la Compagnie (passif net) présentée pour les branches ci-dessus est protégée par les contrats de rétrocession de la manière suivante:

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

Branche	2019 Limite (\$EU)	2018 Limite (\$EU)
Incendie et risques techniques & Cat XL	171 500 000 en excédent de 3 500 000	161 500 000 en excédent de 3 500 000
Accident et automobile	18 500 000 en excédent de	5 000 000 en excédent de
Maritime & énergie XL	8 500 000 en excédent de 1 500 000	18 500 000 en excédent de 1 500 000

La concentration selon les secteurs ou les limites de souscription maximale à la fin de l'exercice est sensiblement la même que celle de l'exercice précédent.

(ii) Gestion des risques financiers

La Compagnie est exposée à un risque financier en raison de ses actifs financiers, des passifs financiers, des actifs de réassurance et des passifs de réassurance. En particulier, les principaux risques financiers sont que le produit de ses actifs financiers pourrait ne pas être suffisant pour financer les obligations résultant de ses activités de réassurance. Les principales composantes de ces risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque de change et le risque de crédit.

Les risques financiers sont inhérents des positions ouvertes sur le taux d'intérêt, les devises et les placements en actions, qui sont tous exposés à des mouvements de marché généraux et spécifiques. Les risques auxquels la Compagnie est confrontée en raison principalement de la nature de ses placements et ses passifs sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions.

La Compagnie gère ces risques dans le cadre de gestion des actifs et passifs qui a été conçu pour réaliser des rendements d'investissements à long terme en plus de ses obligations découlant des contrats d'assurance et de placements.

Les notes ci-dessous expliquent la manière dont les risques financiers sont gérés par le biais des catégories utilisées dans le cadre de gestion des actifs et des passifs.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit se réfère au risque qu'une des parties à un instrument fasse défaut à ses obligations contractuelles et qu'il en résulte des pertes financières pour la Compagnie. Les principaux domaines dans lesquels la Compagnie est exposée au risque de crédit sont les suivants:

- Créances découlant des contrats de réassurance – à payer et à recevoir ;
- Part de rétrocession des sinistres encourus ;
- Dépôts et soldes de trésorerie détenus par des banques et autres institutions financières ;
- Placements dans les titres publics.

La Compagnie gère ses risques de la manière suivante:

- Placer son programme de rétrocession avec des titres cotés - notation de catégorie « investissement » ou supérieure;
- Traiter uniquement avec des contreparties solvables ;
- Imposer des limites sur les risques de la Compagnie pour une contrepartie unique ou un groupe de contreparties lors du placement des investissements.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(a) Risque de crédit (suite)

Concernant ses risques liés aux créances découlant des contrats de réassurance, la Compagnie les gère par une analyse régulière de la capacité des clients existants et potentiels à répondre aux obligations et en examinant les actions de traités signés, le cas échéant, en maintenant des relations étroites avec les cédants et les intermédiaires afin d'améliorer le règlement en temps voulu des primes, de compenser les primes impayées et d'éviter le renouvellement des contrats avec des cédants qui ont de mauvais antécédents de crédit et de souscription.

Les charges de perte de valeur sont comptabilisées pour les créances à la fin de l'exercice.

Exposition maximum au risque de crédit avant garanties détenues:

Au 31 décembre 2019

	\$EU
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 883 243
Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	32 360 272
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 16)	4 523 733
Créances découlant des contrats de réassurance (Note 13)	47 502 766
Titres publics (note 18)	108 534 048
Placements à l'étranger (note 19)	24 954 423
Dépôts auprès des institutions financières (note 20)	105 807 266
Obligations d'entreprise et prêts (note 21)	1 023 104
Soldes en banque (note 22)	3 626 593
Actifs financiers bruts	334 215 448

31 décembre 2018

	\$EU
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 590 671
Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	31 149 478
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 16)	9 019 060
Créances découlant des contrats de réassurance (Note 13)	45 093 539
Titres publics (note 18)	97 288 631
Placements à l'étranger (note 19)	9 944 024
Dépôts auprès des institutions financières (note 20)	107 211 998
Obligations d'entreprise et prêts (note 21)	1 098 640
Soldes en banque (note 22)	3 376 075
Actifs financiers bruts	309 772 116

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(a) Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente l'analyse des pertes de crédit attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti:

	31 décembre 2019 12 mois ECL '000 Sh	31 décembre 2018 12 mois ECL '000 Sh
Dépôts auprès des institutions financières	105 807 266	107 211 998
Provision pour perte	(332 020)	(452 854)
Coût amorti	105 475 246	106 759 144
Titres publics au coût amorti	108 534 048	97 288 631
Provision pour perte	(732 955)	(128 869)
Coût amorti	107 801 093	97 159 762
Obligations d'entreprise et billets de trésorerie au coût amorti	1 023 104	1 098 640
Provision pour perte	(11 694)	(9 644)
Coût amorti	1 011 410	1 088 996
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 626 593	3 376 075
Provision pour perte	(26 369)	(37 161)
Coût amorti	3 600 224	3 338 914
Créances découlant des contrats de réassurance.	47 502 766	45 093 539
Provision pour perte	(10 856 939)	(8 113 174)
Coût amorti	36 645 827	36 980 365
Autres créances	4 523 733	9 019 060
Provision pour perte	(677)	(10 226)
Coût amorti	4 523 056	9 008 834
Total des actifs financiers	271 017 510	263 087 943
Total - Provision pour perte	(11 960 654)	(8 751 928)
Total des actifs financiers au coût amorti	259 056 856	254 336 015

(b) Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Les risques des actifs sensibles aux taux d'intérêt sont gérés par l'utilisation d'une courbe de rendement afin de s'assurer que la Compagnie ne détient pas des investissements à faible rendement dans un environnement à taux d'intérêt élevés. La Compagnie dispose d'un comité des investissements qui fixe des directives en matière d'investissement visant à réduire les risques liés aux taux d'intérêt.

La direction de la Compagnie surveille la sensibilité des mouvements déclarés des taux d'intérêt mensuellement, en évaluant les changements prévus dans les différents portefeuilles en raison d'un mouvement parallèle de plus de 100 points de base sur l'ensemble des courbes des actifs et des passifs financiers. Ces risques particuliers illustrent l'exposition globale de la Compagnie aux sensibilités des taux d'intérêt incluses dans son cadre de gestion des actifs et des passifs et son impact sur le résultat de la Compagnie par activité.

Au 31 décembre 2018, si les taux d'intérêt sur les titres publics avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 751 579 \$EU (2018 : 746 423 \$EU).

Au 31 décembre 2019, si les taux d'intérêt sur les titres publics avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 567 415 \$EU (2018 : 461 873 \$EU).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2019, si les taux d'intérêt sur les obligations d'entreprise et les prêts avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 12 398 \$EU (2018 : 46 695 \$EU).

La Note 23 révèle le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux placements rémunérés.

Risque actions

Le risque action se réfère à la perte potentielle de la juste valeur résultant des fluctuations défavorables des prix des actions.

La Compagnie dispose d'un portefeuille de placements en actions cotées à la Bourse de Nairobi (NSE), à la Bourse d'Ouganda (USE) et à la Bourse du Rwanda (RSE). En tant que telle, elle est exposée à la fluctuation du cours des actions. Elle gère son exposition à ce risque de la manière suivante:

- Définition d'une limite de couverture sur la proportion maximale du portefeuille d'investissement qui peut être investie en actions;
- Diversification du portefeuille d'actions;
- Examen régulier du portefeuille et de la performance du marché.

Au 31 décembre 2019, si les prix des actions à la Bourse de Nairobi (NSE) avaient augmenté/diminué de 8 % avec toutes les autres variables constantes et que tous les titres de placement de la Compagnie avaient évolué en fonction de leur corrélation historique avec l'indice, le résultat global total de l'exercice aurait augmenté/diminué de 2 030 237 \$EU (1 783 649 \$EU en 2018) et les capitaux propres auraient augmenté/diminué de 2 030 237 \$EU (1 783 649 \$EU en 2018).

Risque de change

La Compagnie est présente dans un certain nombre de pays, et par conséquent elle souscrit des polices et reçoit des primes libellées en plusieurs devises. Les obligations de la Compagnie et les créances des cédants sont donc libellées dans les monnaies d'origine. La Compagnie est donc exposée au risque de change lorsqu'il y a une discordance entre les actifs et les passifs par devise.

La Compagnie atténue son risque de change en veillant à ce que l'exposition nette à ce risque soit maintenue à des niveaux acceptables par un examen régulier du niveau de non-concordance des principales devises.

Au 31 décembre 2019, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le shilling kényan avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait augmenté / diminué de 182 259 \$EU (540 915 \$EU en 2018) principalement en raison de placements libellés en shillings kényans, des créances des exigibles et des soldes en banque. Ce point n'est pas important puisque la portion de l'actif net libellé en shilling kényan constitue 2,4 % (2,4 % en 2018) de l'actif net de la Compagnie.

Au 31 décembre 2019, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre la roupie népalaise avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait augmenté / diminué de 501 241 \$EU (711 858 \$EU en 2018) principalement en raison des dépôts, créances et exigibles libellés en roupies népalaises. Au 31 décembre 2019, les actifs nets libellés en roupies népalaises constituaient 3,8% (3,8% en 2018) de l'actif net.

Au 31 décembre 2019, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre la livre soudanaise (SDG) avec toutes les autres variables constantes, l'actif net aurait augmenté / diminué de 80 013 \$EU (136 230 \$EU en 2018) principalement en raison des placements, créances et exigibles libellés en livres soudanaises.

La Compagnie avait d'importantes positions en devises étrangères au 31 décembre, comme l'indique le tableau au verso (tous les montants sont exprimés en dollars américains).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risque de marché (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2019	\$EU	NPR	KES	ODD	UGX	TZS	FRW	ETB	ZMW	Autres	Total
Actifs											
Immables de placement	50 557 043	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 557 043
Placement en actions	8 135 671	-	17 242 287	-	-	-	-	-	-	-	25 377 958
Placements dans les sociétés affiliées	17 322 242	-	-	-	1 637 530	2 429 914	-	-	-	-	21 389 686
Créances découlant des contrats de réassurance.	6 102 881	1 475 259	8 087 141	2 001 588	1 356 339	2 471 950	924 759	2 742 177	2 003 620	9 480 113	36 645 827
Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	32 360 272	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 360 272
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	369 394	(1 425)	(22 050)	-	-	(1 811)	183 055	-	-	5 356 080	5 883 243
Frais d'acquisition différés	1 593 804	70 006	4 371 185	1 067 627	750 859	534 128	210 025	534 040	1 190 549	1 069 844	11 392 067
Titres publics	106 754 916	-	1 027 595	-	-	-	-	-	-	18 582	107 801 093
Placements à l'étranger	24 954 423	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 954 423
Dépôts auprès d'institutions financières	86 255 333	-	8 510 766	1 263 914	-	-	-	8 664 110	781 123	-	105 475 246
Obligations de sociétés et prêts	180 761	-	830 649	-	-	-	-	-	-	-	1 011 410
Fonds en banque et en caisse	693 326	-	110 521	47 153	59 729	1 861	54 097	581 286	23 144	2 029 107	3 600 224
Total	335 996 076	1 543 840	40 158 094	4 380 282	3 804 457	5 436 042	1 371 936	12 521 613	3 998 436	17 953 726	426 448 492
Passif											
Passif né des contrats de réassurance	19 769 560	5 390 996	25 474 021	1 129 218	3 664 022	6 221 902	1 462 113	5 345 092	2 868 254	24 016 238	95 341 416
Créances résultant des contrats de rétrocession	6 102 781	700 201	1 147 688	8 814	278 754	331 136	47 753	54 206	592 522	2 330 215	11 594 070
Dettes découlant des contrats de réassurance	3 555 615	407 953	668 669	5 135	162 408	192 927	27 822	31 582	345 216	1 357 635	6 754 962
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	638 968	-	-	-	-	-	-	-	-	-	638 968
Provisions pour primes non acquises	8 050 732	220 181	15 430 276	2 603 283	2 400 796	1 695 932	713 016	1 326 355	5 410 990	4 778 652	42 630 213
Revenu différé provenant des rétrocessions	2 756 449	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 756 449
Total	40 874 105	6 719 331	42 720 654	3 746 450	6 505 980	8 441 897	2 250 704	6 757 235	9 216 982	32 482 740	159 716 078
Exposition nette de la position financier	294 405 961	(5 175 491)	(2 562 560)	633 832	(2 701 523)	(3 005 855)	(878 768)	5 764 378	(5 218 546)	(14 529 014)	266 732 414

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risque de marché (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2018	\$EU	NPR	KES	ODD	UGX	TZS	FRW	ETB	ZMW	Autres	Total
Actifs											
Immubles de placement	27 777 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 27 777 039
Placement en actions	8 833 990	-	13 461 625	-	-	-	-	-	-	-	- 22 295 615
Placements dans les sociétés affiliées	16 618 812	-	-	-	1 514 207	2 065 653	-	-	-	-	- 20 198 672
Créances découlant des contrats de réassurance.	7 123 706	881 700	8 376 698	815 876	1 609 325	1 217 922	1 522 856	3 412 387	3 325 231	8 694 664	36 980 365
Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	31 149 478	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 31 149 478
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	512 531	(1 460)	(21 935)	-	-	278	130 461	-	-	4 970 796	5 590 671
Frais d'acquisition différés	2 277 641	280 018	3 575 591	264 755	457 967	358 257	256 550	402 177	429 211	1 824 896	10 127 063
Titres publics	86 550 761	-	1 155 575	-	-	-	-	-	-	9 453 426	97 159 762
Placements à l'étranger	9 944 024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 944 024
Dépôts auprès d'institutions financières	90 123 532	-	7 703 587	1 792 451	-	-	-	6 995 168	-	144 406	106 759 144
Obligations de sociétés et prêts	-	-	828 025	-	-	-	260 971	-	-	-	1 088 996
Fonds en banque et en caisse	434 395	-	267 067	472 831	4 357	474	62 077	517 307	89 169	1 491 237	3 338 914
Total	281 345 909	1 160 258	35 346 233	3 345 913	3 585 856	3 642 584	2 232 915	11 327 039	3 843 611	26 579 425	372 409 743
Passif											
Passif né des contrats de réassurance	21 234 741	6 752 629	25 753 480	975 940	2 736 425	4 909 917	1 952 685	3 458 099	2 319 293	20 303 514	90 396 723
Créances résultant des contrats de rétrocession	4 649 810	314 419	1 054 652	9 415	14 343	357 095	79 074	24 412	1 275 856	2 555 115	10 334 191
Dettes découlant des contrats de réassurance	2 382 243	161 087	540 331	4 824	7 348	182 951	40 512	12 507	653 661	1 309 065	5 294 529
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	695 656	-	-	-	-	-	-	-	-	-	695 656
Provisions pour primes non acquises	8 546 314	1 050 703	13 416 564	993 430	1 718 413	1 344 277	962 642	1 509 075	1 610 514	6 847 491	37 999 423
Revenu différé provenant des rétrocessions	2 331 202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 331 202
Total	39 839 966	8 278 838	40 765 027	1 983 609	4 476 529	6 794 240	3 034 913	5 004 093	5 859 324	31 015 185	147 051 724
Exposition nette de la position financière	241 505 943	(7 118 580)	(5 418 794)	1 362 304	(890 673)	-3 151 656	(801 998)	6 322 946	(2 015 713)	(4 435 760)	225 358 019

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidité

La Compagnie risque de faire appel à ses liquidités provenant des soldes de réassurance et du règlement des primes de rétrocession. La Compagnie s'assure donc que le profil des échéances des placements est bien géré afin que les liquidités soient facilement disponibles pour répondre aux sinistres au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Le tableau ci-dessous montre l'échéancier des flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion des actifs et des passifs de la Compagnie pour la gestion des contrats de réassurance au 31 décembre 2019:

	Total Montant 2019	Non déclaré Échéance	0-1 an	1-2 ans	Flux de trésorerie contractuels (non actualisés)				
					2-3 ans	3-4 ans	4-5ans	>5ans	
Actifs financiers:									
Créances découlant des contrats de réassurance	36 645 827	-	36 645 827	-	-	-	-	-	-
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 883 243	-	5 883 243	-	-	-	-	-	-
Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	32 360 272	-	32 360 272	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition différés	11 392 067	-	11 392 067	-	-	-	-	-	-
Titres publics	108 606 220	-	25 599 342	35 376	23 307 303	-	11 255 650	48 408 549	-
Dépôts auprès d'institutions financières	105 807 266	-	105 807 266	-	-	-	-	-	-
Obligations d'entreprise et prêts	987 912	-	290 494	516 657	-	180 761	-	-	-
Fonds en banque et en caisse	3 600 224	-	3 600 224	-	-	-	-	-	-
Total	305 283 031	-	221 578 735	552 033	23 307 303	180 761	11 255 650	48 408 549	-
Passif né des contrats de réassurance:									
Passif né des contrats de réassurance	95 341 416	-	95 341 416	-	-	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de rétrocession	11 594 070	-	11 594 070	-	-	-	-	-	-
Dettes découlant des contrats de réassurance	6 754 962	-	6 754 962	-	-	-	-	-	-
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	638 968	-	638 968	-	-	-	-	-	-
Revenu différé provenant des rétrocessions	2 756 449	-	2 756 449	-	-	-	-	-	-
Total	117 085 865	-	117 085 865	-	-	-	-	-	-
Excédent net de liquidités	188 197 166	-	104 492 870	552 033	23 307 303	180 761	11 255 650	48 408 549	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidité

La Compagnie risque de faire appel à ses liquidités provenant des soldes de réassurance et du règlement des primes de rétrocession. La Compagnie s'assure donc que le profil des échéances des placements est bien géré afin que les liquidités soient facilement disponibles pour répondre aux sinistres au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Le tableau ci-dessous montre l'échéancier des flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion des actifs et des passifs de la Compagnie pour la gestion des contrats de réassurance au 31 décembre 2019:

	Total Montant 2018	Non déclaré Échéance	0-1 an	Contractual cash flows (undiscounted)			
				1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	>5 ans
Actifs financiers:							
Créances découlant des contrats de réassurance	36 980 365	-	36 980 365	-	-	-	-
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 590 671	-	5 590 671	-	-	-	-
Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	31 149 478	-	31 149 478	-	-	-	-
Frais d'acquisition différés	110 127 063	-	10 127 063	-	-	-	-
Titres publics	97 240 792	-	9 587 131	20 279 741	-	42 843 225	24 530 695
Dépôts auprès d'institutions financières	106 759 144	-	48 006 948	58 752 196	-	-	-
Obligations d'entreprise et prêts	1 108 160	-	-	260 971	-	-	847 189
Fonds en banque et en caisse	3 338 914	-	3 338 914	-	-	-	-
Total	292 294 587	-	144 780 570	79 292 908	-	42 843 225	25 377 884
Passif né des contrats de réassurance:							
Passif né des contrats de réassurance	90 396 723	-	90 396 723	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de rétrocession	10 334 191	-	10 334 191	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de rétrocession	5 294 529	-	5 294 529	-	-	-	-
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	695 656	-	695 656	-	-	-	-
Revenu différé provenant des rétrocessions	2 331 202	-	2 331 202	-	-	-	-
Total	109 052 301	-	109 052 301	-	-	-	-
Excédent net de liquidités	183 242 286	-	35 728 269	79 292 908	-	42 843 225	25 377 884

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(i) Instruments financiers non évalués à leur juste valeur

La juste valeur des titres de placement détenus au coût amorti au 31 décembre 2019 est estimée à 109 352 192 \$EU (99 780 436 \$EU en 2018), contre une valeur comptable de 106 942 729 \$EU (99 680 243 \$EU en 2018). Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Compagnie se rapprochent de leurs valeurs comptables respectives, en raison des périodes généralement courtes jusqu'à la date contractuelle de révision du prix ou des dates d'échéance, comme indiqué ci-dessus.

(ii) Hiérarchie de la juste valeur

La Compagnie établit une hiérarchie de techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques soient observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Compagnie relativement au marché. Ces deux types de données ont engendré la hiérarchie des évaluations à la juste valeur suivante.

- **Niveau 1** – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les titres de participation et les titres de créances cotés à la Bourse de Nairobi.
- **Niveau 2** – Des paramètres autres que le prix coté visé au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou pour les passifs, soit directement sous forme de prix soit indirectement sous forme de dérivés du prix.
- **Niveau 3** – Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les placements en actions et les instruments d'emprunt ayant des composantes non observables importantes.

Cette hiérarchie exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. La Compagnie estime pertinents et observables les prix de marché repris dans ses évaluations quand cela est possible.

Certains des actifs et des passifs financiers de la Compagnie sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice. Le tableau suivant fournit des informations sur la manière dont la juste valeur de ces actifs et passifs financiers est déterminée (en particulier les techniques d'évaluation et les ressources utilisées) ainsi que l'analyse par niveau de hiérarchie de la juste valeur.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Juste valeur des actifs et passifs financiers (suite)

(c) Risque de liquidité (suite)

Actifs/passifs financiers	Juste valeur au 31 décembre		Hiérarchie de la juste valeur	Technique (s) d'évaluation et principales ressources	Importantes données non observables	Relation entre les données non observables et la juste valeur
	2019 \$EU	2018 \$EU				
Placement en actions	25 377 958	22 295 615	Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	N/C	N/C
Placements à l'étranger	24 954 423	9 944 024	Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	N/C	N/C
Placements dans des sociétés affiliées	21 389 686	20 198 672	Niveau 3	Valeur nette de l'actif	N/C	N/C

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice (2018: néant).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Juste valeur des actifs et passifs financiers (suite)

Au 31 décembre 2019	Niveau 1 \$EU	Niveau 2 \$EU	Niveau 3 \$EU	Total \$EU
Actifs financiers:				
Placement en actions	25 377 958	-	-	25 377 958
Placements à l'étranger	24 954 423	-	-	24 954 423
Placements dans des sociétés affiliées	-	-	21 389 686	21 389 686
Total	50 332 381	-	21 389 686	71 722 067

Au 31 décembre 2018	Niveau 1 \$EU	Niveau 2 \$EU	Niveau 3 \$EU	Total \$EU
Actifs financiers:				
Placement en actions	22 295 615	-	-	22 295 615
Placements à l'étranger	9 944 024	-	-	9 944 024
Placements dans des sociétés affiliées	-	-	20 198 672	20 198 672
Total	32 239 639	-	20 198 672	52 438 311

(iii) Actifs financiers par catégorie

Au 31 décembre 2019	Coût amorti \$EU	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$EU	Total \$EU
Placement en actions	-	25 377 958	25 377 958
Placements dans des sociétés affiliées	-	21 389 686	21 389 686
Créances découlant des contrats de réassurance.	36 645 827	-	36 645 827
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 883 243	-	5 883 243
Autres créances	5 958 116	-	5 958 116
Titres publics	107 801 093	-	107 801 093
Placements à l'étranger	-	24 954 423	24 954 423
Dépôts auprès d'institutions financières	105 475 246	-	105 475 246
Obligations d'entreprise et prêts	1 011 410	-	1 011 410
Fonds en banque et en caisse	3 600 224	-	3 600 224
Total Actifs	266 375 159	71 722 067	338 097 226

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(iii) Juste valeur des actifs et passifs financiers (suite)

	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Au 31 décembre 2018	\$EU	\$EU	\$EU
Placement en actions	-	22 295 615	22 295 615
Placements dans des sociétés affiliées	-	20 198 672	20 198 672
Créances découlant des contrats de réassurance.	36 980 365	-	36 980 365
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 590 671	-	5 590 671
Autres créances	9 740 079	-	9 740 079
Titres publics	97 159 762	-	97 159 762
Placements à l'étranger	-	9 944 024	9 944 024
Dépôts auprès d'institutions financières	106 759 144	-	106 759 144
Obligations d'entreprise et prêts	1 088 996	-	1 088 996
Fonds en banque et en caisse	3 338 914	-	3 338 914
Total Actifs	260 657 931	52 438 311	313 096 242

41 GESTION DU CAPITAL

La Compagnie n'est pas soumise à une réglementation imposée de l'extérieur en matière de fonds propres. Toutefois elle continuera d'accroître son capital disponible afin de répondre aux exigences des agences de notation et atteindre son objectif en matière de notation, et en vue d'obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Compagnie en matière de gestion du capital sont les suivants:

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif, en tenant compte des risques inhérents au secteur ;
- Maintenir la solidité financière de la Compagnie pour soutenir la croissance de ses opérations ;
- Répondre aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière grâce à une trésorerie solide et à l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Allouer des capitaux qui soutiennent efficacement la croissance ;
- Maintenir la capacité de la Compagnie à continuer son activité pour qu'elle continue à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes ;
- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant des prix pour les contrats d'assurances qui correspondent au niveau du risque.

Un aspect essentiel du processus de gestion global des capitaux de la Compagnie est le taux de rendement ajusté au risque plus élevé qui est aligné sur les objectifs de rendement et qui s'assure que la Compagnie a pour objectif de créer de la valeur pour ses actionnaires.

La Compagnie dispose d'un certain nombre de sources de capital et elle essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital, la Compagnie ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles, mais aussi à d'autres sources y compris la rétrocession, le cas échéant. La Compagnie gère comme capital tout élément éligible d'être traité comme capital.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

41 GESTION DU CAPITAL (suite)

La constitution du capital géré par la Compagnie est présentée ci-dessous:

	2019 \$EU	2018 \$EU
Capital social	57 255 956	57 068 271
Primes d'émission	51 341 712	50 395 786
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	644 751	552 010
Provision pour réévaluation des titres de placements	(231 713)	(4 122 514)
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	7 743 605	6 552 591
Bénéfices non distribués	145 565 224	119 299 739
	262 319 535	229 745 883

42 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale. Des flambées de la maladie ont été enregistrées dans des pays du monde entier et des mesures draconiennes ont été prises, notamment la fermeture des frontières, l'instauration de couvre-feux et le confinement. Sur les marchés où nous travaillons, les infections sont en augmentation. Les entreprises ont réduit leurs activités afin de contenir la propagation du virus et, conformément aux mesures prises par les gouvernements respectifs, pour atténuer les effets des développements défavorables résultant de la transmission rapide du virus. En outre, les gouvernements ont mis en place des initiatives visant à alléger les pressions économiques et à accroître les flux de fonds, des allègements fiscaux et une baisse des taux d'imposition ainsi que des politiques monétaires visant à réduire les taux d'intérêt et à permettre un remboursement prolongé des prêts. De même, les institutions de développement mettent en place des plans de relance pour permettre aux pays de faire face aux conséquences de la pandémie.

Bien que ces efforts concertés devraient donner des résultats positifs, les administrateurs prévoient que ce contexte de dépression économique aura un impact sur les activités et les résultats financiers de la Compagnie en 2020. L'impact total sur les performances de la Compagnie reste à déterminer. Au moment de la publication de ces états financiers et sur la base des évaluations effectuées, les administrateurs n'ont pas connaissance de problèmes et d'incertitudes importants liés à ces événements ou conditions qui pourraient jeter un doute sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités. En outre, les administrateurs considèrent que la valeur comptable des actifs détenus au 31 décembre 2019 est présentée de manière fidèle.

COMPTE DE REVENUS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ANNEXE I

Branche de réassurance	Incendie et Responsabilité civile		Automobile		Maritime		Aviation		Vie		Maladie		Total	
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Primes brutes émises	88 539 259	51 987 520	9 986 296	9 986 296	10 047 407	10 047 407	3 655 358	3 655 358	17 116 798	17 116 798	25 776 993	25 776 993	207 109 631	
Moins: Primes cédées en rétrocession	(31 883 613)	(17 735 629)	(553 430)	(553 430)	(2 517 018)	(2 517 018)	(3 101 017)	(3 101 017)	(2 937 892)	(2 937 892)	(949 240)	(949 240)	(59 677 839)	
Primes nettes souscrites	56 655 646	34 251 891	9 432 866	9 432 866	7 530 389	7 530 389	554 341	554 341	14 178 906	14 178 906	24 827 753	24 827 753	147 431 792	
Variation de la provision pour primes non acquises	(851 912)	(2 414 573)	509 471	509 471	354 974	354 974	66 415	66 415	(177 983)	(177 983)	(963 237)	(963 237)	(3 476 845)	
Gain de change sur réévaluation de la provision pour primes non acquises	(108 909)	(573 847)	(14 683)	(14 683)	(27 654)	(27 654)	(103)	(103)	(13 181)	(13 181)	25 451	25 451	(712 926)	
Primes nettes acquises	55 694 825	31 263 471	9 927 654	9 927 654	7 857 709	7 857 709	620 653	620 653	13 987 742	13 987 742	23 889 967	23 889 967	143 242 021	
Sinistres bruts réglés	28 456 914	24 800 862	7 189 649	7 189 649	3 582 261	3 582 261	175 325	175 325	6 375 034	6 375 034	17 885 408	17 885 408	88 465 453	
Variation des sinistres bruts à régler	815 561	526 121	53 049	53 049	998 580	998 580	(44 382)	(44 382)	408 713	408 713	2 187 051	2 187 051	4 944 693	
Gain de change sur réévaluation des sinistres en suspens	529 171	412 751	507 693	507 693	85 879	85 879	122	122	32 718	32 718	76 549	76 549	1 644 883	
Moins: Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires	(2 844 041)	(6 801 280)	(40 361)	(40 361)	(76 648)	(76 648)	(4 131)	(4 131)	(1 072 276)	(1 072 276)	(837 709)	(837 709)	(11 676 446)	
Sinistres nets encourus	26 957 605	18 938 454	7 710 030	7 710 030	4 590 072	4 590 072	126 934	126 934	5 744 189	5 744 189	19 311 299	19 311 299	83 378 563	
Commissions perçues	(5 365 357)	(3 001 533)	(28 441)	(28 441)	(162 866)	(162 866)	(103 987)	(103 987)	(597 087)	(597 087)	(235 236)	(235 236)	(9 494 507)	
Dépenses de commissions	23 912 477	11 450 227	1 003 308	1 003 308	2 706 616	2 706 616	254 577	254 577	4 364 844	4 364 844	5 862 650	5 862 650	49 544 699	
Impôts et charges	696 659	213 119	68 292	68 292	107 636	107 636	(38 738)	(38 738)	93 835	93 835	286 529	286 529	1 427 332	
Frais de gestion	5 452 588	3 201 591	614 994	614 994	618 758	618 758	225 111	225 111	1 054 118	1 054 118	1 587 446	1 587 446	12 754 606	
Total dépenses et commissions	24 696 367	11 863 404	1 658 153	1 658 153	3 270 144	3 270 144	336 963	336 963	4 915 710	4 915 710	7 491 389	7 491 389	54 232 130	
Bénéfice (perte) de souscription	4 040 853	461 613	559 471	559 471	(2 507)	(2 507)	156 756	156 756	3 327 843	3 327 843	(2 912 721)	(2 912 721)	5 631 308	
Principaux ratios:														
<i>Sinistralité (Sinistres nets encourus/Primes nettes acquises)</i>														
48,4														
<i>Ratio de commissions (commissions nettes/Primes nettes acquises)</i>														
33,3														
<i>Ratio de dépenses (frais de gestion/Primes nettes acquises)</i>														
9,8														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
92,7														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
94,4														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
74,7														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
100,0														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
112,2														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
80,8														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
23,5														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
6,6														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
76,2														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
58,2														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
28,0														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
8,9														
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>														
96,1														

COMPTE DE REVENUS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ANNEXE II

Branche de réassurance	Incendie et Responsabilité civile		Automobile		Maritime		Aviation		Vie		Maladie		Total	
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Primes brutes émises	81 452 925	37 164 603	12 948 132	10 006 285	14 611 972	19 666 639	178 534 940							
Moins: Primes cédées en rétrocession	(29 958 720)	(12 084 684)	(976 529)	(1 720 922)	(3 416 466)	(13 524)	(51 943 363)							
Primes nettes souscrites	51 494 205	25 079 919	11 971 603	8 285 363	10 839 454	19 653 115	126 591 577							
Variation de la provision pour primes non acquises	(2 113 327)	(2 11 281)	(297 717)	(291 097)	(452 410)	(893 099)	(4 253 102)							
Gain de change sur réévaluation de la provision pour primes non acquises	(680 890)	(442 451)	(14 936)	(92 451)	(27)	(160 120)	(1 400 268)							
Primes nettes acquises	48 699 988	24 426 187	11 658 950	7 901 815	10 377 651	18 599 896	120 938 207							
Sinistres bruts réglés	30 318 088	12 561 483	9 366 026	4 495 821	7 440 391	14 310 019	78 799 565							
Variation des sinistres bruts à régler	(7 493 919)	4 162 969	3 086 096	736 205	(81 757)	465 252	2 267 696							
Gain de change sur réévaluation des sinistres en suspens	1 355 794	296 584	387 235	57 155	239	22 532	2 120 591							
Moins: Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires	2 113 444	(6 932 320)	40 646	(1 837 583)	(2 392)	(222 715)	(8 382 904)							
Sinistres nets encourus	26 293 407	10 088 716	12 880 003	3 451 598	7 292 309	14 575 088	74 804 948							
Commissions perçues	(7 942 612)	(1 882 717)	(128 714)	(397 614)	(734 608)	(6 228)	(11 404 036)							
Dépenses de commissions	23 592 780	9 174 434	1 507 964	2 992 527	3 466 863	4 376 834	45 355 912							
Impôts et charges	681 827	168 646	79 026	83 576	7 369	166 942	1 201 683							
Frais de gestion	4 178 405	1 906 488	664 219	513 307	137 705	1 008 869	9 158 565							
Total dépenses et commissions	20 510 400	9 366 851	2 122 495	3 191 796	3 489 196	5 546 417	44 312 124							
Bénéfice (perte) de souscription	1 896 181	4 970 620	(3 343 548)	1 258 421	(403 854)	(1 521 609)	1 821 135							
Principaux ratios:														
Sinistralité (Sinistres nets encourus/Primes nettes acquises)	54,0	41,3	110,5	43,7	70,3	78,4	61,9							
Ratio de commissions (commissions nettes/Primes nettes acquises)	32,1	29,9	11,8	32,8	26,3	23,5	28,1							
Ratio de dépenses (frais de gestion/Primes nettes acquises)	8,6	7,8	5,7	6,5	7,2	5,4	7,6							
Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)	96,1	79,7	128,7	84,1	103,9	108,2	98,5							

Catégorie	Actionnaire	2019		2018	
		\$EU	Actionnariat %	\$EU	Actionnariat %
CATÉGORIE A	Kenya Reinsurance Corporation Ltd	10 962 115	19,15	10 883 111	19,08
	TDB	10 777 206	18,82	10 777 206	18,88
	Gouvernement du Rwanda	3 679 619	6,43	3 653 100	6,40
	PSSSF	2 397 553	4,19	2 397 553	4,20
	Gouvernement du Soudan	2 257 772	3,94	2 241 558	3,93
	National Insurance Corporation (T) Ltd	2 005 904	3,50	2 005 904	3,51
	Gouvernement de Djibouti	1 837 544	3,21	1 837 544	3,22
	Gouvernement de Zambie	1 508 938	2,64	1 508 938	2,64
	ZSIC – Pension Trust	1 449 268	2,53	1 438 823	2,52
	NICE	1 469 698	2,57	1 435 266	2,51
	Gouvernement du Kenya	492 417	0,86	492 417	0,86
	Sheikan Ins. & Reins. Ltd	420 274	0,73	417 256	0,73
	SOCABU	409 203	0,71	406 265	0,71
	Secrétariat du COMESA	376 453	0,66	376 453	0,6
	EMOSE	371 562	0,65	371 562	0,65
	Industrial Development Corporation - Zambie	323 073	0,56	323 073	0,57
	Gouvernement de Maurice	261 161	0,46	261 161	0,46
	ZSIC Life	262 320	0,46	260 435	0,46
	CMAR (NY Havana)	245 244	0,43	245 244	0,43
	Société Nationale d'Assurances (SA)	175 608	0,31	174 342	0,31
ZIC	130 215	0,23	130 215	0,23	
CATÉGORIE B	Mayfair Insurance Company Ltd	735 972	1,29	735 972	1,29
	SORAS	516 673	0,90	516 673	0,91
	United Insurance Company Ltd	511 160	0,89	507 489	0,89
	Amerga	508 239	0,89	504 589	0,88
	Baobab Reinsurance Company Ltd	488 397	0,85	488 397	0,86
	Juba Insurance Company Ltd	415 425	0,73	412 442	0,72
	Blue Shield Insurance Company Ltd	372 953	0,65	372 953	0,65
	GXA	266 237	0,46	266 237	0,47
	Assurances BICOR	244 375	0,43	244 375	0,43
	Statewide Insurance Company Ltd	230 335	0,40	228 675	0,40
	SONARWA	144 322	0,25	144 322	0,25
	National Insurance Corporation (U) Ltd	127 663	0,22	127 663	0,22
	Apollo Insurance Company Ltd	124 984	0,22	124 984	0,22
	Sanlam Uganda General Insurance Ltd	113 845	0,20	113 845	0,20
CATÉGORIE C	Banque africaine de développement	7 277 029	12,71	7 277 029	12,75
	DEG	3 365 200	5,88	3 365 200	5,90
TOTAL		57,255,956	100.00	57,068,271	100,00

Légende:		
SOCABU	=	Société d'Assurances du Burundi
EMOSE	=	Empresa Mocambicana de Seguros
SONARWA	=	Société Nouvelle d'Assurances du Rwanda
SORAS	=	Société Rwandaise d'Assurances
ZIC	=	Zanzibar Insurance Corporation
PSSSF	=	Public Service Social Security Fund
ZSIC	=	Zambia State Insurance Corporation
TDB	=	The Eastern and Southern African Trade Development Bank
CMAR (NY Havana)	=	Compagnie Malgache d' Assurances et de Reassurances (NY Havana)
NICE	=	National Insurance Corporation of Eritrea (Share) Company
COMESA	=	Marché commun pour l'Afrique orientale et australe
DEG	=	Deutsche Investitions - und Entwicklungsgesellschaft mbH

A.M. Best Company

certifies that

ZEP-RE

(PTA Reinsurance Company)

has a

Best's Financial Strength Rating

of

B++ (Good)



Arthur Snyder III
President

Certificate Publication Date: December 11, 2019

*Best's Ratings are subject to change.
To confirm the latest rating or to learn more
about A.M. Best's ratings, visit www.ambest.com*

*A.M. Best Company
Ambest Road, Oldwick, NJ 08858 USA*



Stephan Holzberger

Chief Rating Officer



_____ Certifies that _____

ZEP-Re (PTA Reinsurance Company)

has a

Financial Strength Rating of

AAA (KE) / Outlook: Stable

National Scale:



10-Dec-19

DATE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. K.', written over a horizontal line.

CHIEF RATINGS OFFICER

GCR's ratings are subject to change.
To confirm the latest rating or to learn more about GCR, visit www.GCRratings.com

www.zep-re.com

**SIÈGE PRINCIPAL
NAIROBI, KENYA**

ZEP-RE Place, 8e étage
Longonot Road, Upper Hill
P. O. Box 42769 – 00100 Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 4973000/ 2738221



CÔTE D'IVOIRE

Cocody Canebière, Cocody,
08 BP 3791 Abidjan 08
Tél: +225 22 40 27 85

ZIMBABWE

Joina City, 16e étage -North Wing
Coin de Jason Moyo et Inez
Terrace, Harare
Tél: +263 4 777 929/932

SOUDAN

Reinsurance House Building,
Khartoum
Tél: +249 183 799357/8

ZAMBIE

No. 54, Plot No. 356184,
Base Park (Diamond Park),
Alick Nkhata Road, Lusaka
Tél: +260 211 252 586

ÉTHIOPIE

Snap Building, 8e étage,
Bole Road, Addis Abeba
Tél: +251 911 977970/+ 251 73049409

OUGANDA

Lourdél Towers, 5e étage,
Nakasero, Kampala
Tél: +256 782312143

KINSHASA, RDC

Boulevard du 30 Juin, Avenue du Batetela
Immeuble Crown Tower
3e Etage, Porte 301.
Tél: +243 856 716 169